BnF Gallica

Mercure galant

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Mercure galant. 1688-06.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Depouille du Serrue
1760

(excerpt. mang. titi ann. lat.)

LO2 (165)
33



MERCURE

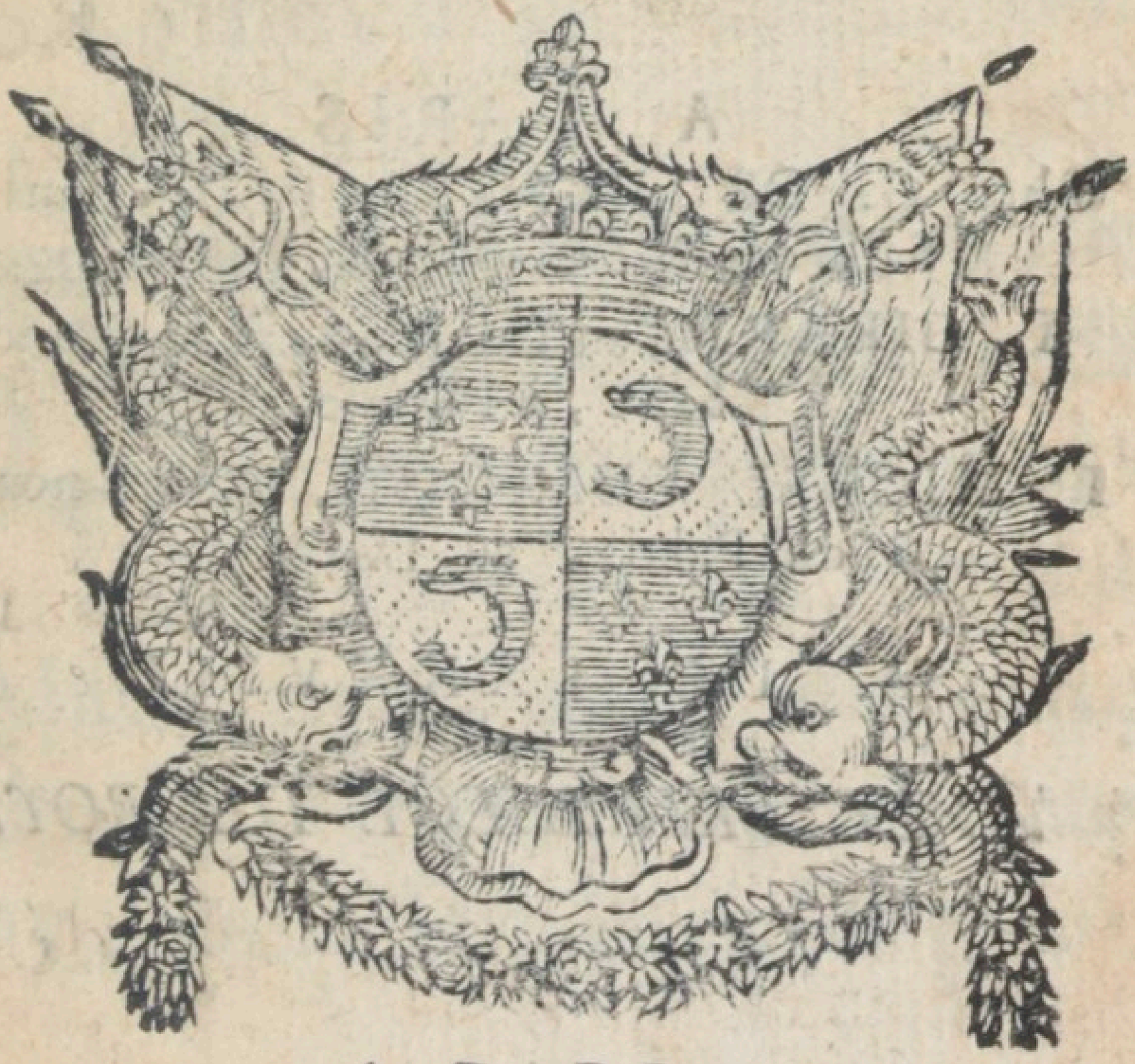
GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

Diviſé en deux Parties.

JUIN 1688.



A PARIS
AU PALAIS.

(Discompt. 10 pour. Avis au Lect.)

ON donnera toûjours un Volume nouveau du Mercure Galant le premier jour de chaque Mois, & on le vendra, Trente sols relié en Veau, & Vingt-cinq sols en Parchemin.

A PARIS.
Chez G. DE LUYNE, au Palais, dans la Salle des Merciers, à la Justice.
T. GIRARD, au Palais, dans la Grande Salle, à l'Envie.
Et MICHEL GUEROUT, Court-neuve du Palais, au Dauphin.

M. DC. LXXXVIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

MERCVRE GALANT

JUIN 1688.

NE m'accuſez point de negligence. Si en vous parlant du Voyage du Roy à Maintenon, dans ma Lettre du dernier mois, je ne vous ay point fait la deſcription

des Travaux que Sa Majeſté a eſté voir, & qu'Elle fait faire pour conduire la Riviere d'Eure à Verſailles, c'eſt parce que je vous en ay déja donné une fort ample de tout le deſſein dans l'un de mes quatre Volumes de l'Ambaſſade de Siam. D'ailleurs, j'attens qu'il ſoit entierement achevé pour vous en donner une autre, à cauſe des changemens qui ſe font dans toutes les choſes que l'on entreprend, pour les conduire à toute la perfection qu'elles peuvent recevoir. Cependant

je vous diray qu'il y a beaucoup de remarques à faire pour la gloire du Roy, dans l'Ouvrage de la Riviere d'Eure. Il fait voir que ce grand Prince, qui a surpassé tous les Empereurs Romains dans tout ce qui en a fait admirer plusieurs, a égalé par cette entreprise l'immense grandeur de ce qu'ils ont fait faire de plus merveilleux, quoy que ses Etats soient infiniment moins grands que la vaste étenduë de ceux qui composoient l'Empire Romain, qu'on a presque vû

Io MERCURE
n'avoir pour bornes que les limites du monde. On n'aura aucune peine à tomber d'accord que l'Ouvrage dont je parle n'ait égalé, pour ne pas dire surpassé ceux de ces Maistres de la Terre, quand on sçaura que vingt mille hommes des Troupes de Sa Majesté y auront esté employées pendant plusieurs années, pour le seul remuëment des terres, & cela, sans compter les Ouvriers necessaires pour ce qui regarde la Massonnerie, & les autres choses de cette nature. Voilà un des

endroits par lesquels la magnificence du Roy égale celle des Empereurs Romains. On peut ajoûter à cela que le Roy a fait plus, & qu'il a tiré une utilité pour le bien de ses Etats, d'une chose dont il sembloit que le dessein n'eust esté conceu que pour la gloire & pour le plaisir. Cependant cet Ouvrage sert à tenir les Troupes dans l'exercice d'un travail qu'ils oublieroient dans un temps de Paix, & auquel elles ne se trouveroient point endurcies, si ce Monarque estoit obligé

de faire la guerre, de maniere qu'il repare par ce travail où il les engage, le tort qu'une longue oisiveté pourroit leur faire, en les rendant moins capables d'executer une partie des choses ausquelles les Troupes sont obligées, & particulierement pendant les Sieges, qui avancent autant par les travaux que par la valeur des Soldats. Il y a plus encore; lors que le Roy les employe de cette sorte, il fait gagner une infinité de gens, qui sans cela subsisteroient difficilement;

& c'eſt ce qui a déterminé Sa Majeſté à entreprendre cet Ouvrage, comme Elle l'a dit ſouvent, en declarant qu'Elle l'auroit entrepris quand meſme Elle auroit eſté certaine qu'il n'auroit pas eu un plein ſuccés. Ainſi le plaiſir d'avoir des Eaux à Verſailles, eſt ce que ce Prince a le moins conſideré, quoy qu'il ne cherchaſt à mettre par là ce lieu delicieux au deſſus de toutes les merveilles du monde dont on ait jamais oüy parler, que pour la gloire de la France, tout ce qu'un Mo-

narque fait de grand, donnant toûjours de la gloire à la Nation.

— J'ay à vous apprendre la mort d'une Perſonne qui a veſcu fort longtemps, mais ſa longue vie vous ſurprendra beaucoup moins, que de connoiſtre qu'elle eſtoit alliée à un Empereur des Turcs. Cette mort eſt celle de Marguerite Spifame, Dame Daunay, arrivée depuis un mois dans le Nivernois. Elle eſtoit âgée de quatre-vingt-quatorze ans, & la derniere de la Maiſon de

Spifame, venuë d'Italie en France il y a plus de deux ſiecles. Lanfrand Spinola, premier Maiſtre d'Hoſtel de François I. du nom, Fils du Prince Ambroiſe Spinola, Duc de San Severin, Marquis de Seſte & de Venaure, Chevalier de la Toiſon d'or, Gouverneur pour Sa Majeſté Catholique des Pays-bas, General de ſes Armées, épouſa Jacqueline de Cigale, de la Maiſon des Comtes de Cigale en Sicile, & Sœur du Bacha Cigale, Amiral des Mers, & General des Armées

du Grand Seigneur qui regnoit en ce temps-là, & qui luy fit épouser sa Sœur. De ce mariage sortit Isabelle Spinola, qui épousa .... Spifame, Pere de Barthelemy Spiphame; Seigneur de Monthon prés Genes, Commandant dans Luques. Il eut pour Femme Jeanne de Podolin, de la Maison de Podolin d'Italie, & passa en France, où il acquit les Terres des Granges & de Bisseaux. Ses Descendans y firent plusieurs alliances. Il y eut un autre Barthelemy Spiphame,

Seigneur de Bisseaux & des Granges, qui épousa Dame Loüise Dallegrain. Gaillard Spifame épousa Dame Loüise de Marle, petite Fille de Henry de Marle, Chancelier de France. Simon Spifame, Seigneur des Granges, Capitaine des Cent Suisses, se maria avec Dame Perrette de Mirouflet; Jean Spifame, Seigneur de Bisseaux & des Granges, avec Dame Jacquette de Ruzé, & Georges Spifame, Seigneur des Granges, avec Dame Anne de Dormans, Niece de Jean de Dormans,

Chancelier de France. Il y a eu deux Freres de ce meſme nom, Jacques & Gilles Spifame, tous deux Eveſques de Nevers ; le dernier eſt mort en odeur de ſainteté. Cette Famille a finy par Samuel & Iſac Spifame, Freres, dont l'aiſné fut Conſeiller d'Etat & Ambaſſadeur pour Sa Majeſté en Angleterre. Ils eurent deux Sœurs, Sara & Madeleine. Sara Spifame épouſa Mr de la Curée de la Bourdeſiere, Chevalier des Ordres du Roy, Madeleine fut mariée à Mr de Brichanteau-Nangoy. Iſac

Spifame, Cadet de Samuel, épousa Dame Marie Darmes, dont il eut deux Filles. L'Aînée épousa Jacques de la Riviere, Vicomte de Quincy, dans le Chasteau duquel on voit les Portraits de ceux que j'ay nommez, tant Hommes que Femmes, au nombre de dix-sept de Pere en Fils, & ceux de plusieurs Chevaliers de Malthe de ce mesme nom, dont trois ont souffert le Martyre pour la Religion. Il y a icy dans l'Eglise des Augustins du Grand Convent une Chapelle fondée par les

Spifames, où ils ont leur ſepulture. Marguerite Spifame qui vient de mourir, eſtoit Veuve de Meſſire Jacques de Regnier, Vicomte Daunay, Frere de Mr de Guerchy, & Neveu de ... Regnier, Grand Prieur de France. Ils ont eu deux Filles; l'Aiſnée avoit épouſé Mr de Maigrigny, & la Cadette a eſté mariée à Meſſire Antoine de Damas, Marquis de la Clette. Spifame porte *de gueules à un Aigle éployé d'argent.*

J'oubliay le mois paſſé à vous apprendre la mort du

Pere Ceſar, dit du Saint Sacrement, Carme Deſchauſſé, né à Vic en Lorraine, & Profez à Paris. Il eſt mort d'apoplexie le 21. de May dernier dans ſa 72. année. Jamais Religieux n'a eſté plus connu, ny plus eſtimé de ceux qui font profeſſion d'une veritable pieté. Il a eſté Definiteur, & Viſiteur General de ſon Ordre, Prieur à Mets, & à Charenton proche Paris; il excelloit particulierement dans les déciſions des cas de conſcience, ce qui luy avoit attiré la Direction d'une in-

finité de perſonnes diſtinguées.

Les Vers qui ſuivent ſont de Mr de Vin, dont vous avez déja vû pluſieurs Ouvrages galans. Il y parle de deux Freres, dont l'un eſtant preſt de perdre une partie de Paume, ſortit du Jeu ſous quelque pretexte. L'autre qui euſt pu luy donner trente, rentra en ſa place, continua la partie, & la gagna. Ils ſe reſſembloient ſi fort, que perſonne ne s'apperceut de ce changement.

LA PRESENCE D'ESPRIT.

ON diroit quelquefois que la
ſage Nature,
Laſſe du ſerieux, ſe plaiſe à ba-
diner,
Et qu'elle veuille enfin par ſes ieux
nous donner
Matiere à galante Avanture.

SA l'éclat, à la pompe, à la Ma-
jeſté prés,
Vn Quidam de baſſe naiſſance
Avoit du grand Auguſte & la taille
& les traits,
Le teint, l'action, l'âge; & l'on
ne vit iamais
Vne plus grande reſſemblance.

La fortune en faiſoit la ſeule diffe-
rence,
Sous les meſmes habits on s'y ſeroit
trompé,
Et tels furent dans ce Royaume
Ces deux Freres, Ioüeurs de Paume
Par qui dans le Marais Alidor fut
dupé.
Aux affaires de ſon Empire
Auguſte ne dounoit que la moitié du
iour,
Et pour s'en délaſſer employoit l'autre
à rire,
A ioüer, à faire l'Amour.
Souvent il appelloit ce Quidam,
ſa Copie,
Et ſe faiſant un doux plaiſir
De l'innocente raillerie,
Il voulut certain iour qu'il eſtoit de
loiſir
Taſter l'eſprit du perſonnage.

Il

Il l'avoit mandé de Cartage,
Et ſe trouvant de belle humeur
Il demanda d'un ton mocqueur, —
Si ſa Mere iamais n'eſtoit venuë à Rome.
Non, luy dit le Quidam, mais on m'a ſouvent dit
Que mon Pere, autrefois & bien-fait & bel homme,
Plus d'un heureux Voyage y fit.
Auguſte avoit voulu ſur cette reſſemblance,
Du Quidam taxer la naiſſance,
Et de ſa Mere enfin accuſer la vertu;
Mais quoy que de ſa repartie
Le coup auſſi fin qu'impreveu,
Fiſt retomber ſur luy ſa propre raillerie,
Loin d'en concevoir du dépit,
De luy-meſme il ſe prit à rire,
Et loüant ce trait de ſatire

Paya de ſes bien-faits ſa preſence d'eſprit.

§

Railleur, ton chagrin eſt iniuſte.
Quoy, tu ne peux ſouffrir qu'on te raille à ton tour,
Et cependant le Grand Auguſte
Le ſouffre de luy-meſme au milieu de ſa Cour.

Voicy un Printemps qu'on a fait ſi peu courir, qu'on peut aſſeurer qu'il eſt tout nouveau. Il eſt d'un homme qui ſçait parfaitement la Muſique, & qui ſe fait eſtimer des plus ſçavans Maiſtres.

Le Printemps commence a pa=rois=tre vous estes bel==le comme luy les fleurs qui

brillent au jourdhuy ne periss=sent que pour re=nais=tre Le tre Mais si vous passez vos beaux jours jn ses

si=ble aux douceurs qui sui==vent la tendresse Iris auec le tems d'vne aymable Ieunesse vous per=

dres sans retour la saison des amours vous perdres sans retour la saison des amours mais si vous

AIR NOUVEAU.

LE Printemps commence à paroiſtre,
Vous eſtes belle camme luy,
Les fleurs qui brillent auiourd'huy
Ne periſſent que pour renaiſtre.
Mais ſi vous paſſez vos beaux iours
Inſenſible aux douceurs qui ſuivent la tendreſſe,
Iris, avec le temps d'une aimable jeuneſſe,
Vous perdrez ſans retour la ſaiſon des Amours.

Les ſecrets de la Nature ſont ſi fort impenetrables, qu'il ne faut pas s'étonner s'il

y a des Medecins qui soutiennent que les Femmes peuvent accoucher à onze mois, comme elles accouchent à sept. Un fruit de mesme espece vient diversement à sa maturité de deux arbres differens, & la mesme semence jettée dans la terre, avance ou recule la recolte de la moisson, selon que le fond est meilleur ou plus mauvais, & qu'il reçoit plus ou moins l'aspect du Soleil. Ainsi dans de differens degrez du chaud ou du froid, de la force ou de la foiblesse, & de la qua-

lité du temperament des ſujets qui travaillent à la generation, il y a plus de diſpoſition à prévenir ou à éloigner les termes les plus reglez & les plus ordinaires à l'enfantement. On voit des preuves de ce que je dis par ce qui arrive tous les jours, mais il eſt fort rare que les Femmes ſoient en eſtat de devenir groſſes quand elles ont paſſé cinquante ans. Cependant il y en a une à Morlaix qui en ayant cinquante-huit, n'a pas laiſſé d'accoucher depuis deux mois. C'eſt une

nouvelle que m'ont donnée des gens tres-dignes de foy. Cette Femme peut esperer une vie bien plus longue que les autres, puis que la Nature est encore si vive en elle dans un âge où il semble qu'on peut se promettre de ne plus avoir d'Enfans.

Je suis fort persuadé qu'il n'y a personne à qui l'ouvrage que vous allez lire ne fasse plaisir. Il est de Mr Mavalal de Marseille, qui ayant perdu la veuë lors qu'il n'avoit encore que neuf mois, s'est toûjours nourry dans

l'étude des Lettres ſacrées & humaines. Ce diſcours combat la ſuperſtition des jours heureux & malheureux que marquent nos Almanachs, & comme il n'eſt preſque aucune Famille, où il ne ſe trouve quelqu'un qui ajoûte foy à ces jours heureux ou malheureux, il ſera d'une grande utilité que l'on ſe détrompe d'une opinion qui n'a aucun fondement, & qui eſt contraire & à la Religion & à la raiſon.

DISCOURS
Contre la Superſtition populaire des jours heureux & malheureux.

VOus m'avez communiqué, Ariſte, voſtre indignation contre cette coutume intolerable de faire un dénombrement des jours Heureux & Malheureux dans les Almanachs, & je ſuis étonné auſſi-bien que vous, que cet abus regne encore impunément en quelques Provinces de France, dans un ſiecle auſſi

éclairé que le noſtre, où la Critique examine avec une ſeverité qui va iuſqu'à la préſomption, les uſages les plus receus & les mieux établis de la Religion Chreſtienne. Je pardonne à des Payens d'avoir compté des jours heureux & malheureux: ils croyoient qu'il y avoit un deſtin inévitable, & ils le mettoient au deſſus de leur Jupiter. C'eſtoient des aveugles qui penſoient & qui faiſoient de leurs Dieux tout ce qu'ils vouloient, parce qu'eux-meſmes les avoient faits Dieux; & ſoit qu'ils fuſſent emportez par le torrent de la coûtume, ou ſeduits par la

force de l'éducation, faute de faire des reflexions raisonnables sur les œuvres de la Nature, qui ne peuvent estre que les œuvres d'une suprême Intelligence, ils ne connoissoient point le Createur du Ciel & de la terre, qui est le souverain Arbitre des bons & des mauvais évenemens, sans qu'il force la liberté de l'homme, auquel il a imprimé l'image de son domaine, tous les vrais biens qui nous rendent heureux procedant uniquement de luy, & n'y ayant point de mal, excepté le peché, dont il ne soit la premiere cause, & le tres-juste

dispensateur. Ces hommes dignes de pitié, qui estoient conduits par un esprit d'erreur, observoient les jours, les mois, les années, les calendes, les lunaisons, & les autres differences des temps, comme si elles eussent eu quelque liaison avec les actions humaines, aussi-bien qu'avec les évenemens des corps naturels, parce qu'ils ignoroient celuy qui est le Maistre du temps & des mouvemens du Ciel. Ils ne se promettoient que bonheur en certains temps, & que malheur en d'autres; soit qu'ils crussent qu'il n'y avoit

des Dieux, ou des Genies bons & mauvais qui dominoient sur ces temps, soit qu'ils attribuassent les évenemens à une disposition necessaire des Astres, ou à une necessité invincible des choses du monde.

Mais certainement il y a de quoy gemir, Ariste, que l'on imprime tous les ans ce Paganisme des jours heureux & malheureux pour chaque mois de l'année, dans des Calendriers qui se font pour des Chrestiens. Il y en a qui sont si aveuglement attachez à cette ridicule superstition, que les jours qu'ils

appellent malheureux, ils n'oseroient entreprendre aucune chose qui fust de quelque consequence; de voyager, de se marier, de mettre un Enfant à l'Ecole, ou de commencer quelque autre bonne œuvre, & laissant passer les jours indifferens, & ceux qui sont malheureux, ils attendent avec une confiance religieuse les jours qu'ils pensent heureux pour donner commencement à leurs dessein. Mais cepẽdant d'où peut provenir que les Chrestiens ont à observer les jours? N'est ce point qu'ils cherchent les jours heureux, parce que la pluspart igno-

rant les principes de la Religion, & les étouffant ſous la multitude des paſſions, ne ſçavent pas ce qui fait la veritable felicité, ou qu'ils n'y veulent pas penſer ſerieuſement, pour n'eſtre pas divertis de cette recherche ſuperſtitieuſe? Eſt-ce qu'ils évitent auſſi les jours qu'ils croyent malheureux, parce qu'ils ſe défient de leur conſcience qui craint les mauvais ſuccés, ou de la pureté de leur Religion? Ne ſeroit-ce point. Ariſte, parce que les hommes ont ſouvent cette fantaiſie de courir plûtoſt aprés ce qui leur paroiſt extraordinaire, ou qui

leur eſt inconnu, qu'aprés ce qui eſt évident, & qui eſt conforme au bon ſens & à la droite raiſon? Ne ſeroit-ce point peut-eſtre l'Idolâtrie de la Coûtume qui leur fait retenir aprés des Payens, les jours heureux & malheureux, avec la meſme paſſion qu'ils retiennent encore leurs Bachanales, & d'autres ſuperſtitions colorées? Je croy auſſi que le Peuple voyant que tous les honneſtes gens, les Magiſtrats ſeculiers, & les Magiſtrats Eccleſiaſtiques achetent ſans façon les Almanachs où ces jours ſont remarquez, s'imagine que ce n'eſt pas

mal fait de ſuivre ce que ces perſonnes liſent auſſi-bien qu'eux, puis que perſonne ne ſe plaint d'une pareille publication, & qu'on ne la défend point aux Imprimeurs. N'eſt-ce point qu'ils ont de bons ſuccés aux jours heureux, & de mauvais ſuccés aux jours malheureux? Cette experience trompe dix fois pour une, & il n'y a point de jour qui ne ſoit heureux à quelqu'un, & malheureux à un autre. Enfin ces hommes ſuperſtitieux auroient-ils pour fondement l'impieté qu'on leur a fait croire, à ſçavoir, que ces jours ont eſté

revelez à Job, ou à Joseph?

Quoy qu'ils en puissent croire, il n'y a point de bon présage pour l'heureux succés de nos entrepriſes, que de les commencer dans la grace de Dieu, & de faire toutes choſes pour Dieu & avec Dieu. C'eſt cette grace precieuſe, cette amitié de Dieu inherente dans l'ame, qui nous illumine pour nous conduire avec ſageſſe, qui nous fortifie pour ſurmonter les difficultez, qui prévient les dangers, arreſte les ennemis, adoucit les reſiſtances, qui nous acquiert les facilitez & les ouvertures pour bien agir.

& couronne nos travaux d'une heureuſe concluſion, parce que nous ſommes agreables à Dieu, & qu'alors ſon amoureuſe providence nous regarde avec une eſpece d'engagement & d'inclination. C'eſt pourquoy le Saint Eſprit dit, que la ſageſſe eſt une prudence à l'homme. *Cette prudence eſt l'obſervation fidelle des Commandemens concentrée dans la grace; & comme le Juſte ne ſe détourne point du ſentier que Dieu luy a marqué, la juſtice dont il eſt revêtu, luy inſpire les moyens de bien réüſſir en ce qu'il entreprend.* Sapien-

tia est viro prudentia. *Il n'y a point au contraire de plus mauvais présage pour un succés que de faire les choses dans le peché, & par le peché ; car c'est une verité de foy, que quand nous sommes dans le peché mortel, Dieu a droit de nous abandonner au pouvoir de tous nos ennemis visibles & invisibles, & par un dernier effet de sa justice, à nostre propre sens, & à nostre propre volonté ; de sorte que comme à celuy qui aime Dieu toutes choses cooperent en bien jusques aux pechez qu'il avoit commis ; aussi à celuy qui vit*

dans le peché, & qui par conſe-quent garde une eſpece de haine pour Dieu, & eſt hay recipro-quement de Dieu, toutes choſes cooperent à ſon malheur ou tem-porel, ou eternel, & meſme ſa proſperité, ſa gloire, & tous ſes ſuccés les plus éclatans qui ne ſervent ſouvent qu'à l'éloigner davantage de Dieu, & à luy faire oublier ſa condition. Il ne faut donc chercher les jours heu-reux que dans le fond de la vertu Chreſtienne, & il ne faut craindre les jours malheureux que de la tyrannie du peché.

Auſſi, Ariſte, je penſe que

l'une des raiſons pourquoy Dieu qui pouvoit créer & perfectionner le monde en un inſtant, a voulu mettre ſix jours à le diſtinguer, & à l'embellir, c'eſt afin que les hommes venant à ſçavoir que Dieu avoit fait quelque nouvelle œuvre dans chacun des jours qui compoſent le cours naturel de la ſemaine, n'en trouvaſſent jamais de mauvais, puis que chaque jour ſeroit conſacré par quelque œuvre ſortie des mains de Dieu. Tous les jours ſont donc les jours du Seigneur, & il les a benis par les œuvres qu'il a faites, & par

ſon approbation ; de ſorte qu'il n'y a point de jour malheureux dans la ſemaine dont les mois & l'année ſont compoſez, mais ils ſont tous les ſujets de bonheur, de reconnoiſſance & d'admiration.

D'ailleurs, Ariſte, je demande à un homme ; ce jour du mois que nous marque le Calendrier, s'il eſt entre les jours heureux, eſt-il heureux pour vous ſeul, ou pour tous ? Il n'a pas eſté marqué pour vous ſeul, il eſt donc heureux pour tous, & ſi c'eſt un jour malheureux, il eſt malheureux pour vous & pour tous. Peut-on rien propoſer de

plus ridicule, ny de moins raiſonnable que cela, & y a-t-il quelque iour dans l'année qui ne ſoit heureux pour les uns & malheureux pour les autres, prenant icy la proſperité humaine, qui eſt ce que cherchent les hommes pour marquer les iours heureux, & l'adverſité pour marquer les iours malheureux? Que ſi cet homme ſe reduit à dire que les iours heureux le ſont pour quelques-uns ſeulement, & ainſi des iours malheureux, par quelle temerité ſe met-il au nombre de ces hommes fortunez, à qui ce iour-là doit profiter, ou par quel-

le freneſie ſe compte-t-il parmy ces infortunez qui éprouveront le ſort d'un mauvais iour ? Où eſt la raiſon, Ariſte, où eſt le bon ſens en ces iours-là ? Les Aſtrologues Judiciaires prendroient les aſcendans de diverſes perſonnes de moment en moment dans un meſme iour : & pas un d'eux ne croira, ie m'aſſure, qu'il y ait des iours uniformes dont tous les momens faſſent des heureux, ou tous les momens des malheureux. Ce n'eſt pas que ie faſſe quelque fondement ſur les Horoſcopes : mais on voit pour le moins qu'à l'excepiion de nos

ſuperſti-

ſuperſtitieux, perſonne ne ſe figurera qu'un meſme jour puiſſe eſtre ou univerſellement heureux, ou univerſellement malheureux, & que s'ils ne le ſont que pour quelques-uns, & pour quelques heures, c'eſt une grande ſimplicité de s'en attribuer à ſoy-meſme le bonheur ou le malheur, & de faire le devin à contre-temps.

S'il y avoit des jours malheureux, ſeroit-ce les Aſtres qui en ſeroient cauſe? Mais outre la raiſon que i'ay tirée de l'inégalité des aſcendans dans un meſme iour, les Aſtres qui ſont les cauſes neceſſaires, n'influent point

sur la liberté de l'homme : & c'est cette seule liberté mal reglée qui est la cause de leurs malheurs quand ils arrivent par leur imprudence, ou par quelque autre vice qui déregle leur esprit. Des machines insensibles & irraisonnables, telles que sont les Astres, ne sçauroient avoir aucun empire sur la raison, ny des corps materiels avoir aucune action sur les esprits ; & Dieu défend expressement par son Ecriture, & par son Eglise, de s'arrêter aux signes du Ciel, c'est à dire, à toutes ces marques superstitieuses que les Astrologues

Judiciaires imaginent dans les corps celeſtes avoir la force de déterminer les volontez des hommes, & de produire les évenemens contingens.

Les Anges, ſelon la Philoſophie Chreſtienne & Payenne, meuvent les Cieux; & quelle apparence de ſe perſuader que Dieu ſe ſerve du miniſtere de ces bienheuſes Intelligences pour rendre les hommes malheureux, puis que les hommes n'ont eſté créez que pour remplir les places des Anges apoſtats, & que Dieu a commis des Anges pour les garder, dont la vigilance leur ſeroit abſolument

inutile aux jours malheureux que les Anges moteurs auroient fait naistre par les revolutions arbitraires des globes celestes?

Tous les jours sans exception, Ariste, nous sommes obligez d'aimer Dieu, c'est à dire, de luy rendre quelque témoignage de nostre amour, & de nostre fidelité en observant ses Commandemens. Il s'est donc amiablement obligé par une espece d'alliance, & de convention qu'il a daigné faire avec l'homme, de nous fournir tous les jours les graces & les secours necessaires qui nous doivent rendre

agreables avec nos œuvres à ſa divine Majeſté, & par conſequent heureux en cooperant avec ſa grace.

Si les jours ſont malheurenx par un defaut abſolu de ſa grace qui eſt le veritable malheur de la Creature raiſonnable, les Commandemens de Dieu ſont impoſſibles ces jours-là, & les pechez inevitables. Je parle à des Chreſtiens, Ariſte, & vous parleriez comme moy. Ils ſont reduits par cette opinion à tirer les conſequences affreuſes que vous voyez, puis qu'ils ne veulent pas agir à pareils jours, & qu'ils

ſont aſſervis à la creance d'une neceſſité de malheur ; & ſi les jours ſont heureux, ce n'eſt pas à la grace de Dieu, mais ſeulement à la condition du jour qu'ils ſe croyent redevables de leur bonheur. Cependant le Pſalmiſte dit en parlant à Dieu : C'eſt par voſtre ordre que le jour ſubſiſte, car toutes les Creatures vous ſont aſſujetties: Ordinatione tua perſeverat dies, quoniam omnia ſerviunt tibi. *Ce bel ordre de Dieu, Ariſte, fait le calme de l'Univers, & la felicité de l'homme, qui eſt le centre & l'enchaiſne-*

ment de toutes les Creatures, & ainſi non ſeulement il n'y a point de jour malheureux du coſté de Dieu, mais il n'y en a pas un qui ne ſoit heurenx, ſi en contemplant la nature du jour, l'homme ſuit dans ſes maximes la pureté de la lumiere, & dans la conduite de ſes actions la regularité des mouvemens du Ciel, ſans parler de toutes les œuvres que la lumiere nous fait voir, qui nous élevent à la connoiſſance & à l'amour du Createur.

La Phraſe Hebraïque de ce verſet ſignifie dans ſa force que chaque iour paſſe, mais que le

meſme iour perſiſte par l'ordre de Dieu, comme ſi tous les iours n'eſtoient qu'un aujourd'huy; *à quoy l'Apoſtre faiſant alluſion, il dit aux Hebreux:* Exhortez-vous chaque jour les uns les autres pendant que le temps qui eſt appellé *aujourd'huy*, dure encore, de peur que quelqu'un de vous eſtant ſeduit par le peché, ne tombe dans l'endurciſſement. Adhortamini voſmetipſos per ſingulos dies, donec hodie cognominatur, ut non obduretur quis ex vobis fallacia peccati. *Il veut dire que tous*

les iours ſont heureux quand on s'affectionne au ſervice de Dieu, & qu'ils ſont malheureux quand on ſe laiſſe ſeduire au peché. Tous les iours ſont heureux, car depuis la naiſſance du monde ils ne ſont qu'un aujourd'huy *par l'ordre fixe & invariable de Dieu. La raiſon du Prophete eſt que toutes les Creatures qui concourent à la production du iour & du temps ſont ſuiettes à la volonté de Dieu, & qu'ainſi ny au Ciel, ny ſur la terre il n'y a point d'exemplaires indépendans du bonheur ou du malheur des hommes.*

Auſſi le meſme Prophete voulant inſpirer à ſon Peuple pour chaque iour la confiance & la ioye : Que depuis le point du jour, *dit-il*, juſqu'à la nuit Iſraël eſpere au Seigneur, car le Seigneur eſt plein de miſericorde, & il tient en ſes mains l'abondance des graces pour nous racheter. *Quelque application que l'on faſſe de ces verſets & de ce Pſeaume aux ames qui ſouffrent dans le Purgatoire, ou à la redemption des hommes, puis que l'Egliſe chante*, De profundis, *le iour de la naiſſance du Sauveur, il eſt*

certain que le ſens litteral regarde chaque iour en particulier; que Dieu excite Iſraël, & tous les Chreſtiens à eſperer en luy tous les iours, qu'il leur ouvre tous les iours le treſor de ſes graces, qu'il nous ſauve, qu'il nous rachete d'heure en heure, & que ſon concours ſurnaturel eſt une continuelle redemption, comme ſon concours naturel eſt une continuelle creation.

De plus le Verbe Incarné ayant habité avec nous dans le monde, a ſanctifié tous les jours des mois & des années par les jours de ſa ſainte vie; & comme

les Peres ont reconnu qu'il avoit ſanctifié les eaux du Bapteſme qu'il receut, en ſe plongeant dans les eaux du Jourdain, de meſme il a ſanctifié les Cieux en regardant le Soleil & les Aſtres, puis que ſes regards n'eſtoient pas moins ſaints que ſa Chair. Il n'y a donc point de jour malheureux aprés que Dieu a daigné regarder le Ciel avec des yeux de chair pour l'amour de nous. Il n'a jamais fait dans l'Evangile aucune difference des uns aux autres; il a agy, il a ſouffert, il a preſché en tous ces jours là; & n'euſt-il que reſpirè l'air, chaque

reſpiratiou eſtoit d'un prix infiny pour nous meriter les benedictions de tous les jours que nous pouvons vivre. Il veut auſſi que tous les jours ſans exception nous luy demandions dans l'Oraiſon Dominicale noſtre pain ſpirituel & temporel de chaque jour, pour s'obliger luy-meſme par la Loy que ſon amour luy impoſe, à nous pourvoir de l'un & de l'autre. Tertullien dit là-deſſus qu'en demandant le pain de chaque jour nous demandons J. C. meſme, qui eſt noſtre pain & noſtre vie : Et nous demandons ſon Corps qui eſt dans le

pain entendu pour les Eſpeces.

Et ainſi, *dit-il*, en demandant le pain de tous les jours, nous demandons une perpetuelle demeure en J. C. & la grace de ne nous ſeparer jamais de ſon Corps. Itaque petendo panem quotidianum, perpetuitatem poſtulamus in Chriſto, & individuitatem à corpore ejus.

Le meſme Sauveur, bien loin que nous devions jamais penſer ſi le jour où nous allons entrer ſera heureux ou malheureux, veut que nous repoſions ſous les aiſles de ſon aimable Providence

ſans ſonger au lendemain, aioû-tant ces conſolantes paroles: Ne vous mettez point en peine pour le lendemain, le lende-main ſe mettra en peine pour luy-meſme. *Il nous apprend par là que l'homme ne ſe rend mal-heureux que par ſa ſollicitude & par ſon chagrin, en ſe mettant en peine d'un avenir dont il n'eſt pas le maiſtre, & dont il ne ſçauroit penetrer les évenemens, au lieu que la Divine Provi-dence ſe charge de tous nos ſoins, & ſe rend garant de noſtre ſa-lut.* A chaque jour ſuffit ſa peine & ſon chagrin, *dit Nô-*

tre-Seigneur, entendant par ce que le Latin appelle malitia *les épines de chaque iour qui ſont attachées à l'infirmité humaine, & qui ſont les peines du peché; mais ces peines ne rendent point les Chreſtiens malheureux, elles ſe convertiſſent en Sacrifice, & deviennent une participation de la Croix du Sauveur; ce qui luy fait dire dans ſaint Luc,* ſi quelqu'un veut venir aprés moy qu'il renonce à ſoy-meſme, qu'il porte ſa Croix tous les jours, & me ſuive. Tollat Crucem ſuam quotidie. *Tous les iours d'un Chreſtien ſont con-*

ſacrez par la ſouffrance & par la Croix.

De plus, Ariſte, le Sacrifice du Corps & du Sang du Sauveur du Monde s'offre tous les jours par toute la Terre pour le ſalut des hommes, pour le pardon de leurs pechez, & pour toutes les neceſſitez publiques, & particulieres de l'Univers. Il n'y a donc point de iour malheureux auquel on offre cette Hoſtie que l'Egliſe appelle dans le Canon, une Hoſtie pure, une Hoſtie ſainte, une Hoſtie ſans tache, *& par conſequent tres-agreable à la Divine Maieſté pour rendre*

tous les iours heureux par son infinie valeur, & par son infinie Charité.

Tous les iours l'Eglise celebre la Feste de quelque Saint pour obtenir des faveurs par son intercession, & on compte chaque iour de l'année plus de trente mille Martyrs qui ont versé leur sang pour la Foy. Qui pourra donc croire, Ariste, que sous un si grand nombre d'Intercesseurs les hommes puissent iamais manquer de protection pour resister à toutes les Puissances de l'Enfer? J'entens parler à des Catholiques, & cette raison entre

tout à fait dans l'Esprit de l'Eglise, qui dit à Dieu en l'Oraison de la Feste de tous les Saints: Ut desideratam nobis tuæ propitiationis abundantiam, multiplicatis intercessoribus largiaris. *Que puis qu'il nous fait celebrer en une seule Feste les merites de tous les Saints, il nous accorde des graces abondantes par la multitude de nos Intercesseurs.*

L'Ange que Dieu a commis pour garder un homme n'a point de iours pour le quitter, & il ne l'abandonne iamais, non pas mesme au milieu de ses ingrati-

tudes & de ſes pechez, encore qu'alors l'homme luy lie les mains, & qu'il l'empeſche de l'aſſiſter ſelon tout le zele qu'il a pour luy. Pourquoy donc trouvera-t-il des jours malheureux, puis qu'il peut eſtre toûjours guidé, & toûjourrs illuminé par ſon Ange?

Les Prieres pùbliques & les Sacremens de l'Egliſe ſont des canaux inceſſamment ouverts, & qui coulent tous les jours. L'Egliſe a meſme pour regle de commencer de temps en temps le iour ſuivant par les Veſpres du iour precedent, nous voulant enſei-

gner par là que dans le temps de la grace Evangelique, où nous avons le bonheur d'estre né, il ne se trouve point de nuit, & elle chante dés le matin : Venez, réjoüissons-nous dans le Seigneur : aujourd'huy si vous entendez sa voix n'endurcissez point vos cœurs; *c'est comme si elle disoit à ses Enfans avec ces aimables paroles du Psalmiste* : Ne rendez point ce jour malheureux par vostre resistance aux inspirations de Dieu, je vous promets en ce jour toute joye & toute benediction. *Elle appelle tous les*

iours Feries, *par un terme qui* *ſignifie* vacance, repos & une eſpece de Feſte, *pour appreudre aux Chreſtiens les plus enſevelis dans les ſoins de leur ménage, & dans les travaux de leur profeſſion, que s'ils ont le bonheur d'être dans la grace de Dieu, ou du moins d'eſtre convaincus qu'ils n'ont point d'affection au peché mortel, s'ils vivent dans un eſprit de penitence, & qu'au milieu de leurs occupations ils veüillent tenir leur cœur élevé vers Dieu, ce qui eſt un ſecours perpetuel, une perpetuelle lumiere, & une perpe-*

tuelle conſolation, tous les iours ſeront des feſtes pour eux. Il n'y a donc point de iours malheureux, ſi la creance des hommes ne leur attire les malheurs dont ils ſe ſont menacez eux-meſmes, car il leur arrive ſouvent ce que S. Auguſtin remarque de ceux qui ſe font faire leur Horoſcope, que Dieu pour châtier cette vanité, & pour vanger l'iniure qu'ils font à la Religion, permet qu'ils tombent dans les accidens funeſtes, & qu'ils font la fin tragique qu'on leur a prédite.

Mais parlons un peu à ces Philoſophes, qui traitent fiere-

ment de pieuſes les raiſons de la Religion, quoy qu'elles ſoient les plus fortes, & que toutes les Sciences prophanes ſe doivent iuger par rapport à cette ſageſſe que Dieu luy a enſeignée luy-meſme, dont il eſt dit, Miſit ancillas ſuas ut vocarent ad arcem : Vous avez dit à l'homme, mon Dieu, *dit Saint Auguſtin*, la pieté, eſt la vraye ſageſſe : Ecce pietas eſt ſapientia. *Ceux qui comptent les iours heureux & malheureux à leur maniere, les fixent à certains iours du mois : mais qui ne voit que c'eſt ſans*

aucun

aucun fondement raiſonnable ; car s'ils ne les comptent que pour les Chreſtiens, puis qu'ils diſent qu'ils ont eſté revelez, c'eſt une ſuperſtition malicieuſe ; & s'ils les comptent pour tous les hommes, c'eſt une choſe impoſſible. En effet, Ariſte, ſi l'on conſidere les mois comme Aſtronomiques, le vulgaire ne les connoiſt pas, & par conſequent il n'en peut compter les iours ; & ſi l'on regarde les mois comme civils, les Nations de la terre n'en conviennent point entre elles, parce que les Chreſtiens qui ſuivent le Calendrier Romain commencent

l'année dix iours plûtoſt que d'autres Chreſtiens qui ne le ſuivent pas. D'ailleurs nous commençons l'année en Janvier, les Juifs en Mars, & les Mahometans qui ſuivent un cours de la Lune indeterminé, ne ſçavent pas bien quand ils la commencent. Beaucoup d'autres Nations ont ainſi un commencement arbitraire de leur année, ce qui fait d'autres mois, & d'autres iours des mois. C'eſt pourquoy ceux qui mettent les iours heureux & malheureux dans les mois en commençant par Janvier, comme les Auteurs de nos Alma-

nachs, ne sçavent ce qu'ils font, & ils imposent aux simples & aux ignorans. De plus, les jours des mois sont mobiles: car si cette année Janvier commence par un Lundy, l'année suivante il commencera par le Mardy, & de cette maniere les heureux ou malheureux ne sont jamais fixes.

Si on dit qu'en quelque jour de la semaine que tombe celuy du mois, le bonheur ou le malheur est attaché au nombre du jour du mois, au sept, au dix, au quinze, c'est une folie manifeste; le nombre n'influë rien tout seul, il n'a de luy mesme

ny ſubſiſtance, ny vertu. Par exemple, le nombre d'un jour critique n'influë point ſur le malade, il ne fait que marquer au Medecin que le mouvement de la nature eſt arrivé à un tel periode ou de diminution ou d'accroiſſement. Ce ſont les humeurs & les eſprits qui diſpoſent, qui rétabliſſent, ou qui déreglent le corps, & non pas les unitez de quelque nombre. Quand un Enfant eſt arrivé à ſept ans, ce n'eſt pas le nombre de ſept ans qui le fait raiſonner. Le nombre de l'année climaterique ne tuë ny ne gueriſt, ce ſont des

ſignes & des indices pour noſtre memoire. Les revolutions du corps ſe font de la matiere qui eſt dans le corps, & non pas d'une, ou de deux unitez qui viennent d'eſtre ajoûtées à l'âge par noſtre raiſon qui les invente, & qui ne les trouve pas ſous un eſtre réel. Il en eſt des nombres comme des cercles de la Sphere, ils nous marquent les routes du Ciel & des Aſtres, mais ils ne ſont pas dans le Ciel, ny dans les Aſtres. Ainſi le nombre n'a point de vertu dans les jours du mois, outre que ce nombre n'eſt pas fixe à cauſe des revolutions

de l'année, & nommément de la revolution bissextile, & le domaine des Planetes n'est jamais le mesme. D'ailleurs le nombre ne se doit prendre que quand le jour est complet, & quand il est complet il n'est plus, car il est incontinent suivy du premier instant du jour suivant.

Aussi pour montrer que dans l'ancienne Loy les nombres dont on faisoit tant de cas à l'égard des jours, n'estoient que des mysteres & des figures, & non pas les veritables raisons des choses, c'est que le plus celebre de ces nombres, qui estoit le septenaire,

dedié au repos de Dieu, a esté aboly & changé en l'unité qui signifie Dieu-mesme; car la celebration du Sabat dans la nouvelle Loy a esté transferée au premier jour de la semaine, non seulement parce que le monde a esté reparé ce iour-là par la Resurrection du Sauveur; mais parce que ceux qui naissoient en la Loy de grace estant rendus plus capables de penetrer les excellences de la Divinité, adorent l'immutabilité de Dieu dans le mouvement de la nature qu'il fait paroistre en ce premier jour, son immensité dans le cahos, sa

beauté dans la lumiere, ſon unité dans la multiplicité des Creatures, & ſa toute-puiſſance à les avoir creées en un inſtant ; au lieu que dans le nombre ſeptenaire l'eſprit groſſier de la Loy ne comprenoit qu'un repos metaphorique de Dieu, puis que Dieu ne ceſſe jamais d'agir ſans perdre ſon repos, ſelon cette parole du Sauveur : Pater meus uſque modo operatur, & ego operor. Juſqu'icy mon Pere ne ceſſe point d'agir, & moy je ne ceſſe point d'agir avec luy.

Le nombre dans le jour n'eſt donc pas une cauſe ny de proſpe-

rité ny d'adverſité; ſi bien, Ariſte, que ces jours heureux & malheureux ſont de pures imaginations, qui n'ont ny raiſon, ny fondement dans la Philoſophie, ny dans la Religion, qui détournent les hommes de fonder leur eſperance en Dieu, leſquels ou pour ne faire pas des choſes en certains jours qu'ils appellent malheureux, ou pour les entreprendre en d'autres qu'ils appellent heureux, ſe precipitent quelquefois inconſiderément dans de grands malheurs, & pour le moins commettent toûjours un notable peché de ſuperſtition,

qui les rend indignes de l'assistance & de la protection de Dieu, puis qu'ils la cherchent autre part qu'en Dieu ; car il ne se faut pas imaginer qu'il y puisse avoir de la bonne foy dans les Chrestiens qui entretiennent cette chimere. L'Apostre s'en estoit plaint de son temps, & il l'a traittée d'un grand peché, comme remarque Saint Augustin, qui aprés avoir remontré qu'il y a des fautes qui nous paroissent legeres, & que neanmoins l'Ecriture nous déclare estre tres-grieves ; Qui croiroit, *dit-il*, que c'est un fort grand peché

d'obſerver les jours, les mois, les années & les autres temps, comme les obſervent ceux qui à certains jours, à certains mois, ou à certaines années, veulent ou ne veulent pas commencer quelque choſe, parce qu'en ſuivant les vaines doctrines des hommes, ils eſtiment certains temps heureux ou malheureux, ſi nous ne peſions la grandeur de ce mal par la crainte que l'Apôtre meſme en avoit conçeuë, qui dit à de telles gens, c'eſt à dire aux Galates à qui il avoit preſché, Je crains pour

vous, de peur que je n'aye travaillé en vain à voſtre converſion. *C'eſt donc un peché énorme dont l'iniquité a eſté revelée dans l'Ecriture, & l'on ne ſe contente pas de le commettre comme les autres pechez, on l'imprime dans les Calendriers ſans y faire de reflexion à cauſe de l'uſage, & on le traite de revelation.*

Qu'ainſi ne ſoit, Ariſte, arreſtons-nous un peu aux jours appellez heureux, & voyons les magnifiques promeſſes, ou plûtoſt les promeſſes ſcandaleuſes que l'on nous faït avant que de

les nommer, tirées du nouvel Almanach de cette année. Qui voudra ſçavoir, *dit-il*, les jours de l'année les plus heureux pour vendre, ou pour acheter, planter, ſemer, & édifier, aller en Pelerinage, en Marchandiſe, en Guerre, ou en quelqu'autre lieu qu'on ait affaire, qu'il liſe & qu'il obſerve particulierement les jours cy-deſſous nommez, & avec l'aide de Dieu il ne perdra point en marché, ny en quoy que ce ſoit qu'il faſſe, & ſçachez que ce ſont les jours que le bon Job écrivoit

par le conſeil de l'Ange du Seigneur, qui luy fit ſçavoir les jours que les bonnes œuvres ſe font ; & ſoyez certain qu'un Enfant qui naiſtra en l'un de ces jours, ou ſera mis à l'Ecole, parviendra au comble de la ſcience s'il perſevere dans l'étude, & ſi on luy donne un Meſtier, il ſera bon ouvrier & homme riche.

Ces termes, avec l'aide de Dieu, *qu'on a inſerez ne ſont qu'un appas pour amuſer ; mais c'eſt un blaſpheme d'ajoûter qu'il y a des jours pour de bonnes œuvres ; comme ſi tous les jours*

n'eſtoient pas propres à bien faire. Cependant les changemens qui arrivent aux mois ſuivant l'obſervation que j'ay faite, interrompent auſſi-bien les jours heureux que les jours malheureux en toutes les meſmes manieres, & c'eſt un auſſi grand peché de s'arreſter à ces jours heureux que de prendre garde aux jours malheureux, puis qu'ils ſont auſſi veritables les uns que les autres.

Mais ſi le nombre ne contribue rien à produire de bons, ou de mauvais jours, ne pourroit-on pas aſſeurer qu'il y en a des rai-

ſons veritables, quoy qu'elles nous ſoient inconnuës ? C'eſt icy le dernier retranchement de ceux qui défendent les ſuperſtitions ; mais ſi on les écoûtoit il faudroit excuſer toute la magie noire, car les hommes n'en ſçavent pas les cauſes ny les reſſorts ; & au reſte ceux qui ne croyent ny un Dieu, ny des Demons, ont rendu des raiſons des miracles & des ſortileges qui ſont ſubtilement extravagantes à la honte de leur incredulité, accompagnée d'ignorance & d'obſtination. Il eſt vray, Ariſte, que ſouvent nous ne penetrons pas les raiſons

phiſiques des moindres effets de la nature ; ſi pourtant nous ſommes Philoſophes nous ne devons admettre aucune operation pour naturelle, que nous ne voyions quelque proportion entre l'agent & l'effet. Nous ne demandons pas des proportions pour les miracles, parce que c'eſt la volonté de Dieu qui les produit. Quand nous trouvons des proportions éloignées dans une production purement naturelle, nous allons par degrez de l'une à l'autre, & l'eſprit eſt toûiours ſatisfait, bien qu'il ne découvre pas les raiſons de ces proportions. Ainſi

nous ne voyons pas la proportion qu'il y a entre une goutte de sang & le corps d'un animal qui en est formé avec toutes ses parties ; mais nous allons pied à pied, nous découvrons un germe, & puis une naissance un peu obscure de l'embrion qui se forme, & nous suivons ainsi la nature jusqu'à l'entiere formation du corps. Nous n'avons pas la mesme ouverture dans les effets de la Magie ; car quelle proportion y a-t-il entre quelques cercles que trace un Sorcier sur la poussiere & la tempeste qu'il excite ; entre deux ou trois paroles qui se perdent en

l'air, & la paralysie qu'il cause dans un corps ; entre les verges des Magiciens de Pharaon, & les Serpens qui en naissoient, ou les illusions des Serpens ? Je demande à nostre sujet quelle proportion y a-t-il entre le troisiéme Janvier que l'on croit heureux, avec la Guerre, avec la science d'un Enfant qui sera, dit-on, ou vaillant ou sçavant, s'il commence par ce jour là ? Et quelle proportion y a-t-il entre le premier iour de Janvier que l'on croit malheureux, & un marché de dix mille écus, ou un voyage de cinquante lieuës que ce jour

doit rendre malheureux? Qu'est-ce que le nombre de ce iour met dans le corps ou dans l'esprit pour produire ou pour empescher les bons succés? La seule proposition est digne de mépris, & les Sauvages du Canada raisonneroient plus iuste; si bien qu'un homme attaché à ses sentimens, qui desespere d'en rendre une bonne raison, se precipite dans la creance d'un destin duquel il fait dépendre tous les bons & tous les mauvais succés qui luy peuvent arriver. Que si le destin, de quelque maniere qu'on le conçoive, regit les choses, on n'est

libre ny pour faire le bien, ny pour faire le mal ; il n'eſt point beſoin de conſultation, d'exhortation, de blaſme, ny de loüange. Les Loix ne ſont point neceſſaires, les recompenſes & les peines ſont iniuſtes, puis qu'on ne ſçauroit s'empeſcher de faire le bien, & qu'on ne ſçauroit éviter le mal, eſtant conduit en tout par la condition du deſtin. Non, Ariſte, il n'y a point de deſtin, ſoit qu'on l'attache au domaine abſolu des Aſtres ſur le corps & l'ame de l'homme, comme faiſoit l'Heretique Pricillien, ſoit qu'on le faſſe conſiſter en un ordre eter-

nel des causes sans aucune raison de cet ordre comme les Payens; c'est Dieu qui par une providence pleine de sagesse, de Justice & d'amour, gouverne l'homme avec l'homme, qui luy fait faire le bien en aidant sa liberté, & qui ne l'abandonne iamais si l'homme ne l'abandonne le premier. Voilà l'unique cause du bonheur & du malheur de l'homme.

Si Dieu ne bâtit avec vous la maison que vous commencez en ces jours faussement heureux, en vain travaillent ceux qui la bâtissent pour vous; elle perira

devant le temps, ou Dieu châtiera en quelque autre maniere l'impieté de ceux qui l'ont commencée sur ces augures superstitieux. Il en faut penser autant, Ariste, de toutes les affaires que l'on entreprend par une irreligion injurieuse à celuy, à la gloire duquel nous devons diriger toutes nos actions & tous nos desseins. Ce seront des affaires fatales à ceux qui les entreprendront. Si nostre secours ne vient de Dieu, toutes les actions & tous les conseils demeureront sans fruit. J'ay élevé mes yeux vers les montagnes, *dit le*

Prophete, pour voir d'où me viendra du ſecours : *& il entend par les montagnes qui ſont hautes & fermes, toutes les vaines eſperances des hommes, qui ſont fondées ſur leur orgueil, ou ſur la fermeté de leurs opinions. Mais il proteſte ſolemnellement que ſon ſecours vient du Seigneur qui a fait le Ciel & la Terre, & ſans le concours de qui pas une Creature du Ciel & de la Terre, ny de l'Enfer, ne ſçauroit agir.*

Diſons donc, Ariſte, avec le Prophete, quand nous ſommes tentez d'adherer à cette déplo-

rable

rable ſuperſtition, mon ſecours viendra de Dieu, & non pas du choix que je pourrois faire du jour. Il dit ailleurs que le iour annonce avec éclat la parole au jour, & que la nuit communique la ſcience à la nuit. Cette parole que le jour tranſmet au jour ſuivant, eſt la parole de Dieu: & cette ſcience que la nuit tranſmet à la nuit, eſt la ſcience de Dieu: comme ſi le iour nous diſoit par la bouche du Soleil, & la nuit par autant de bouches qu'elle a d'Etoiles, C'eſt Dieu qui a produit cet ordre du monde; c'eſt Dieu qui

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE IMPR.

entretient l'harmonie des Cieux, & rien n'arrive ny le jour ny la nuit, que par la volonté de Dieu, ou par sa permission.

Mais si dans chaque mois il y a un nombre de bons & de mauvais iours, tous les autres iours seront-ils inutiles pour l'homme ? C'est ainsi que le croyent nos superstitieux, qu'il n'y a rien fort à craindre, parce qu'ils ne sont pas du nombre des iours malheureux, ny rien fort à desirer, parce qu'ils ne sont pas du nombre des iours heureux. Nous voyons au contraire

de cela dans l'Hiſtoire de toutes les Nations & de tous les ſiecles, qu'il n'y a point de iour de l'année qui n'ait eſté favorable aux uns, & funeſte aux autres, & qu'en tous les iours il eſt arrivé de notables revolutions publiques de bonheur & de malheur.

Ces ſortes de ſuperſtitions terniſſent la pureté de la Religion, & quelquefois meſme, le croiriez-vous, Ariſte, elles détruiſent le bon ordre de l'Etat. Il y aura tel Deputé du Prince pour une affaire tres-importante, lequel voulant éviter un jour

malheureux, laissera passer les meilleures occasions d'executer le commandement de son Maistre. Un General d'Armée se conduisant par le mesme caprice, donnera la Bataille, ou retardera de la donner, & il se portera dans quelque grand inconvenient au prejudice de l'Etat; car en verité, Ariste, les Grands du monde, & les Gens de qualité, qui n'ont que de grandes esperances & de grandes craintes, sont suiets à toutes les especes de superstition qu'ils se figurent estre propres à leur fin, & l'Histoire est remplie ou de tristes ou de ri-

dicules exemples en cette matiere ; toutes les Cours en tous les ſiecles ayant eu des Devins, des Aſtrologues, & des fauteurs de ſuperſtitions, juſque-là que des hommes meſme qui n'ont pas beaucoup de Religion, n'ont pû ſe défaire de quelque opinion, ou de quelque coûtume ſuperſtitieuſe qu'on leur avoit imprimée dans l'eſprit, voulant trouver quelque choſe de certain parmy les incertitudes dans leſquelles une mauvaiſe éducation, ou le defaut de Religion les entretient tous les jours. C'eſt la qualité de l'eſprit, & non pas la diffe-

rence des Religions qui fait attacher les hommes à cette sorte de fantaisie. Auguste qui fut digne de l'Empire Romain, avoit neanmoins cette foiblesse, de tirer de ses songes, & des songes des autres, de bons & de mauvais augures pour conduire ses affaires; & Valentinien, tout Empereur Chrestien qu'il estoit, n'osoit paroistre en public le jour du Bissexte, parce qu'il l'estimoit un jour de mauvais augure. Mais en cecy, Ariste, nos sages Romains estoient des hommes admirables; car lors qu'ils vouloient declarer la guerre à leurs

ennemis, ils se mettoient en peine de chercher un jour heureux pour faire cette declaration; mais quand il estoit question de se défendre contre ceux qui les avoient attaquez les premiers, tous les jours leur estoient bons. C'est ainsi que la politique se prévaut, ou se moque de la Religion, selon ses differens interests. Il a souvent fallu faire des violences à ceux qui commandoient les Armées Navales de nos Rois, pour partir le Vendredy; & on a vû des Catholiques & des Huguenots s'arrêter dans le Port, encore qu'ils

eussent le vent favorable pour naviger, & qu'ils fussent pressez de leurs affaires, tant est miserable la condition de l'homme, qui tantost se laisse préoccuper de la superstition, & tantost de la negligence & du mépris des choses de Dieu.

Les Superieurs Ecclesiastiques doivent aussi de leur part corriger cet abus qui est devenu si familier & si populaire, que l'on ne prend presque point de soin de le refuter. Ils doivent representer à ceux qui sont entestez de ces erreurs, que cette distinction des jours n'est fondée ny sur l'E-

criture, ny ſur la Tradition, ny ſur la raiſon, & qu'on ne la peut mettre en uſage ſans pecher griévement. S. Paul écrivant aux Galates, comme je vous l'ay déja marqué, les reprend de ce qu'ils obſervent les jours, les mois, les ſaiſons & les années, & il dit qu'il apprehende de leur avoir preſché inutilement la Foy du Sauveur, & que tous ſes travaux ne ſoient perdus. Si l'Apoſtre reprend les Galates de ce qu'ils vouloient imiter les Juifs, comme beaucoup de Peres l'interpretent, dont au moins Dieu avoit dicté la Loy, quoy qu'elle

fuſt abolie, que ne diroit-il point à des Chreſtiens qui imitent les Payens? Car c'eſt tomber actuellement dans l'Idolatrie, ſelon la remarque de Saint Thomas ſur ce paſſage, de ne ſe conduire qu'au gré des Aſtres, & de faire dépendre de leur diſpoſition nôtre bonheur & noſtre malheur, comme ſi les Aſtres eſtoient nos Dieux. Que les Chreſtiens qui attribuent aux Aſtres les bons & les mauvais jours, penſent ſerieuſement à ce reproche. Ce n'eſt pas une figure de Rhetorique, ny une exageration de Morale, c'eſt une verité incon-

teſtable, que celuy qui dans les actions libres & volontaires ſe ſoûmet au cours des Aſtres, adore les Aſtres, nul ne pouvant mieux témoigner la Religion qu'il a pour le Soleil, la Lune, & les Etoiles, que celuy qui ſoûmet à leurs mouvemens & à leurs influences ſa raiſon, ſa liberté, ſon bonheur & ſon malheur, qui eſt un hommage qu'il ne doit qu'à Dieu ſeul. C'eſt pourquoy l'Apoſtre a raiſon de dire aux Galates : Je crains pour vous que je n'aye travaillé en vain, *eſtant conſtant que quiconque eſt poſſedé le l'eſprit de ſuperſtition, foule la Re-*

ligion aux pieds par l'esperance des jours heureux, & par l'apprehension des jours malheureux, & que l'on va quelquefois de superstition en superstition jusques à la Magie noire.

Les Conducteurs des ames doivent accoûtumer les Chrestiens à repousser un si grand mal en les obligeant de faire quelque chose d'important aux jours qu'ils appellent malheureux, & en leur défendant quelquefois d'entreprendre rien d'important aux jours qu'ils appellent heureux, s'il n'y a une absoluë necessité de le faire, afin d'abolir dans leur esprit

cette pernicieuſe créance; car ſi les penitens n'ont point d'autre raiſon de rejetter leur conſeil, que l'attachement obſtiné qu'ils ont à la difference des jours, il leur faut refuſer les Sacremens, comme eſtant atteints d'infidelité & d'Idolatrie. Il eſt certain que l'on donne des avertiſſemens aux Prônes des Paroiſſes, qui ne ſont pas plus utiles & plus ſalutaires qu'eſt celuy de défendre de pareilles obſervations. Le malheur eſt que beaucoup de Chreſtiens qui les font, ne s'en confeſſent pas par une ignorance craſſe & inexcuſable, ſe flatant que ce n'eſt pas

peché de pourſuivre le bien qui les attend, & d'éviter le mal qui les menace, quoy que l'un & l'autre ſoient des chimeres.

Il leur faut dire que l'Egliſe a frapé d'Anathême ces Obſervateurs. Outre ce que i'ay rapporté de Saint Paul, & de Saint Auguſtin, un Concile de Roüen tenu ſous nos premiers Rois Chrêtiens, dit, Si quelqu'un aux Calendes de Janvier vient à faire une de ces choſes qui a eſté inventée par les Payens, s'il obſerve les jours, & la Lune, & les mois, & s'il eſpere qu'une affaire ſera ſui-

vie d'un bon ou d'un mau-
vais ſuccés par la puiſſance
efficace des heures, qu'il ſoit
anatheme. Si quis in calendis
Januariis aliquid fecerit quod
à Paganis inventum eſt, &
dies obſervat, & Lunam &
menſes, & horarum effectiva
potentia aliquid ſperat in
melius aut in deterius verti,
anathema ſit, *Il ne faut qu'une*
de ces obſervations impies pour
encourir l'anatheme de l'Egliſe,
& neanmoins comme la ſuper-
ſtition provient d'une foibleſſe
d'imagination, & d'un enteſ-
tement ſans raiſon, quiconque

est superstitieux pour les iours particuliers que marque l'Almanach, le sera pour tous les temps de l'année sur lesquels on a inventé de ces faux mysteres. C'est pourquoy les Pasteurs des ames doivent étendre plus loin leurs interrogations quand ils ont découvert en un homme quelqu'une de ces foiblesses, & assurément ils trouveront dans son cœur plus d'une Idole à renverser. Le Pape Nicolas I. défend aux Bulgares les observations des iours; & le Concile d'Ausbourg tenu en 1548. prive de la Communion ceux qui les suivront. Car qu'y

a-t-il de commun entre le Sauveur & cette Idole? Voyez, Ariſte, d'autres autoritez dans le Traité des Superſtitions du ſçavant Mr Thiers, qui devroit eſtre entre les mains de tous les Curez, & de tous les Peres de Famille, à cauſe de ſon utilité. Au reſte il faut deſabuſer le Peuple de la creance où il pourroit eſtre ſur la vaine autorité de l'Almanach, qu'un Ange ait revelé à Job cette difference des iours, il n'y en a pas la moindre trace dans le Livre de Job, que l'Egliſe a receu, & toutefois l'on rend garant le Saint Eſprit.

d'un menſonge & d'une im-
pieté.

Tous les jours de Job furent heureux quand il eſtoit dans la proſperité, parce que les richeſſes, ny les honneurs ne luy firent jamais oublier Dieu, & tous ſes jours furent heureux dans ſon adverſité, parce que ny la perte de ſes biens, ny la mort de ſes Enfans, ny le déplorable eſtat de ſon corps qui n'eſtoit qu'une grande playe depuis la teſte juſqu'aux pieds, & une chair preſque reduite en fumier, ny les réproches de ſa Femme, ny les diſcours injurieux de ſes

Amis, ne tirerent jamais de ſa bouche une parole de murmure contre la Providence de Dieu. Au contraire quand il parle des Impies il dit ſans aucune diſtinction des jours : Ils paſſent leurs jours parmy les biens de ce monde, & dans un moment ils ſont precipitez dans l'Enfer. *Au partir de là, mon cher Ariſte, tous les jours ſont meſlez de bien & de mal au regard de quelqu'un. Le meſme jour en voit naiſtre & en voit mourir ; les uns ſont défaits & les autres ſont victorieux dans une meſme Armée ; l'un gagne ſon Procés*

& l'autre le perd dans le Jugement d'un meſme jour ; l'un fait naufrage & l'autre ſe ſauve dans une meſme tempeſte. Mais quoy ? le meſme jour l'un meurt dans la grace de Dieu & l'autre dans le peché ; le bon Larron recent le Paradis & Judas tomba dans l'Enfer. En verité, Ariſte, il faudroit bannir abſolument du commerce des Chrêtiens ces termes d'heureux & de malheureux, de bonne & de mauvaiſe fortune, ſinon par rapport à la grace & au peché, & ils ne devroient jamais ſoüiller leur bouche en nommant la fortune qui n'eſtoit

propre qu'aux Payens, parce qu'ils ne connoissoient pas Dieu dans les ordres & dans la conduite duquel il n'y a rien qui soit casuel & fortuit; mais tout est providence, tout est sagesse, & tout est misericorde ou Justice; car la prosperité que les hommes appellent la bonne fortune, ne sert d'ordinaire qu'à perdre les hommes ou à corrompre leurs mœurs, & la disgrace est une matiere plus asseurée de leur salut, si on ne la convertit en peché par l'impatience & par le murmure. Mon Dieu, je deteste toutes ces differences de jours

heureux & malheureux. Toute la Nature eſt vôtre ouvrage, il n'y a rien de mauvais, tout l'ordre de la grace eſt un effet de vôtre miſericorde, il n'y a rien que de bon. Soyez vous-meſme nôtre jour & nôtre lumiere. Faites-nous craindre le peché qui eſt la ſeule choſe que nous pouvons appeller un malheur, & que nous nous attachions à vous comme à nôtre ſouveraine felicité.

Je crois, Ariſte, que vous ſerez encore plus confirmé dans voſtre opinion aprés les raiſons que vous venez de voir. Auſſi

ie conçois toûiours pour vous de plus grands ſentimens d'eſtime & d'affection, eſtant convaincu que vous ne cherchez que la verité.

Les Etats de Bourgogne ſe ſont tenus à Dijon le mois paſſé. Monſieur le Prince, *Bourbon* Gouverneur de la Province, y eſtant arrivé le 13. fut receu dans cette Ville au bruit de tout le Canon. Le meſme jour il fut harangué par les Eleus des Etats Generaux. Mr l'Abbé de Langeron, qui *andrault* eſt celuy de l'Egliſe, luy fit

un Discours fort court, mais
aussi poly qu'il estoit serré.
Vous sçavez que cet Abbé
est Aumosnier de Madame
la Dauphine. Le lendemain
les Deputez des Compagnies
Superieures vinrent faire
compliment à son Alteſſe
Sereniſſime. La parole fut
portée par Mr le Presidant
Bouhier pour le Parlement,
& par Mr le Presidant Ber-
nardon pour la Chambre des
Comptes. Ces deux Illustres
Magistrats donnerent des
marques de leur éloquence
par des discours qui ne plu-
rent

rent pas moins à ce Prince, qu'à tous les autres qui les entendirent. Le 15. l'ouverture des Etats se fit. Monsieur le Prince partit du Logis du Roy à dix heures précises pour se rendre chez les Peres Cordeliers où ils se tiennent, en attendant que la Chambre de Mrs les Eleus que l'on bastit actuellement, soit achevée. Il estoit precedé de la Marechaussée, de ses Gardes ordinaires, & des Gardes de la Porte, la Noblesse marchoit immediatement aprés. Un Lieutenant de Roy suivoit &

fermoit le Corps de la Noblesse, & Son Alteſſe Sereniſſime alloit enſuite, ayant devant elle un Officier de ſes Gardes. Elle eſtoit accompagnée de Mr Brulart, premier Preſident à main droite, de Mr de Harlay, Intendant de la Province, à main gauche, & de deux Tréſoriers de France. Ces trois derniers eſtoient reveſtus de leurs habits de ceremonie. Mr l'Intendant avoit ſa Robe de Conſeiller d'Eſtat, qui eſt de Satin noir à manches pendantes, & Mrs les Treſoriers des

Robes noires de velours plein, auſſi à manches pendantes, avec la Toque de velours & le Cordon d'or qu'ils portent de tout temps en qualité de Generaux des Finances. Monſieur le Prince eſtant arrivé aux Cordeliers, fut complimenté par le Gardien, & il ne ſe fut pas plûtoſt placé dans l'Egliſe, que l'on commença la Meſſe du Saint Eſprit. Elle fut chantée ſolemnellement, & lors qu'elle fut finie la Compagnie ſe rendit en la Salle deſtinée pour cette ceremonie qui ſe fait tous les

trois ans. Mr le Tresorier Moreau, en qualité de Commissaire & de Porteur des ordres du Roy pour la convocation des Etats, parla le premier, & fit un tres-beau discours, où il messla fort adroitement l'Eloge de Sa Majesté avec celuy de Monsieur le Prince, qu'il pria ensuite d'ordonner la lecture & l'enregistrement des Lettres qui contenoient les intentions de Sa Majesté. Ces Lettres ayant esté leuës par le Greffier des Etats, Son Alteſſe Sereniſſime dit en peu de mots qu'elle ne mettoit

pas en doute qu'on ne fuſt fort diſpoſé à executer les ordres du Roy. Aprés cela, Mr le Premier Preſident fit un excellent diſcours ſur l'avantage que les François ont d'obeïr à un Monarque qui a toutes les vertus dignes du Trône. Mr de Harlay parla enſuite d'une maniere convenable au lieu & au ſujet. Il s'attacha principalement au bonheur dont joüit la France d'eſtre gouvernée par un Roy qui la défend ſi bien de ſes Ennemis, & qui fait vivre ſes Sujets dans un repos qu'on

peut eſperer de voir d'autant plus durable, qu'il eſt le fruit de ſa profonde ſageſſe. Il finit en diſant qu'un regne ſi glorieux ne nous laiſſoit rien à ſouhaiter ſinon que le Roy veſcuſt long temps, & qu'il portaſt luy-meſme dans le Siecle à venir la nouvelle des choſes toutes merveilleuſes qu'il a faites en celuy-cy. Mr l'Eveſque d'Autun, en qualité de Preſident né des Etats, parla aprés eux avec ſon éloquence ordinaire, & en ſoûtenant l'intereſt des Peuples & de la Province, il ne laiſſa

pas de faire éclater le zele ardent qu'il a pour le Roy. L'apresdinée les trois Etats s'estant retirez dans leurs Chambres, procederent à la nomination des nouveaux Eleus pour les trois ans à venir. L'Eglise nomma Mr l'Evesque de Châlons, la Noblesse, M. le Comte de Saintrailles, & le tiers Estat M. Bulard de Sevre.

Le 16. Monsieur le Prince fit l'ouuerture du Prix du Jeu de l'Arquebuse, au son des Violons & des Hautbois, & au bruit des Timbales & des

Trompetes, par deux coups qu'il tira, & qui donnerent assez prés du noir, pour faire voir qu'il auroit pû ensuite remporter le Prix, s'il ne s'estoit contenté de donner cette marque de son adresse en faisant honneur aux Chevaliers. Il s'y en rrouva de vingt Villes considerables, tant de la Province, que des Provinces voisines. Chaque Ville y en avoit envoye cinquante en bel équipage, & ils se rendirent tous ce jour là avec leur Guidon au Jeu de l'Arquebuse. Ces six Vers se lisent

ſur la porte de ce Jeu, au bas de la Figure de Henry IV.

I'ay regné ſur le Trône où regnoient
mes Ayeux,
On a compté mes iours par mes faits
glorieux,
A tous mes Ennemis ma valeur fut
fatale,
I'eus toutes les vertus qui forment
un grand Roy,
Et dans l'Vnivers ie ne voy
Que LOVIS LE GRAND qui
m'égale.

Les Vers ſuivans ſont au bas de la Figure du Roy, qui eſt dans le milieu de ce meſme Jeu.

Toy qu'un desir de vaincre attire
dans ces lieux,
Avant que de combattre. arreste icy
tes yeux.
Si pour prétendre au prix que pro-
met la victoire,
De l'amour de la gloire on doit estre
animé,
Qui peut mieux t'inspirer cet amour
de la gloire?
Que l'aspect du Heros qu'elle mesme
a formé.

On lit ceux-cy au bas du Portrait de Monsieur le Prince.

Ioindre aux grandes vertus un esprit
penetrant;
A la grande Naissance un cœur encor
plus grand,

Sçavoir vaincre par tout, & par tout sçavoir plaire,
De la Bourgogne estre le ferme appuy,
C'est par là que ce Prince est semblable à son Pere,
Et que déia son Fils paroist semblable à luy.

Chaque Chevalier devant tirer quatre coups, on n'acheva que le 20. quoy que l'on eust commencé le 16. Chaumont en eut quatre au noir avec les plus courts Echantillons, ce qui luy fit remporter le Prix. Dijon eut le second avec plusieurs pieces particulieres; & comme

ce Prix estoit de plus de mille pistoles, tant en vaisselle d'argent qu'en argent monnoyé, la pluspart des Chevaliers en eurent leur part, ce qui fit qu'ils s'en retournerent tous tres-satisfaits.

J'oubliois à vous dire que les trois Madrigaux dont je viens de vous parler, sont de M^r Moreau, Avocat general de la Chambre des Comptes de Dijon. Il vous est déja connu par d'autres ouvrages, mais vous ignorez peut-estre que l'heureux talent de faire des Vers s'est communiqué à

ſa Famille, & qu'il a un Fils fort amy des Muſes. Vous le connoiſtrez par la galante traduction qu'il a faite des beaux Vers Italiens de Mr le Duc de Nevers, qui commencent par ces mots, *A pena da l'Oriente eſce l'Aurora.* Voicy de quelle maniere il les a rendus en noſtre Langue.

Mancini

A Peine voyoit-on naiſtre la belle Aurore,
Que des tendres Zephirs les ſoupirs parfumez
Carreſſoient déja Flore.
Vn ruiſſeau, dont les bords de fleurs eſtoient ſemez;
Et dont l'Onde eſtoit claire & pure,

De ſes flots argentez meſloit le doux
murmure
Au ramage de mille Oyſeaux.
Là ſur un verd gazon, à l'abry des
ormeaux,
L'heureux Berger Philene,
Foulant des fleurs le tendre émail,
Eſtoit dans les bras de Climene;
Et ſur ſa bouche de Corail,
Cet Amant affamé, pour ſoulager ſa
peine, [*cieux.*
Savouroit des baiſers le miel deli-
Alors d'un vif tranſport qui brilloit
dans ſes yeux
Suivant les atteintes aimables,
Le cœur tout penetrè d'amour,
Dans ces heureux momens, pour luy
ſi favorables,
Il fit redire aux Echos d'alentour.
Non, non, je ne crois pas, que
jamais ſur la Terre

Le Maiſtre du Tonnerre
Ait de tant de plaiſirs goûté les
doux appas,
Quand il prit, pour joüir d'une
Beauté mortelle,
D'un Cygne ou d'un Taureau la
figure nouvelle,
Ou lors qu'en goutres d'or il tomba
dans ſes bras.
Non, je ne le crois pas.

Le Jeu des Echets eſt le plus ancien, le plus univerſel, & le plus honneſte de tous les Jeux. Quantité d'Auteurs conſiderables en font mention depuis fort longtemps. Toutes les Nations ſe font un plaiſir de le joüer,

& il convient à toutes ſortes de perſonnes, gens d'épée, de robe, & meſme d'Egliſe. Ce qui le fait ſur tout eſtimer, c'eſt que le hazard n'y entre point comme dans les autres Jeux. L'eſprit du Joüeur en fait le tout. Toutes les prérogatives de cet excellent Jeu n'ont pourtant porté perſonne à donner des leçons pour le bien apprendre, & pour le joüer dans les regles de l'art. On en a recüeilly quelques-unes qu'on propoſe aux Joüeurs, afin qu'ils ſoient excitez à en augmenter le

nombre, & que par le moyen de plusieurs qui voudront bien y contribuer, on puisse estre instruit de tout; car pour ce qui est des dispositions de ce Jeu qui sont dans quelques Livres, elles dépendent de la conformité de celuy avec qui on le joüe, & quand elle ne se rencontre pas, cela ne peut estre utile, que par des reflexions, & n'a pas l'avantage des principes d'une science. Ce que vous allez lire sur ce sujet a esté écrit par une personne d'esprit & de merite, & je ne doute point que

les personnes de vostre Province qui aiment ce Jeu, n'en tirent une grande utilité.

LOIX DV IEV DES ECHETS.

I.

IL faut que le Dammier soit posé d'une maniere que chacun ait à sa droite la Case blanche dans l'extremité de sa premiere rangée.

II.

Il faut que le Roy blanc soit placé d'abord dans une Case noire, & le Roy noir dans une Case blanche. C'est ce qui semble donner lieu

au combat, comme s'ils étoient dans le domaine l'un de l'autre.

III.

Le trait, qui eſt comme avoir la main au piquet, ſe tire d'abord au ſort, & celuy qui a gagné continuë d'avoir le trait, à moins qu'on ait convenu de l'avoir alternativement.

IV.

Si celuy qui avoit le trait ne gagne pas la partie & qu'il mette l'autre pat, il a perdu le trait.

V.

Une piece touchée doit eſtre joüée, ſi elle ſe peut joüer, à moins que vous ne diſiez en la prenant, *J'adont.*

VI.

Si vous touchez la piece de l'autre, vous eſtes obligé de la prendre, quoy que vous n'ayez pas encore touché la voſtre qui la peut prendre.

VII.

Si l'on vous donne échet, ou que l'autre faſſe une fauſſe démarche d'une de ſes pieces, & que chacun ait depuis cela joüé un coup, le jeu tiendra,

& celuy qui eſt en échet ſera obligé de s'en tirer enſuite.

VIII.

S'il arrive que chacun ait un coup qu'il croit avantageux, & ne le veüille pas changer, joüant toûjours ſur une meſme Caſe, c'eſt un refait.

IX.

Les Pions deviennent Dames, & en ont les démarches & les proprietez, tout autant qu'il y en a qui arrivent à la derniere rangée.

X.

Le Roy ne ſaute que deux

Cases en roquant à sa droite & à sa gauche, & il ne faut pas qu'il y ait aucune piece entre luy & sa tour.

XI.

Le Roy ne peut roquer s'il s'est déja remué, s'il seroit en échet dans la case où l'on roque, mesme s'il souffre échet en sautant, il ne pourra roquer, à moins que l'autre ne vienne à retirer la piece qui le battoit, ou que luy-mesme se couvre d'une de ses pieces, ny lors qu'on a remué les tours.

XII.

Le Roy renfermé ſans eſtre échet, & ne pouvant joüer ſans l'eſtre, cela ſe nomme pat, qui rend la partie nulle. Il en eſt de meſme s'il a des pieces qu'il ne puiſſe joüer.

XIII.

Si le jeu vient à ſe broüiller par la chûte du Damier, ou qu'il en ait eſté renverſé par une perſonne de dehors deſintereſſée, ce ſera un refait, encore que l'un ait de l'avantage ſur l'autre, à moins qu'on ne convinſt de la ſituation des

pieces, pour remettre le jeu.

XIV.

Il n'eſt point permis aux Spectateurs de conſeiller, ny de rien dire au prejudice de qui que ce ſoit.

XV.

Les deux Rois ne peuvent pas s'approcher, il faut qu'il y ait au moins une Caſe entre eux.

XVI.

Lors qu'on pouſſe d'abord le pion deux Caſes, le pion de l'autre peut l'arreſter à la premiere, & le prendre.

Avis

Avis aux Joüeurs d'Echets.

I.

Ouvrez voſtre jeu par deux pas du pion du Roy. Au ſecond coup, mettez le Fou de voſtre Roy ſur la quatriéme Caſe du Fou de voſtre Dame; & au troiſiéme coup voſtre Dame à la troiſiéme caſe du Fou du Roy. C'eſt le jeu du Calabrois : & ſi l'on n'y remedie, vous donnerez l'échec de Berger.

II.

Ou bien au troiſiéme coup au lieu de la Dame, mettez

le Chevalier du Roy ſur la troiſiéme caſe du Fou du Roy, & enſuite ſur la quatriéme caſe du Chevalier de l'autre, & ſi on ne l'empeſche, vous prendrez avec voſtre Chevalier, le pion qui eſt dans la deuxiéme caſe du Fou de d'autre Roy, & aprés la Dame ou la Tour.

III.

C'eſt un avantage d'avancer vos pions, mais il faut qu'ils ſoient liez & ſoutenus.

IV.

Ne joüez pas le pion qui eſt devant le Fou du Roy, car

ſi le pion du Chevalier du Roy eſtoit avancé de deux caſes, la Dame ou le Fou de l'autre en vous donnant échec, vous ſeriez mat.

V.

Ne joüez point non plus le pion qui eſt devant la Dame, car ſi le pion de ſon Chevalier eſtoit avancé de deux caſes, un Fou qui ſera ſoutenu, venant donner ſur voſtre Dame la prendroit.

VI.

Les pieces eſtant avancées de part & d'autre, formez vos deſſeins, ou pour atta-

quer le Roy, ou pour prendre quelque piece. Regardez l'endroit le plus foible pour y donner, & défendez vous de celuy où ſes forces ſont ramaſſées.

VII.

Si le cas y échoit, croiſez voſtre pion ſur deux pieces de l'autre, pourveu qu'il n'y ait point de danger, comme il arrive lors que le pion qui prend découvre la Dame ou une Tour, & la met en priſe.

VIII.

Ne joüez point ſans faire une reveuë de voſtre jeu &

de celuy de l'autre, pour découvrir ſes deſſeins, & pourvoir à tout. Ce Jeu eſt un *Jeu de penſer.*

IX.

C'eſt un avantage de faire doubler & tripler les pions de l'autre, s'il n'y a point d'accident contre vous.

X.

Quand il y a une piece à prendre moindre que celle qui prend, comme un pion à prendre par un Fou, ou un Fou par un Roy, ou une Tour par une Dame, examinez ſi voſtre piece qui prend, ne

s'engage point a eſtre enfermée.

XI.

Si l'occaſion ſe preſente, enfermez avec vos pions les pieces de l'autre, ou un Fou ou un Chevalier, ou une Tour, ou la Dame.

XII.

Soutenez le pion qui eſt à la deuxiéme caſe du Chevalier, car ſi le Fou de l'autre le prenoit, voſtre Tour ſeroit perduë, ſi elle ſe trouvoit entre ſon Chevalier & ſon pion, à coſté & devant.

XIII.

On fait piece pour piece, lors qu'on y gagne un pion, ou lors qu'on rompt le deſſein de l'autre, ou lors qu'il ſe preſente quelque autre avantage.

XIV.

Ménagez des découvertes avec les pieces qui ſe preſentent. Ce ſont des embuſches ſecretes, qui produiſent la priſe d'un Fou, d'un Chevalier, d'une Tour, de la Dame & quelquefois mat.

XV.

Il ne faut point roquer

trop, de peur que vous ne soyez d'abord attaqué là, ny trop retarder, de peur de ne le pouvoir plus faire ; il faut dégager ses pieces des deux costez du Roy, pour pouvoir roquer dans le temps.

XVI.

Joignez deux de vos pieces ensemble pour prendre celles de l'autre. qui ne sont soutenuës que par une piece.

XVII.

Si l'autre se trouve avoir plus de pieces, & son jeu en meilleur estat, roquez du mesme costé que luy, car il

ne pourra pouſſer ſes pions contre vous ſans ſe découvrir.

XVIII.

Si l'on vous donne échec, regardez avant que de remuer voſtre Roy, ſi vous ne pouvez pas couvrir l'échec, ou meſme prendre la piece.

XIX.

Obſervez toûjours les Chevaliers de l'autre lors qu'ils s'avancent, car leur démarche oblique fait ſouvent des ſurprifes.

XX.

Mettez rarement voſtre

Dame devant voſtre Roy, ou ſur le meſme travers, de peur qu'on ne luy oppoſe une Tour ou un Fou, qui la prendroit, ne pouvant ſe retirer ſans laiſſer le Roy en échec : mettez moins encore la Dame derriere le Roy.

XXI.

Prenez garde lors que vous mettez la Dame, ou une Tour, ſur une caſe qui de meſme que celle du Roy ſe trouve expoſée à la démarche du Chevalier, car en donnant échec ſi vous ne le prenez pas, il prendra voſtre piece.

XXII.

Il y a des coups à faire en
ettant une piece en prise
us un pion de l'autre, qui
n la prenant découvre sa
)ame, ou une autre piece,
eilleure que celle qui prend.

XXIII.

Si vous placez vostre Dame
u vostre Tour vis à vis le
Roy de l'autre, & que son
ion du costé de la Tour soit
vancé d'une Case, vous pou-
ez le prendre avec un Fou,
que le pion de devant son
Roy ne peut prendre, à cause
qu'il mettroit son Roy en
échec.

XXIV.

Ne laiſſez pas toûjours l
Roy aprés avoir roqué, ſan
avancer le pion qui eſt devan
ou à ſon coſté, car autremen
ſi entrant dans ſa rangée o
luy donnoit échec avec l
Dame ou une Tour, il ſero
mat, s'il ne pouvoit couvrir

XXV.

Ne mettez gueres voſtr
Roy ſur la meſme rangée o
eſt voſtre Dame, ou un
Tour, ou une autre piece
lors qu'il y a au moins deu
Caſes entre le Roy & la piece
car en donnant échec à voſtr

y, on le fera ſortir de la
gée, & on prendra la piece
eſt derriere ſi elle n'eſt
ſoutenuë.

XXVI.

Les differens mouvemens
l'autre jeu doivent chan-
le voſtre, & vous faire
ſerver tout, pour profiter
ce qui ſe preſente.

XXVII.

Les grands deſſeins s'execu-
t quelquefois en perdant
pieces, mais il faut eſtre
uré de ſon fait, & avoir
n compté, ſans quoy on
doit pas ſeulement hazar-
un pion.

XXVIII.

La Dame de l'autre, lié
avec une de ſes pieces, do
vous eſtre ſuſpecte, car c'e
un deſſein ou de donner ma
ou d'executer quelque cou
qui y ſerve, ou pour prend
une piece.

XXIX.

On ne doit point laiſſer
pions en priſe, à moins qu
n'y ait quelque coup à fair
mais ſur tout on doit gard
le pion qui eſt à la deuxié
Caſe du Fou, car ſi le Chev
lier de l'autre vient à le pre
dre, & que voſtre Tour

puisse se remuer, elle ne pourra éviter d'estre prise.

XXX.

Quand le Roy roque du costé de la Dame, il faut donner ordre à soûteuir le pion qui estoit devant la Tour, car si l'autre Dame venoit à le prendre, & donner ensuite échec au Roy dans la rangée où il est, elle le mettra mat, ou elle y fera du desordre.

XXXI.

Lors qu'il y a quelque piece devant l'autre Roy, mettez de vostre costé dans la mesme

rangée, la Dame ou une Tour, & enſuite avancez un pion de l'autre rangée ſur ſa piece, & il la prendra, car elle ne peut ſe retirer ſans mettre ſon Roy en échec.

XXXII.

Ne laiſſez point doubler les Tours de l'autre dans la premiere rangée de vos pions, car elles ſont capables d'y matter voſtre Roy.

XXXIII.

Le Fou de l'autre qui n'a pû ſervir à vous donner l'échec de Berger, & qui s'eſt retiré loin dans la deuxiéme

Case de sa Tour, doit estre observé incessamment; car il est là en embusche, & il attend l'occasion.

XXXIV.

Lorsque vous avez roqué, ne prenez point le pion de la deuxiéme Case du Chevalier de l'autre, qui est vis à vis de vostre Roy, à moins que vous ne vous trouviez le plus fort en pieces, car autrement ce pion estant osté, vostre Roy est plus exposé.

XXXV.

Si vous avez vostre Fou dans la deuxiéme Case du Cheva-

lier, ne mettez pas le Cheva-
lier devant ce Fou à la troi-
ſiéme ou quatriéme Caſe ; car
ſi l'autre met ſon Fou dans la
deuxiéme Caſe de ſon Cheva-
lier, & qu'enſuite il avance
deux Caſes le pion de devant
l'autre Fou, il prendra voſtre
Chevalier, que vous ne pour-
riez retirer ſans perdre voſtre
Fou, & enſuite voſtre Tour,
ſi elle ne pouvoit ſe remuer.

XXXVI.

Lors qu'on donne à pren-
dre le pion de l'autre Dame
avancé de deux Caſes, ce
qu'on nomme la Gambite, il

faut ſçavoir bien défendre le pion qui a pris, car autrement pour un pion gagné, on court riſque de perdre la partie ; voſtre Roy en demeure alors plus expoſé, plus découvert aux attaques, & eſt ſi preſſé qu'il ne peut roquer.

XXXVII.

Lors qu'on preſſe voſtre Roy avec pluſieurs pieces, employez les voſtres à le bien défendre, car ſi au lieu de cela vous attaquez l'autre, ce ne ſera qu'une fauſſe diverſion, qui aura éloigné vos

pieces, & donnera de l'avantage aux autres pour vous reduire à l'extremité.

XXXVIII.

Pour attaquer deux pieces à la fois d'un seul coup, couvrez par exemple vostre Fou qui donne sur la Tour de l'autre, d'un de vos pions, & s'il arrive qu'il oste ce qui couvroit sa Tour, poussez le pion de devant vostre Fou sur ce qui se rencontre de l'autre, soit Fou ou Chevalier, car alors vous prendrez sa Tour avec vostre Fou, ou son Fou avec vostre pion.

XXXIX.

Lors que vous avez voſtre Dame vis à vis de l'autre Roy qui a roqué, avancez voſtre Fou à la deuxiéme Caſe du pion où eſtoit ſa Tour, car il ſera obligé de pouſſer le pion qui eſt devant ſon Roy, & vous prendrez ſa Tour avec voſtre Fou; s'il ne le faiſoit pas, voſtre Dame le matteroit.

XL.

Quand on peut donner échec à l'autre Roy par pluſieurs endroits avec la Dame, il vaut mieux le donner du

costé que l'échec ne se peut couvrir, à moins qu'il n'y ait lieu de prendre la piece, qui aura couvert l'échec.

XLI.

Il n'est pas bien de marquer avec le doigt la Case où l'on pourroit mettre sa piece, car outre que cela est d'un petit joüeur de chercher avec les doigts, cela fait entrevoir à l'autre vostre dessein.

XLII.

Ne changez point un Fou ny un Chevalier pour trois ny pour deux pions, à moins que cela ne fasse une ouver-

ture avantageuſe à voſtre jeu, ou bien que ce ſoit à la fin que l'autre ait des pions avec leſquels il pourroit aller à Dame, & que vous n'en ayez plus.

XLIII.

Donnez-vous de garde de l'échec double, il eſt fort dangereux, en ce qu'il ne ſe peut couvrir.

XLIV.

Quand on va à Dame, ſi on a pluſieurs pions, il faut tenir le Roy derriere, car en avançant ils ſe ſoutiennent aſſez par leur liaiſon, mais

s'il n'y a qu'un pion, il faut que le Roy marche devant pour empescher que l'autre Roy n'occupe le passage.

XLV.

Quand il ne vous reste qu'un pion dans la rangée de la Tour, il faut pour le mener à Dame, que vostre Roy gagne le devant du costé de l'autre rangée, car si l'autre Roy peut entrer pardevant en la rangée où est vostre pion, il se fera pat, ce qui rend la partie nulle.

XLVI.

Lors que le Roy est dépoüillé,

poüillé, ou que les pieces qui luy restent ne peuvent estre joüées, prenez garde que l'autre Roy ne devienne pat.

XLVII.

Il est bon d'étudier sur le Damier les jeux du Salvia, du Carrera, du Calabrois, & d'autres Joüeurs celebres; on en retient des manieres de joüer hardiment avec avantage.

XLVIII.

Il ne faut pas manquer les coups doubles lors qu'ils se presentent, comme lors qu'il y a sur une mesme ligne deux

Fous ou deux Chevaliers, ou deux pions de l'autre, mettez ou voſtre Dame, ou voſtre Tour entre les deux; ſi c'eſt ſur un meſme biais, mettez voſtre Dame ou voſtre Fou entre les deux.

XLIX.

Lors que vous eſtes preſſé, & dans le moment de ſouffrir mat, ſi vous pouvez donner échec à l'autre, quoy que cet échec vous paroiſſe d'abord inutile, continuez-le toûjours ſi vous le pouvez, cela fait naiſtre quelquefois un moyen ineſperé de donner mat dans

le temps que vous vous croyez perdu.

L.

Lors qu'il ne vous reſte qu'une Tour avec voſtre Roy, & à l'autre un pion, qu'il mene à Dame dans la derniere ligne avec ſon Roy. Si vous n'avez pu le prendre, & qu'il ſoit preſque à la derniere Caſe, au lieu de vous attacher davantage à ce pion pour le prendre, laiſſez-le aller à Dame, & vous luy donnerez mat avec voſtre Tour, ayant diſpoſé voſtre Roy d'une maniere qu'il em-

peſche l'autre qui eſt en échec de ſortir de la rangée où vôtre Tour l'a matté.

LI.

Pour matter l'autre Roy avec un Fou & un Chevalier, qui ſont les ſeules pieces que vous avez à la fin du jeu, il vous faut tenir cette conduite.

L'abondance de la matiere m'obligea le mois paſſé à remettre juſqu'à celuy-cy à vous parler d'une Ceremonie qui ſe fit à Troyes le Mardy de la Semaine Sainte. Tous

les ans à pareil jour il y a une Procession Generale pour la reduction de la Ville sous l'obeïssance de Henry IV. Tous les Corps s'y trouvent, & le Maire choisit un Predicateur que l'Evesque agrée. Le Discours qu'il fait a toûjours pour but d'exhorter le Peuple à son devoir, & de luy apprendre la soûmission qu'il doit à son Souverain. Mr l'Abbé Romond avoit esté nommé cette année pour cette pieuse fonction. Il est d'une Famille connuë, & dans laquelle l'éloquence n'é-

clate pas moins que le courage. Son Texte fut, *Craignez Dieu, honorez le Roy.* Sa division se prit sur ce que la crainte de Dieu oblige à craindre les Rois, & que l'honneur que nous luy devons, nous fait un devoir d'honorer les Souverains. Ces deux propositions, toutes deux Chrestiennes & de foy, furent prouvées tres-solidement. Mr l'Abbé Romond finit son Discours par l'éloge de Sa Majesté. Aprés avoir dit que les Prophetes mesme, en parlant aux Rois

de la part de Dieu en colere, ne s'eſtoient jamais diſpenſez du reſpect qui leur eſt deu pour en faire une leçon eternelle à leurs ſujets ; qu'ils avoient remply leurs legations foudroyantes de grands titres, d'éloges & de ſouhaits, & que c'eſtoit de la ſorte que Joſeph avoit parlé à Pharaon, Nathan à David, & Daniel aux Rois d'Aſſirie. *Laiſſons les exemples*, continua-t-il, *& quel beſoin avons nous de prouver davantage qu'on doit honorer les Rois, nous qui avons un Roy aimé d'un amour*

ter dre, qui croiſt inſemſiblement de jour en jour par l'admiration de tant d'actions Heroiques, que ſes Ennemis mê nes, tout jaloux qu'ils ſont de ſa puiſſance, ſont forcez de reverer, nous qui avons un Roy fameux par un ſi grand nombre de Conqueſtes, auſſi habile dans la Paix que dans la Guerre, qu'on a veu cent fois à la teſte de ſes Armées, & toûjours le premier dans ſon Conſeil ? Grand Dieu, quels perils n'a point courus un Prince ſi cher ? Obligez de le craindre comme noſtre Maiſtre, nous avons plus craint pour luy par

amour, que nous ne ſongions à le craindre par devoir. Ses vertus nous ont charmez ; crainte, honneur tout a eſté confondu en l'aimant. Les dangers où il s'eſt expoſé tant de fois, nous ont cauſé mille alarmes. Ses maladies nous ont jettez dans le trouble ; la gloire de l'Etat, la Majeſté de l'Empire ne nous ont flattez, qu'au retour de ſes Campagnes. On le ſçait, il eſt aimé chez luy, on le redoute ailleurs, on l'admire dans ſes vaſtes Etats, on l'honore encore plus loin. La terreur & le reſpect ſoûtiennent par tout

l'éclat de ſon grand nom. La Hollande n'oublira jamais ce que peut ſon bras ; ſes Villes ſuperbes, & pour leur ſituation, & par l'Art, ont tombé plus d'une fois ſous ſes coups. D'autres Nations connoiſſent ce que vaut ſon amitié, ſa ſageſſe & ſon conſeïl. Alger & Tunis fatiguez de leurs pertes, & des ruines toujours nouvelles qui enlevent leurs premiers & leurs derniers Vaiſſeaux, pâliſſent à la veuë de ſon Pavillon victorieux ſans qu'il luy en couſte beaucoup de ſang. Pendant que l'Allemagne qui a appris par ſes deffaites chez

ous à vaincre ailleurs, jouit
vec surprise des Victoires que
on repos luy accorde, pendant
ue l'Espagne sans continuer ses
ertes à la faveur de la Paix,
ompte encore en l'admirant, ses
ujets, & ses Royaumes divisez;
endant que Genes s'humelie,
& que l'Italie s'accoutume à
imiter, de l'extremité des In-
es, de ce Pays superbe, on
ient luy apporter de nouveaux
ommages. Des peuples à peine
onnus traversent des Mers
mmenses & essuyent la fureur
e tous les vents, pour luy ame-
er de plus loin des honneurs vo-

lontaires & étrangers. Auſſi le peuple qui ne ſe méprend guere dans l'impoſition des noms, & qui d'un mot fait l'Eloge de ſes Maiſtres, luy a donné le ſurnom de Grand, *c'eſt à dire qu'il a veu qu'il marchoit ſur les traces des* Charles, *& des Henris, & qu'il meritoit comme eux d'eſtre craint & honoré. Quelles grandes choſes ne voit-on pas ſous ſon regne ? Rien de mediocre, rien de foible n'y paroiſt meſlé. Depuis la Bataille de Rocroy ſes heureux deſtins ne ſe ſont expliquez que par de grandes Victoires, par des Trai-*

ez avantageux, par des
anieres heroiques & bien sou-
enuës. Jamais la gloire & la
randeur n'agirent plus de con-
ert; l'autorité & la puissance
paroissent toûjours en souve-
aines & couronnées. Ce n'est
lus le temps de craindre ny
Etats voisins, ny éloignez, ny
actieux, ny heretiques. On ne
onnoist plus ny les vaines ter-
eurs, ny les noms de blasspheme.
L'Histoire cependant en conser-
era les desseins monstrueux
& les peintures horribles tant,
u'il luy plaira, pour apprendre
ieux à la posterité quel fut ce

regne où ces noms impies & ingrats furent condamnez, & proscrits. Non, l'heresie exilée ne rentrera jamais dans ces climats, ny par un Art trompeur, ny par une force insolente & tumultueuse. Non, ny le Danube, ny le Rhin n'effaceront rien des Edits éternels de Louis XIV qui ont fait fuir ce Monstre tremblant vers leurs bords.

Mon Dieu, qui voulez qu'on craigne, & qu'on respecte les Rois, donnez-nous-les toûjours pareils à Louis! Nous ferons par amour pour eux, ce que nous ferions par devoir pour

l'autres. Mais ſi ces ſouhaits
ont trop vaſtes & trop grands,
aiſſez-nous jouir long-temps de
e Prince, que voſtre providen-
e, & voſtre bonté nous ont
ccordé pour le bien de voſtre
Egliſe & pour noſtre ſeureté.
Que les vœux fidelles & ſin-
eres ſoient exaucez, & puiſque
Apoſtre veut que nous priions
our les Rois ; Seigneur, nous
e demandons pour celuy qui
ous gouverne que de le voir
ivre. Vous avez rendu ſa vie
eceſſaire à noſtre bonheur, cette
ie precieuſe, de laquelle dépend
fortune de la France. C'eſt

assez de Victoires ; ce Prince a
paru à nos yeux avec tout l'éclat
que la valeur donne. Faites-nous
l'envisager long-temps avec cette
pieté qui nous le rend si auguste.
Que l'Eglise par luy rétablie dans
le cœur de toutes ses Provinces
l'ait pour défenseur; que ses Sujets
obligez d'imiter ses vertus s'affer-
missent sous ses yeux dans leur
devoir; que son zele ardent gâgne
ou détruise ce qui s'opposera à ses
pieux projets. Que serviroit de
mediter d'autres travaux, &
d'autres Conquestes? Une seul
religion pour jamais établie vau
mille combats. Quand on triomph

pour Dieu, le triomphe n'eſt pas d'un jour, & la gloire en eſt infinie. Faites toutefois, Seigneur, qu'arreſté icy par nos beſoins & par nos humbles prieres, il differe de joüir de ce triomphe, & que nous allions avant luy en connoiſtre la grandeur.

Dans le meſme temps, c'eſt à dire, un des Samedis du dernier Carême, Mr l'Abbé du Jarry, qui s'eſt acquis tant de reputation par tout ce qu'on voit de luy, ayant été prié de preſcher dans l'Egliſe des Nouveaux Convertis, prit pour ſon texte ces paroles de S. Luc, *Vo-*

ſtre Frere eſtoit mort, & il eſt reſuſcité; il eſtoit perdu, & il eſt retrouvé. Il découvrit d'abord l'illuſion de ceux qui faiſoient des reſerves ſur les points de la Foy, en leur faiſant voir que les veritez Orthodoxes ne ſouffroient point de parrage, & qu'au lieu de les examiner en particulier, ils les devoient embraſſer en general dans la créance de la vraye Egliſe qui les propoſe. Il fit enſuite connoître à ceux qui eſtoient encore dans leur premiere obſtinarion, qu'il n'y avoit qu'un aveuglement

déplorable qui puſt les empeſcher de voir les marques évidentes de l'Hereſie imprimées ſur le Calviniſme, & repreſenta enfin à ceux qui eſtoient partagez ſur le choix d'une creance, que la voye la plus facile pour rendre le calme à leurs eſprits agitez, eſtoit de ſe captiver humblement ſous le joug de la Foy Catholique qu'ils eſtoient preſts à ſecoüer en embraſſant le dogme odieux de l'indifference de Religions, dont il marqua l'impieté & les conſequences. Ainſi il combattit

l'erreur des ames qui n'embraſſent qu'une partie des veritez qui ſont en general l'objet de la Religion ; l'endurciſſement des ames obſtinées à ne point reconnoiſtre la vraye Religion, & l'impieté des ames indifferentes ſur la Religion. Je ne vous en diray rien de plus. Mr l'Abbé du Jarry s'acquita de ce Sermon avec un ſi grand ſuccés, qu'il n'a pu ſe défendre de le donner au Public. Il eſt imprimé ſous le titre de *Diſcours ſur la vraye Egliſe, & ſur l'eſtat preſent du Calviniſme.*


CIVIT·X·IMPERIAL·IN·DITIONEM·GALL·CONCEDVNT·
FIDES·ALSATIAE·
·D·

I.Doliuar

Je vous envoye une Médaille qui a esté gravée à l'occasion des dix Villes d'Alsace, soumises au Roy. Les Curieux les pourront connnoistre par ce qui est marqué autour du revers. Ces dix Villes sont, Haguenau, Colmar, Schlestat. Weissemburg, Landau, Oberenheim, Russham; Munster en la Vallée de Saint Gregoire, Kaiserberg; & Turinchen. Elles furent cedées à Sa Majesté par la Paix de Munster en 1648. & cette cession fut confirmée par le Traité des Pyrenées en 1659.

Il y a quelque temps que l'on demanda lequel eſtoit le plus glorieux à un galant homme, de fixer une Coquette, ou de toucher une Indifferente. Quelques Dames fort ſpirituelles qui ſe trouverent preſentes quand la queſtion fut agitée, ayant décidé pour l'Inſenſible, l'une d'entre elles voulut obliger un Cavalier qui ſurvint, à dire ſon ſentiment. Il s'expliqua par ces Vers qu'il luy envoya le lendemain.

A MADAME DE LA M.

Vous demandez, Iris, dans un fait d'amourette,
Lequel eſt le plus glorieux,
u de pouvoir fixer les vœux d'une Coquette,
Qui veut ſoumettre tout au pouvoir de ſes yeux,
Ou de remplir d'une flâme ſecrete
'n cœur qui s'eſt fait voir inſenſible en tous lieux.

S

De l'une ou l'autre obtenir la tendreſſe,
eſt ſans doute en amour un triomphe bien doux;
Mais en voulant aimer avec delicateſſe,
ou cœur indifferent je ſerois plus ialoux.

§

L'Insensible en m'aimant asseure
mieux ma gloire,
Le merite m'en rend vainqueur,
Il la force à m'aimer. Quelle douce
victoire,
D'ouvrir en Conquerant la porte de
son cœur !

§

Quand ie puis l'attaquer avec un
peu d'audace,
Ie crois imiter les Guerriers
Qui la premiere fois reduisent une
Place.
L'Amour ainsi que Mars n'a-t-il pas
ses Lauriers ?

§

Le Coquette, il est vray, si-tost que
ie l'engage,
M'apprend qu'elle m'aime à son
tour ;

Mais

Mais mon cœur délicat dans un fond si volage
Craindroit de son panchant quelque facheux retour.

Ce peril avec elle est assez ordinaire,
Ie craindrois le dedans quoy que seur du dehors,
Vne Coquette à tous veut également plaire,
Et malgré ses sermens gardant son caractere
Elle est, quand elle trompe, au dessus du remords.

L'Indifferente enfin à tout autre invincible,
Flateroit mieux ma vanité,
Et i'en espererois, en la rendant sensible,

Beaucoup plus de tendresse & de fidelité.

S

Belle Iris, voilà ma pensée.
Coquette, indifferente, ou ce qu'il
vous plaira,
Suivez ce qu'en tout temps le pan-
chant vous dira,
Mon ame là-dessus n'est point embar-
rassée,
Ie n'examine rien, & tout me seroit
doux,
Si vous me permettiez de me donner
à vous.

Ce sentiment estoit le plus raisonnable, mais que ne peut point une aimable & jolie personne ! Le Cavalier qui avoit tenu pour le bon party

s'eſtant rencontré chez une autre Dame, on loüa ſes Vers; mais en meſme temps on le pria d'en faire en faveur de la Coquette, pour faire connoiſtre qu'il avoit eſté ſurpris lors qu'il avoit prononcé contre elle. Une jeune Demoiſelle pleine d'agrément dans ſa perſonne, & auſſi eſtimable par ſon eſprit, que par beaucoup d'autres belles qualitez, ſe mit de la partie, & elle n'eut pas de peine à obtenir de luy ce qu'elle voulut. Voicy ce qu'il fit pour luy obeïr.

A MADEMOISELLE DE V.

SI i'ay tenu pour l'Insensible
Climene, ie pensois à vous.
Ouy, Climene, disois-ie, est encore
invincible.
De l'engager un iour, ah s'il estoit
possible,
Que le triomphe seroit doux!

Z

Vous décidez pour la Coquette,
Vostre sentiment me suffit.
Pouvant tout sur un cœur qui cherit
sa défaite,
Ne pourriez-vous rien sur l'esprit?

Z

Le mien se rend au vostre, & suit
vostre pensée;
Ie le dis comme vous, la Coquette
en aimant,

Malgré ſon humeur vive à ſe fixer
forcée,
Feroit plus d'honneur à l'Amant.

Pour vaincre ſon panchant dont
l'Amant ſe défie,
Elle l'écoute ſeul en tout temps, en
tous lieux,
Et pour preuve d'amour elle luy ſa-
crifie
Tout ce qui peut ſe rendre à l'éclat
de ſes yeux.

Vn cœur unique eſtoit peu leur
affaire,
Sur cent Captifs étendre leur pou-
voir
C'eſtoit là leur pente ordinaire,
Et pour mieux s'acquitter d'un fidelle
devoir,
Dés qu'un Amant a ſceu luy plaire

Ils ne ſervent plus qu'à le voir.

&

Pour mieux groſſir ſa renommée,
Ses charmes attirans briguoient par tout des vœux.
Maintenant le plaiſir d'aimer & d'eſtre aimée
Suffit à ſon cœur amoureux.

S

Son miroir conſulté luy diſant qu'elle eſt belle
Ne flate plus ſa vanité ;
Pour rendre ſeulement ſon Amant plus fidelle,
Elle ſouhaite la beauté.

S

La voſtre vous répond, Climene,
De tous les cœurs qu'il vous plaiſt de charmer.
Vous les conſerverez ſans peine,
Trop heureux qui peut vous aimer.

Soyez ſeure de leur conſtance,
Vos Amans chez Philis ne peuvent pas aller.
I'en ſçais un qui ſe tait ; écoutez ſon ſilence,
C'eſt vous dire beaucoup que de n'oſer parler.

Je vous ay appris la mort de M^r l'Electeur de Brandebourg, arrivée à Poſtdam le 9. du mois paſſé. Deux jours aprés, le Prince Frideric, preſentement Electeur, receut à Berlin le ſerment de fidelité des Troupes de la Garniſon. Les Officiers étoient veſtus de noir, avec un morceau de

velours au bras droit : & tous les Soldats avoient des rubans noirs au Chapeau, à la Cravate & à l'Epée. Enſuite le Commandant de la Ville fit voltiger trois fois ſon Chapeau autour de ſa teſte, & cria autant de fois à haute voix, *longues années à Frideric, Electeur de Brandebourg*; ce qui fut accompagné des acclamations de tout le Peuple & de tous les Soldats qui repeterent les meſmes paroles. Il receut auſſi le ſerment des Officiers de l'Artillerie avec les meſmes

ceremonies. Le 14. Son Al-
teſſe Electorale alla à Span-
dau ; & le 15. à Kuſtrim ;
& les Garniſons de ces deux
Places luy preſterent le meſ-
me ſerment. Elle a depuis
receu celuy de la Garniſon de
Petz, & le Colonel Brant de-
voit aller juſques à Socniz
pour le meſme ſujet. Ce nou-
vel Electeur a delivré des
Commiſſions pour renforcer
de quinze hommes, chaque
Compagnie de ſes Troupes.
Le 17. le Corps de l'Electeur
Frideric Guillaume fut ame-
né de Poſtdam à Berlin, où le

Convoy arriva à la pointe du jour ſans beaucoup de ceremonie. Une Compagnie de Pertuiſaniers marchoit à la teſte avec quelques Gentilshommes de la Chambre. Les Valets de pied & des Heyduques eſtoient aux deux coſtez du Chariot ſur lequel eſtoit le Corps, & quelques Carroſſes remplis des Principaux du Conſeil d'Etat de l'Electeur défunt, fermoient cette marche. Le Corps fut expoſé dans une Chambre du Chaſteau tenduë de Drap noir, ſur un Lit couvert

l'une Courte-pointe de Drap
l'or, ſous un Dais de ſem-
blable étofe. Il eſtoit revêtu
l'une Veſte de toile d'or,
vec un juſte-au corps de
Velours rouge ouvert par de-
vant, & une Echarpe en
broderie d'or & d'argent,
ayant des gands blancs à
franges d'or, des Botines de
cuir rouge à la Polonoiſe, &
le Bonnet Electoral avec une
Couronne garnie de Diamans
& de Perles. Il avoit le Scep-
tre dans la main droite, &
l'Epée dans la gauche, l'un
& l'autre d'or enrichi de

Pierreries. L'Eſtrade ou eſtoit le lit, eſtoit couverte de velours noir, & il y avoit autour de ce lit de grands Chandeliers d'argent garnis de Flambeaux de cire blanche. Huit des principaux Chambellans en grand deüil, avec des Manteaux longs eſtoient aſſis autour de ce meſme lit, & quantité de Pages & d'Eſtafiers étoient dans la Chambre, reveſtus auſſi de deüil. Le Corps demeura en cet état juſqu'au 21. toujours expoſé à la veuë du Peuple qui venoit le voir en foule. Ce jour-là, on

le mit dans un Cercüeil de plomp garny par dedans de toile d'or, & couvett de velours rouge. Le 22. ſur les dix heures du ſoir, aprés une grande Collation de toutes ſortes de Confitures & de Liqueurs, qui fut donnée aux principaux Seigneurs de la Cour ſelon ce qui ſe pratique en ce Pays-là dans les occaſions de cette nature, on porta le Corps dans la Chapelle du Chaſteau au ſon des cloches & à la clarté de plus de cent Flambeaux de cire blanche qui avoient eſté mis entre les mains d'au-

tant de Perſonnes de qualité.
Les coins du Poile eſtoient
ſouſtenus par douze Gentils-
hommes Chambellans du
Prince défunt. Aprés le
Corps marchoient pluſieurs
autres principaux Seigneurs
& Grands de la Cour, avec
de longs Manteaux de deüil.
Il fut poſé ſur un lieu éIevé
que l'on avoit preparé exprés,
& qui eſtoit éclairé tout au-
tour par de grands Luminai-
res. La Chapelle eſtoit toute
tenduë de noir depuis le haut
juſque ſur le Pavé, & dans
les coins, il y avoit des Pla-

ques d'argent garnies de Flambeaux de cire blanche. Le Corps eſt gardé par des Officiers & par d'autres perſonnes de qualité qui ſe ſuccedent les uns aux autres. Il demeurera ainſi en depoſt dans cette Chapelle juſqu'au temps de la Ceremonie de ſes funerailles, qui a eſté arreſté à la fin de Septembre. On commence déja à travailler à un magnifique Mauſolée, où ſeront repreſentées toutes ſes principales actions.

J'ay à vous apprendre une gueriſon qui tient du mira-

cle. Non seulement le mal
estoit tres-inveteré, mais on
le peut compter parmy ceux
qu'on a toujours trouvez in-
curables. Il est vray que le
remede dont on s'est servy,
a esté fort violent, & que s'il
ayoit esté au choix du Mala-
de, il se seroit resolu plûtost
à mourir que de souffrir qu'on
l'eust employé. Ce qui don-
ne lieu de le présumer, c'est
qu'un tres-grand nombre de
personnes sont attaquées de
ce mesme mal, & qu'on n'en
voit point qui cherchent à
s'en défaire. Je puis donc en-

core une fois crier miracle, & pour ne vous pas tenir plus long-temps en peine, je vous diray qu'un Avare a eſté guery de ſon avarice. Voicy comment. Un Cavalier qui joignoit aux avantages de la naiſſance toutes les qualitez qu'on peut ſouhaiter dans un honneſte homme, vivoit d'une maniere aiſée & ouverte qui le faiſoit ſouhaiter par tout. Il avoit l'eſprit accommodant, & les divers caracteres des perſonnes qu'il voyoit, luy faiſoient prendre autant de diverſes

formes. L'air ſerieux ne luy coutoit rien quand il ſe trouvoit avec des gens ſages. Il eſtoit badin avec les badins ; railloit agreablement, & entendoit railerie, choſe fort rare, peu de railleurs aimant à eſtre raillez ; & il avoit ſur tout une complaiſance aimable qui luy attiroit l'eſtime de toutes les Femmes. Non ſeulement elles pouvoient s'aſſeurer de luy pour toutes les parties de plaiſir qu'elles vouloient faire, mais on peut dire qu'il en eſtoit l'ame, tant il ſçavoit bien les aſſai-

ſonner par ſon enjoüement & par ſa galanterie. Comme il eſtoit liberal & porté à la dépenſe, il auroit fait une aſſez grande figure, ſi un Pere extrememement riche dont il dépendoit, l'euſt mis en eſtat de la ſoutenir ; mais on avoit beau luy parler en ſa faveur, il luy donnoit tous les ans une ſomme fort legere, & diſoit encore qu'il en eſtoit ruiné. Jamais avarice ne fut plus outrée. Depuis vingt ans qu'il avoit perdu ſa Femme, il vivoit fort maigrement, ſans aucun train, & ſans équipa-

ge. Le grand nombre de Valets n'auroit pu ſervir qu'à luy cauſer du deſordre, & à le mettre en colere, ce qui devoit eſtre prejudiciable à ſa ſanté, & un Caroſſe luy auroit eſté fort inutile, puis que pour ſe bien porter, il pretendoit qu'il avoit beſoin d'aller à pied, & de diſſiper les groſſes humeurs par l'exercice. Cependant il poſſedoit de fort belles Terres qui luy apportoient de grands revenus, & ce qui eſtoit encore tres-conſiderable. il avoit un coffre fort aſſez bien garny

pour luy avoir fait un fond
qu'il n'auroit pas épuiſé
quand il auroit eu à vivre
pluſieurs ſiecles ſans aucun
autre ſecours. Son unique
ſoin dés ſa plus grande jeu-
neſſe avoit eſté d'amaſſer; tout
luy faiſoit peur dés qu'il s'a-
giſſoit d'ouvrir ſa bourſe, &
malgré tout ſon grand bien,
il avoit toujours apprehendé
de n'en pas avoir aſſez pour
fournir à ſes beſoins, qui
eſtoient tres-mediocres. Ain-
ſi lors que ſon Fils vint au
monde, cette charge luy pa-
rut d'un poids dont il fut

épouvanté. Il en craignit l'augmentation, & pour y mettre ordre, il prescha si bien sa Femme sur la continence, qu'il luy en fit une vertu de necessité. La fecondité où elle avoit d'assez bonnes dispositions, trouva des obstacles qu'elle ne put vaincre. Elle estoit devote, & il la prit par son foible. Il luy fit entendre qu'il n'y avoit rien de plus meritoire que de renoncer à ce qui estoit permis, & par l'efficace de ses Sermons, il la força de se contenter d'avoir fait pa-

oiſtre qu'elle n'eſtoit pas ſte-
ile. Cela ne fut pas deſavan-
ageux au Cavalier, qui par
e moyen n'eut ny Sœurs ny
reres. Son Pere luy fit valoir
uelquefois ce qu'il avoit fait
our luy; mais s'il luy ſceut
uelque gré d'avoir eu un
emperament capable de
'accommoder à ſon avarice,
e qui luy aſſeuroit ſa ſuc-
eſſion ſans aucun partage,
ſouffroit avec une grande
mpatience qu'il refuſaſt de
y avancer une partie de ce
u'il devoit poſſeder un jour.
n'avoit guere plus de ſoi-

xante ans, & il vivoit d'un
regime exact qui luy promet-
toit une longue vie. C'estoit
dequoy occuper les reflexions
du Fils, qui en souhaitant
que son Pere se fust servy de
son bien en homme de sa
naissance, auroit voulu qu'il
luy eust abandonné ce qu'il
en avoit de trop. Tout ce
qu'il tenta ne put l'obliger à
s'y resoudre. C'estoit pour
luy un vray sujet de chagrin:
mais il ne le sentit fort vive-
ment que lors que l'amour
se mesla de ses affaires. Com-
me il estoit plein d'esprit, &
tourn

tourné d'une maniere à estre
écouté favorablement, il
n'eut pas de peine à s'apper-
cevoir que les assuiditez qu'il
rendoit à une jeune personne
toute belle & toute aimable,
plaisoient assez pour luy don-
ner lieu de croire qu'il ne s'at-
achoit pas inutilement. Elle
stoit d'une Maison tres-con-
iderable, & ayant d'ailleurs
beaucoup de bien, le party
ne pouvoit qu'estre fort avan-
ageux pour le Cavalier. Il se
éclara, & sa déclaration fut
eceuë avec plaisir. Le cœur
e la Belle ne se fit aucune

violence pour ſuivre les or-
dres qu'on luy donna de ré-
pondre aux ſentimens qu'il
avoit pour elle. On l'aſſeura
qu'il eſtoit aimé, & ſa paſ-
ſion eſtant violente, il n'eſtoit
plus queſtion pour le rendre
heureux, que de convenir
des articles du Contrat. La
grande ſucceſſion qui luy
eſtoit ſeure, répondant des
avantages que la Demoiſelle
pouvoit eſperer par cette al-
liance, on demanda une ſeule
choſe qui paroiſſoit juſte,
c'eſtoit que le Cavalier
priſt une Charge à la Cour.

On en marqua une qui eſtoit fort de ſon gouſt, mais pour l'avoir il falloit tirer cinquante mille Ecus de ſon Pere, & quoy qu'il puſt les payer fort aiſément & ſans faire aucun emprunt, c'eſtoit demander beaucoup à un Avare. On luy fit connoiſtre le deſſein qu'avoit ſon Fils d'épouſer la Demoiſelle. Il fut obligé d'approuver ſon choix. Le bien, la naiſſance, la perſonne, tout eſtoit dans l'ordre, & il n'y pouvoit trouver rien à condamner, mais quand on luy eut parlé de cinquante mille

Ecus, il s'écria qu'on l'assassinoit, & qu'on le vouloit reduire à l'aumosne. On luy representa avec le plus de douceur qu'on put, qu'il luy seroit glorieux de voir son Fils dans un poste distingué, & qu'il pouvoit sans s'incommoder luy faire une avance de cette nature. Il protesta qu'il n'avoit d'argent que ce qu'il estoit necessaire d'en avoir pour n'estre jamais contraint d'importuner ses Amis, & quelque tour que l'on prist pour l'amener où l'on souhaitoit, rien ne le put o-

bliger de toucher à ſon tréſor, qu'il regardoit comme une choſe ſacrée. On luy dit encore qu'il devoit bien prendre garde de n'avoir pas à ſe reprocher de faire manquer un mariage avantageux pour ſon Fils, & à force d'écouter des remontrances, il ſe reſolut d'offrir une Terre, qui eſtant dans un lieu trop éloigné, luy coûtoit des ſoins & des pourſuites. On crut qu'il falloit luy laiſſer faire des reflexions, & luy donner le temps de ſe reconnoiſtre; mais aprés que deux ou trois

mois furent paſſez, les nouvelles attaques qu'on luy fit n'eurent pas plus de ſuccés qu'en avoit eu la premiere. Il demeura toûjours invincible, & témoigna meſme qu'il ſe repentoit d'avoir voulu ſe dépoüiller d'une Terre dont il ſouffriroit quand il en perdroit le revenu. L'obſtination de ſon refus toucha d'autant plus le Cavalier que les Parens de la Belle inſiſterent ſur la Charge. Ils trouvoient que le mariage l'aſſujettiſſoit à cet établiſſement, & qu'un homme ſans employ ne ſe devoit

point charger d'une Femme. Il les conjura de luy laiſſer la conduite de la choſe, les aſſeurant que ce ne ſeroit qu'un retardement de peu de mois, & qu'il trouveroit moyen de les ſatisfaire. On luy promit qu'on n'écouteroit perſonne, & la Belle luy répondant de ſa fermeté, il continua ſes ſoins, toûjours plein d'amour pour elle, & toûjours fort appliqué à ce qui pouvoit faire réüſſir ſon entrepriſe. Il roula dans ſon eſprit mille penſées differentes, & tandis qu'il ménageoit

l'eſprit de ſon Pere, perſuadé qu'il le gagneroit par ſes complaiſances, il l'entendit pluſieurs fois ſe plaindre de quelque étourdiſſement, dont le remede euſt eſté d'aller prendre l'air à la Campagne. Il y auroit eſté volontiers, mais pluſieurs raiſons l'en empeſchoient. Il avoit peine à s'éloigner de ſon cher Tréſor, à qui ſon plaiſir eſtoit de rendre ſouvent viſite, & n'eſtant d'ailleurs meublé dans aucune de ſes Terres, outre les frais du voyage, il euſt fallu ſe pourvoir de beaucoup de

choſes qui engageoient à quelque dépenſe. Le Cavalier qui connut ſon foible fit ceſſer ſes embarras. Il luy dit qu'il ne ſe miſt en peine de rien, qu'il prenoit le ſoin de tout, & qu'il le meneroit chez un de ſes plus particuliers Amis, qui avoit une tres-belle Maiſon à ſix lieuës de Paris, où il n'auroit qu'à ſe divertir auſſi longtemps qu'il voudroit, & à faire bonne chere, ſans qu'il luy coûtaſt aucune choſe. La derniere clauſe fit accepter le party. Le Pere ferma bien ſon Ca-

binet & ſon Coffre fort, dont
il emporta les clefs avec celles
de la porte de la ruë, les gar-
dant ſoigneuſement dans ſes
poches pendant tout le jour,
& la nuit ſous ſon chevet.
Elles eſtoient lourdes, mais
le poids luy paroiſſoit ſuppor-
table, parce qu'il faiſoit ſa
ſeureté. Un Carroſſe à ſix
chevaux le mena chez cet
Amy qui le combla de civi-
litez. Le Jardin eſtoit tres-
beau, & à deux cens pas de là
on trouvoit un petit Bois, où
il alloit tous les jours ſe pro-
mener, mais l'exercice ne put

dissiper quelques humeurs amassées qui luy causerent la fiévre. Les accés furent assez violens, & un transport au cerveau l'empescha pendant trois jours de se bien connoître. Dés qu'il en eut passé un en cet estat le Cavalier vint à Paris chercher du secours. Un Medecin qu'il mena ne le quitta plus, & les remedes qu'il luy ordonna eurent tant d'effet, qu'en fort peu de temps ils le mirent hors d'affaires. On congedia le Medecin que le Fils paya, de quoy le Pere ne s'informa point,

étant bien-aiſe de ſe voir
guery *gratis*. Il ſe leva, il ſe
promena, & le grand air luy
redonna ſi bien ſa ſanté, qu'il
n'avoit jamais eſté en meil-
leur eſtat. Pendant ce temps
le Cavalier faiſoit toûjours
quelque courſe, tantoſt pour
voir ſa Maiſtreſſe, tantoſt
pour ſe montrer à la Cour.
Aprés qu'il eut ainſi diſparu
deux ou trois fois, on vit un
jour arriver un Gentilhomme
qui vint dire au Pere que ſon
Fils s'eſtant embarqué au Jeu,
avoit eſté ſi heureux qu'il a-
voit gagné cent mille écus.

.a choſe ne luy parut pas
royable. Il voulut attendre
s'en réjoüir que ſon Fils luy
n euſt luy-meſme donné la
ouvelle, Ce Fils arriva le
ndemain, & quand il eut
ceu de luy que les cent
ille écus eſtoient effectifs,
le pria de luy donner ſon
rgent à enfermer, de peur
ue la tentation de joüer ne
repriſt, & qu'il ne perdiſt
e qu'il avoit gagné ſi heureu-
ement. Le Cavalier répon-
it qu'il l'affranchiroit de
etre crainte, puis qu'il alloit
raiter de la Charge qu'on

vouloit qu'il euſt en ſe ma-
riant, & qu'il employeroit le
reſte à acheter à Paris une
Maiſon qui luy pleuſt, aprés
quoy il ſongeroit à ſe mettre
en équipage. Son pere luy
pardonna la Maiſon, mais il
ne pouvoit ſouffrir qu'il par-
laſt de Charge, les Cinquante
mille Ecus qu'il y vouloit
mettre eſtant perdus s'il
arrivoit qu'il mouruſt, & en
les preſtant pour les affaires
du Roy, il en aſſeuroit le
fond, & en pouvoit retirer un
gros intereſt. Vous jugez
bien que le Cavalier qui ne

ongeoit qu'à remplir ſon
mbition & ſon amour, ne
'écouta pas. Il acheta la
naiſon, traita de la Charge,
t prit un train magnifique.
On conclut le mariage; le
Pere vouloit ſe dedire de l'a-
ance de la Terre, parce que
on Fils avoit du bien qu'il
l'avoit pas lors qu'il s'eſtoit
ngagé à luy faire cette avan-
e, mais on le tourna ſi bien
qu'il fut obligé de tenir pa-
ole. Il ne le fit qu'à condi-
ion qu'on ne demanderoit
oint qu'il ſe trouvaſt à la
opce. Il dit qu'il avoit be-

soin de prendre l'air plus long-temps, & qu'on le chagrineroit d'en differer la ceremonie jusques à son retour. On connut bien qu'il ne tenoit ce langage, que parce qu'estant present, il n'eust pû se dispenser d'en faire les frais. On le traita selon son humeur, on ferma les yeux surtout, & il demeura encore plus d'un mois à la Campagne, où le Concierge avoit ordre de le regaler quand le Maistre estoit absent. Ce genre de vie luy paroissoit doux. Rien ne luy manquoit,

& il épargnoit ce que luy auroit coûté son chetif ménage. On luy amena sa Belle-fille qui le pria de si bonne grace de venir prendre un appartement dans la maïson qu'avoit achetée son Fils, qu'il ne put la refuser On luy offroit cet appartement meublé, & on l'asseuroit de le nourrir, luy & ce qu'il voudroit avoir de Valets, sans rien exiger de luy. C'estoit le charmer de toutes manieres. On le laissoit disposer de sa Maison qu'il pouvoit loüer fort aisément, & on ne

cherchoit qu'à luy procurer une vie exempte de toutes inquietudes. Des manieres si honnestes luy faisoient donner mille loüanges à sa Belle-fille. Il ne pouvoit se lasser d'en dire du bien, & huit jours aprés en ayant receu une seconde visite, il se laissa conduire chez elle. L'appartement qu'on luy avoit preparé luy parut fort propre. Il ne s'estoit pas accoustumé à estre si bien, & peu s'en fallut qu'il ne craignist de mourir plustost, parce qu'il estoit trop à son aise. Le len-

demain il ne manqua pas d'aller visiter son Coffre fort. Il trouva tout en fort bon état, & ayant ouvert trois ou quatre sacs remplis de Louis, il les referma ansi que le Cofre, ayant entendu son Fils qui amenoit ses Valets pour luy aider à démenager. Il donna le meilleur ordre qu'il put, pour empescher qu'on ne rompist rien, & son Cofre fort fut transporté dans un Carrosse où il se plaça. Un mois aprés qu'il l'eut mis en lieu où il n'avoit point à craindre qu'il fust insulté, il

— voulut ſe regaler du ſpectacle de voir briller ſes Louis ; il ferma tous les verroux, & tira cinq ou ſix ſacs qu'il mit ſur ſa table. La couleur le rejoüit, elle eſtoit fort vive, & marquoit un or de bon aloy ; mais cette joye ne luy dura pas long temps. Il tira un autre ſac qui eſtoit rangé ſous les premiers, & l'ayant ouvert, il y trouva des Ierrons, au lieu de Louis. Il en prit deux ou trois autres, & ils ſe trouverent encore remplis de Jetrons. Les hauts cris qu'il fit attirerent tout le

monde. Son Fils accourut, & voyant qu'il n'ouvroit point quoy qu'on euſt frapé long-temps, il fit enfoncer la porte. On le trouva ſans parole étendu ſur une chaiſe; le ſaiſiſſement l'avoit fait tomber en pâmoiſon. Tandis que le Cavalier renfermoit les ſacs, on employa les remedes les plus propres à tirer ſon Pere de l'eſtat où il eſtoit. Il commença à ouvrir les yeux comme un homme qui eſtoit hors de luy-meſme, & la premiere parole qu'il dit, fut qu'il eſtoit mort. Son Fils le pria,

de ſe remettre, mais il ne reprit ſes ſens que pour s'agiter avec plus de violence. Il cria qu'on appellaſt la Juſtice, qu'on s'eſtoit ligué pour le voler, & qu'il vouloit qu'on fiſt pendre tous les Domeſtiques. Son Fils répondit qu'il ne falloit rien precipiter; qu'un peu d'argent ne meritoit pas qu'il en reſſentiſt la perte d'une maniere ſi vive, & qu'il eſtoit impoſſible, s'il avoit eſté volé, qu'en éclairciſſant le vol on n'en euſt bien-toſt une entiere connoiſſance. Cette conſolation ne

fut point receuë. Il perſiſta à demander avec plus d'inſtance que ſans perdre temps, on dreſſaſt Procés verbal, & qu'on pourſuiviſt tous ceux qui pouvoient eſtre coupables, & le Chevalier voyant que loin de changer de ſentiment par tout ce qu'il luy diſoit, il s'obſtinoit toujours à vouloir qu'on pouſſaſt l'affaire dans la derniere rigueur, crut qu'il eſtoit temps de parler d'une autre ſorte. Il fit ſortir tous les Domeſtiques, & demeurant ſeul avec ſa Femme, il pria ſon Pere de

ne ſe point emporter, & de
l'écouter ſans l'interrompre,
parce que les choſes qu'il
avoit à luy apprendre luy fe-
roient connoiſtre que ſon
malheur n'eſtoit pas ſi gtand
qu'il le croyoit. Il luy dit
enſuite que dans le temps
qu'il avoit eſté ſi malade à la
Campagne, il avoit pris ſes
clefs dans ſes poches pour
pouvoir entrer chez luy lors
qu'il eſtoit venu à Paris pour
le Medecin qu'il en avoit
amené ; qu'ayant remarqué
ſes clefs favorites parmy celles
qu'il emportoit, il avoit eu
la

la tentation d'ouvrir son cof-
fre, pour voir s'il manquoit
assez d'argent, comme il l'a-
voit souvent protesté, pour
luy refuser les cinquante mil-
le écus, dont il avoit eu be-
soin pour payer sa Charge;
qu'il avoit compté soixante
sacs chacun de mille pistoles,
& que cet amas qui luy avoit
paru excessif, luy faisant
comprendre qu'il ne cher-
choit que le seul plaisir de
voir dans son coffre un fort
grand nombre de sacs, il a-
voit cru que pourveu qu'il y
laissast dequoy satisfaire son

imagination échauffée par ces objets, il ne feroit rien qui luy donnaſt ſujet de ſe plaindre ; qu'ainſi il en avoit tiré cinquante facs, & avoit mis à la place ceux qu'il y trouvoit ; qu'il s'eſtoit contenté d'en laiſſer dix remplis de Louis comme auparavant, s'imaginant que s'il en vouloit ouvrir quelques uns, ce ſeroit ceux-là qu'il ouvriroit ſans toucher aux autres qu'il paroiſſoit avoir condamnez à une priſon perpetuelle, & qu'il n'avoit point touché que

demeurant par là dans l'er-
eur, il ne fuſt toûjours éga-
ement ſatisfait, puis qu'il ſe
eroit tenu toûjours egale-
nent riche, des Louis & des
ettrons eſtant une meſme
hoſe quand on n'en vouloit
mais faire une autre uſage
ue celuy de les garder. Il eſt
mpoſſible d'exprimer les dif-
rens mouvemens de dou-
ur, d'indignation & de
eſeſpoir qui l'agiterent pen-
ant ce diſcours. Il grinçoit
s dents, jettoit des regards
eins de fureur, & ne pou-
nt plus ſe contenir, il dit

que prés de deux cens mille écus volez à ſon Pere n'eſtoient pas pour luy un moindre crime que s'il les avoit volez à un autre; qu'on regardoit ſeulement l'importance de la ſomme, & qu'il alloit faire un exemple de juſtice, qui empeſcheroit les Fils de s'approprier des ſucceſſions avant le temps. Le Cavalier voulant toujours luy faire entendre raiſon, luy demanda s'il ne devoit pas eſtre plus content de le voir étably auſſi agreablement qu'il l'eſtoit de toutes manieres, que de laiſ-

ſer dans un coffre ce qui ne luy pouvoit eſtre bon à rien, puis qu'il eſtoit reſolu de ne s'en ſervir jamais. La réponſe qu'il en eut, fut que ce n'étoit pas à luy à examiner s'il s'en ſerviroit ou non, & qu'il vouloit qu'il vendiſt ſa Charge, ſa Maiſon, ſes meubles, & qu'il ſe vendiſt luy-meſme s'il le falloit, pour luy rendre ſon argent, qu'autrement il le pourſuivroit comme un Voleur ſans luy faire aucun quartier. Son Fils luy laiſſa dire tout ce qu'il voulut. & le voyant un peu ſoulagé par

l'épanchement de sa colere, il prit un détour respectueux pour luy faire entendre qu'il se plaignoit fort injustement, puis que les dix sacs de mille pistoles qu'il luy avoit laissez devoient suffire à ses divertissemens, & aux dons qu'il voudroit faire. Ce fut presque le remettre dans sa premiere fureur. Il demanda avec un emportement terrible, où il avoit appris qu'il fallust donner ce qu'on avoit amassé avec tant de peine, & son Fils en prit occasion de luy dire, que s'il n'avoit be

ſoin d'argent ny pour ſes plaiſirs, ny pour donner, il ne voyoit pas en quoy ſes Louis luy pouvoient eſtre neceſſaires, puis qu'il le logeroit & le nouriroit toute ſa vie, ſans qu'il eût à faire aucune dépenſe, ny à ſe charger du moindre ſoin. Cette propoſition le toucha. Il voulut ſçavoir ſi on luy tiendroit parole, & aprés que ſon Fils & ſa Femme l'eurent aſſeuré de tout ce qu'il put ſouhaiter ſur cet article, il parut plus moderé, quoy qu'il demeuraſt encore tres-chagrin. Il fit de grandes

reflexions pendant quelques jours sur sa nouvelle maniere de vivre. Elle luy sembloit fort douce, son appartement estoit proprement meublé, il faisoit beaucoup meilleure chere que pendant le temps de son ménage, & il trouvoit un Carrosse prest toutes les fois qu'il vouloit sortir. On le caressoit, on luy tenoit compagnie, & on avoit pour luy mille complaisances. Il commença à sentir qu'il estoit moins malheureux qu'il ne l'avoit cru. Ces soins eternels d'enrichir un coffre qui n'a-

voit beſoin de rien, luy parurent une peine. Il s'en voyoit délivré, & entrant delà dans un examen fort ſerieux de ce qui eſtoit capable de faire la felicité de l'homme; il comprit qu'elle conſiſtoit dans la tranquillité de l'eſprit, & qu'avec tous les tréſors qu'on ſe pourroit figurer, on ne poſſedoit veritablement que les choſes dont on faiſoit quelque uſage. Ces ſages reflexions le guerirent tout à fait. Il ſe tint heureux du vol que luy avoit fait ſon Fils, ſentant bien que de luy-meſ-

me il n'auroit pas renoncé à ce qui faiſoit depuis ſi long-temps ſon unique attachement. C'eſtoient des chaiſnes trop fortes pour les pouvoir rompre, ſi une autre main n'y euſt travaillé. Il s'applaudit de ſa gueriſon, & pour faire voir qu'elle étoit entiere, il donna vingt mille écus à ſa Belle-fille, de l'argent qui luy reſtoit. Quand ſes Receveurs luy en apportoient, il le partageoit avec ſon Fils, & cette parfaite intelligence dure encore preſentement. Il dit tous les jours qu'il n'eſt

heureux que depuis qu'il ne compte plus ſon bien comme eſtant à luy, & que ſa richeſſe vient d'avoir perdu ce qu'il avoit amaſſé avec tant de ſoins. Belle leçon aux Avares s'ils en vouloient profiter. Ils manquent de tout puis qu'ils ne ſe donnent rien. Ils ſont logez fort vilainement, n'ont pour tous meubles que les paternels dont l'antiquité leur eſt venerable, pratiquent un Jeûne perpetuel s'ils ne mangent chez les autres, & aprés avoir paſſé une longue vie, toûjours avides d'argent,

& toûjours dans la miſere, ils laiſſent de groſſes ſommes à des Heritiers qui ne ſe ſouviennent d'eux que pour ſe mocquer de tout ce qu'ils ont ſouffert par leur avarice.

Albe Royale a ſuivy enfin l exemple d'Agria, & la diſette de vivres ou l avoit reduite un long blocus, l'a obligée de ſe rendre. C'eſt une Ville de la baſſe Hongrie ſituée dans des Marais ſur les bords de la Sarwitz. Les Habitans l'appellent *Ekekes Feyervar*, les Allemans *Stul-VVeiſſemburg*, & les Eſclavons

ou Turcs *Stolm Biagrod*, Elle a eſté la capitale du Royaume ſous quelques Rois, & on l'a ſurnommee *Royale*, à cauſe du ſejour qu'ils y ont fait, & que la ceremonie de leur Couronnement ſe faiſoit dans la meſme Egliſe ou ils avoient choiſi leurs Tombeaux. Le Baron d'Arizaga eſtant arrivé le 25. Avril devant cette Place avec ſon détachement d'environ ſept mille hommes, tant Allemans que Hongrois, donna les ordres qu'il crut neceſſaires pour la faire canonner. Il la fit ſommer aupara-

vant par un Lieutenant Colonel, & le Bacha qui y commandoit répondit qu'ayant encore des munitions & des vivres pour attendre le secours assez long temps, il n'estoit pas pressé de se rendre. Cette réponse l'obligea de faire prendre des Postes à ses Troupes devant la Porte de Bude. Il y posa des sentinelles soustenuës par des gardes avancées autour de la Place, en attendant que les Bateries fussent achevées pour y placer le canon. Un grand Marais nuisoit beaucoup à son entre-

prise, & il luy eust esté diffi-
cile de faire autre chose que
le continuer le Blocus, à
moins que de recevoir vn ren-
fort considerable. Le 4. du
mois passé, deux ou trois mille
Hongrois estant arrivez sous
le commandement du Comte
Budiani, il s'avança le 6. jus-
qu'à la riviere de Sarwitz,
pour commencer les appro-
ches de la Place. Il avoit pris
le dessein sur ce que quelques
Transfuges l'avoient asseuré
que la disette y estoit extrê-
me, & que la garnison pref-
toit toûjours le Bacha de ca-

pituler. Les Turcs qui avoient fait un assez grand feu le jour précedent, ne tirerent point, quoy qu'il eust posé des gardes avancées à la demy-portée du canon. Le mesme jour, une femme Chrestienne qui s'estoit rachettée pour cinq livres de Tabac, & autant de Sel, s'estant renduë au Camp sur le Midy avec deux Turcs, on apprit d'eux qu'aussi-tost qu'on avoit veu paroistre les Troupes Imperiales, le Bacha & le Lieutenant avoient eu une longue conference avec l'Aga des Janissaires qui s'e-

ſtoit toujours le plus obſtiné à reſiſter, & qu'ayant connu qu'ils eſperoient inutilement d'eſtre ſecourus, la crainte de n'obtenir pas dans la ſuite des conditions auſſi avantageuſes que celles qu'on leur avoit offertes, leur avoit fait prendre la reſolution de capituler. On ne put douter de la verité de ce rapport, lors que ſur les quatre heures du ſoir deux Officiers de la garniſon qui ſe rendirent au Camp, ayant demandé à parler à deux Capitaines Hongrois qui eſtoient à la garde

avancée, dirent que leur Com-
mandant les envoyoit pour
s'informer de ce qui estoit
cause que tant de Troupes
s'estoient avancées. Les Hon-
grois ayant répondu que l'on
venoit assieger la place, ils re-
pliquerent que si on vouloit
mettre par écrit à quelles con-
ditions on permetroit à la Gar-
nison de sortir, elle épargne-
roit aux Imperiaux la peine
de former un Siege. Ces con-
ditions ayant esté dressées, on
les envoya le 7. au Bacha. Les
Turcs souhaiterent que la Ca-
pitulation fust portée à Vien-

ne, comme on y avoit porté celle d'Agria, afin que l'Empereur la ratifiaſt, & la ſignaſt, & il leur fut répondu, qu'encore que l'on n'euſt aucun pouvoir pour leur rien promettre là deſſus, on ne doutoit point que ſa Majeſté Imperiale ne leur donnaſt cette ſatisfaction. Le 8. les Oſtages furent envoyez de part & d'autres. Quatre des principaux Officiers Turcs paſſerent au Camp, & un pareil nombre d'Officiers Imperiaux furent reçeus dans la Place. Le Baron d'Arizaga écrivit à l'Empe-

reur, pour luy rendre compte de l'eſtat des choſes, & Sa Majeſté Imperiale fit auſſitoſt aſſembler le Conſeil de guerre à Laxembourg. Le Prince Charles de Lorraine, le Prince de Dietrichſtein, & le Comte de Staremberg s'y trouverent, mais une legere indiſpoſition ne permit pas au Prince Herman de Bade d'y aſſiſter. Les Articles de la Capitulation que les Officiers de l'Empereur avoient ſignez, ainſi que le Bacha & les principaux de la Garniſon d'Albe-Royale, furent ap-

portez le 12. par le Comte de Setzki, Gouverneur de Raab. Ils portoient que les Turcs se retireroient en toute liberté où ils voudroient avec leurs armes, Tambour battant, enseignes déployées, méches allumées, trois pieces de Canon, & tout ce que chaque Soldat pourroit emporter; qu'une escorte suffisante seroit donnée à la Garnison & aux Habitans, pour les conduire jusques au Danube, & qu'on leur fourniroit les Bateaux & les Chariots dont ils auroient besoin.

pour transporter leurs bagages. Les Turcs s'engageoient de leur costé à remettre tous les Canons, les Mortiers, & les Munitions de guerre & de bouche entre les mains des Imperiaux, & à leur découvrir les Fourneaux préparez en divers endroits, afin que les Fortifications n'en puſſent recevoir aucun dommage. Le Prince Herman de Badeayant esté averty que quatre Officiers de la meſme Garniſon avoient esté dépeſchez vers l'Empereur, leur envoya des Carroſſes vers Schwechet, &

un Gentilhomme pour les recevoir. Ils arriverent le 13. & dans l'audience qu'il leur donna le lendemain, aprés luy avoir presenté la Capitulation pour la faire ratifier par Sa Majesté Imperiale, ils demanderent qu'on leur permist d'emmener encore quelques pieces de Canon, outre les trois qu'on leur avoit accordées, & cet Article leur fut refusé. On ajoûta à ceux qui avoient esté signez, que les Renegats qui avoient quitté le Christianisme n'ayant point encore

vingt ans, demeureroient dans la Place; que les autres ſeroient en pouvoir de ſortir avec les Turcs, & qu'ils auroient tous la liberté de garder les Enfans qu'ils avoient eus des Femmes Chreſtiennes. Il fut encore arreſté que trois des principaux Turcs demeureroient en oſtage à Eſſek juſqu'au retour de l'eſcorte & des Baſtimens qu'on devoit fournir à la Garniſon.

On regala les quatre Officiers Turcs qui eſtoient venus trouver le Prince de Bade, des Montres enrichies de Pierreries.

ries, & d'autres presens, & ils partirent le 15. La Garnison d'Albe-Royale sortit le 19. Il y avoit environ huit cens hommes de Troupes reglées. Trois mille Habitans les suivirent, & ils allerent camper ce jour-là à demy-lieuë de la Place. Le 20. ils partirent avec deux cens Chariots chargez de Bagages & de leurs meilleurs effets. Un détachement d'Allemans & de Hongrois que commandoit le Lieutenant general Zicki, les escorta. Il leur fit prendre la route de Bude, & ils furent embar-

quez à Adom, qui n'en eſt éloigné que de quatre lieuës, pour eſtre conduits juſqu'à Belgrade. Le Soubachi, & l'Aga des Janiſſaires écrivirent au Prince Herman de Bade, pour luy témoigner combien ils eſtoient contens de l'exactitude avec laquelle on avoit executé tous les Articles de la Capitulation Les Turcs n'emmenerent que douze vaches avec quatorze chevaux, & il n'y avoit preſque plus de vivres dans la Place. On y a trouvé plus de quatre-vingt pieces de Canon,

depuis vingt juſqu'à cinquante livres de balle, pluſieurs Mortiers, plus de deux mille Bombes, la pluſpart chargées, cinq mille Grenades, deux mille quintaux de poudte, prés de cinq mille boulets, des Armes de toutes ſortes & en quantiré, & d'autres munitions à proportion. Albe-Royale eſt une des plus conſiderables Villes de Hongrie. Il y a de fort beaux Palais, trois grandes Moſquées, & des Bains publics; la pluſpart baſtis de marbre. Sa figure eſt ronde, & elle eſt entourée de

bonnes murailles, avec des Foſſez pleins d'eau fort profonds. Ses Fauxbourgs ſont d'une grande étenduë & l'approche en eſt défenduë par le Marais, & par des Ramparts fort élevez. Amurath II. ayant eſté appellé en Hongrie, aprés qu'Albert d'Auſtriche fut mort, l'aſſiegea inutilement ; mais elle ne put reſiſter à Soliman II. qui s'en rendit Maiſtre en 1543. Le Juge qu'on y avoit établi fit en 1565. un Traité avec le Comte de Salms, Gouverneur de Javarin, par lequel il

s'obligeoit à luy rendre cette Place ; mais l'Empereur ayant envoyé Georges Hozzuthoti à Conſtantinople pour y parler de la Paix, craignit d'y mettre obſtacle par cette entrepriſe, & envoya ordre au Comte de Salms de l'abandonner. Les Turcs l'ayant découverte quelque temps aprés, firent empaler quarante Habitans qui en eſtoient complices, & le Juge ſe ſauva à Palota, & enſuite à Vienne avec ſa Famille pour implorer le ſecours de Maximilien. Le Duc de Mercœur, Gene-

Lorrai-
-ste.

ral de l'Empereur Rodolphe, qui s'eſt ſi fort ſignalé par les grandes actions qu'il fit en Hongrie au commancement de ce Siecle, reprit Albe-Royale en 1601. & l'année ſuivante le Bacha Hazan, à qui Mahomet III. avoit promis ſa Sœur en mariage avec la dignité de Grand Viſir, la reconquit ſur les Chreſtiens, dont on fit un grand carnage. Le Comte Yoland, Italien, qui en eſtoit alors Gouverneur, fut envoyé priſonnier à Conſtantinople, où il demeura uſques à la Treve faite entre es deux Empereurs.

Le Sacré College a perdu deux Cardinaux au commencement du mois passé. L'un est le Cardinal Alexandre Crescentio, d'une ancienne Famille Romaine. Il fut surpris d'apoplexie en celebrant la Messe le 7. de May, & mourut le soir de ce mesme jour, âgé de 81. an. Il estoit Cardinal Prestre du titre de sainte Prisque, qui est un Convent de Religieux Augustins situé à Rome sur le Mont Aventin, & avoit esté Maistre de la Chambre du Pape. Il fut nommé Cardinal par Clement qui

X. le 27. May 1675. & il auroit pû pretendre au Souverain Pontificat dans un Siege vacant. Auſſi le regardoit-on comme un Sujet Papable avant qu'il fuſt Cardinal. Le 10. on fit ſes Obſeques dans l'Egliſe de Saint Philippes de Neri.

Cette mort fut ſuivie deux jours aprés de celle du Cardinal Felice Roſpigliofi, natif de Piſtoie, de la Famille des Roſpigliofi, dont il y a eu le Pape Clement IX. ſon Oncle, & le Cardinal Jacques Roſpigliofi ſon Frere. Il tom-

ba malade le 9. de May à la pointe du jour, & mourut le lendemain à l'âge de quarante-cinq ans, ayant receu les Sacremens & la benediction du Pape. Clement X. le nomma Cardinal Diacre le 16. Janvier 1673. & luy rendit le Chapeau qu'il avoit eu de Clement IX. Il s'appliquoit beaucoup à l'Etude, & estoit fort tourmenté de la goutte. Il laisse son Frere Jean Baptiste Rospiglioſi Duc de Zagarole, Chef de la Famille, qui est marié avec Veronique Palavicini, Niece du défunt

Cardinal Palavicini, & Fille unique de feu Eſtienne Palavicini, Duc de Gallicano, noble Genois. Ses Obſeques furent faites le 11. dans l'Egliſe de Sainte Marie Majeure, dont il eſtoit Archipreſtre.

Les nouvelles publiques vous ont appris la mort de Meſſire Loüis-François de la Baume de la Suze, Eveſque & Comte de Viviers, Prince de Donzere & de Chaſteauneuf ſur le Rhône, Baron de l'Argentiere, Seigneur de Saint Andeol, Abbé de Mazan & d'Orbeſtier. Il eſtoit

le l'ancienne Famille des
le la Baume, Comtes de la
uze, & Fils de Roſtain de
a Baume, Comte de la Suze,
& de Catherine de Meullion
le Breſſieux. Il s'eſt trouvé
n diverſes Aſſemblées de
rance. Jugez de ſon âge,
uis qu'il y a ſoixante & dix
ns qu'il fut fait Eveſque de
Pompeiopolis, & Coadjuteur
le Meſſire Jean de l'Hôtel,
Eveſque de Viviers, qui mou-
ut en 1621. âgé de quatre-
ingt-quatorze ans. La Baume
le la Suze porte *d'or à trois Chevrons de ſable au Chef d'a-*

Zur, chargé d'un Lion naiſſant d'argent, couronné d'or, armé & lampaſſé de gueules.

Meſſire François de Salagnac de la Mothe Fenelon, Eveſque & Seigneur de Sarlat, eſt auſſi mort dans un âge fort avancé. Il fut fait Eveſque de Sarlat en 1659. & il gouvernoit ce Dioceſe d'une maniere ſi exemplaire, qu'il en eſt univerſellement regretté. Sa Famille qui eſt des anciens Barons de Salagnac en Perigord, s'eſt toûjours portée à la pieté. Elle a donné Roſin de Salagnac

rcheveſque de Bordeaux en
96. & Boſo de Salagnac,
veſque de Cominges en 1310.
eluy qui vient de mourir
toit le ſixiéme Eveſque de
rlat de cette meſme Maiſon.
es cinq autres ſont Helie de
lagnac en 1360. Ponce de
lagnac en 1485. François de
lagnac en 1568. Loüis de
lagnac ſon Neveu luy ſuc-
da en 1578. puis un autre
oüis de Salagnac en 1602.
lagnac porte *d'or à trois ban-*
s de Sinople.

Nous avons appris que Li-
a, Capitale du Perou, a eſté

détruite par un tremblement de terre, arrivé le 30. d'Octobre dernier. Quoy que cette nouvelle ne ſoit pas encore venuë par l'Eſpagne, & qu'on ne la ſçache que par les Lettres qu'on a receuës d'Angleterre, elles ſont remplies de tant de circonſtances, qu'il ſemble qu'il ne ſoit pas permis d'en douter. Elles portent que ce tremblement commença à quatre heures du matin le jour que je viens de vous marquer, & que la premiere ſecouſſe qui ne dura qu'un quart d'heure, cauſa

beaucoup de dommage. Elle fut ſuivie une heure aprés d'une autre plus violente, & à ſix heures du ſoir, il y en eut une troiſiéme plus furieuſe que les deux premieres, qui renverſa entierement cette grande Ville, en ſorte que preſque tous les Habitans demeurerent enſevelis ſous les ruines. La Mer qui s'enfla extraordinairement en même temps, inonda la Province de Collao, où ſont de grandes campagnes pleines de Rivieres & de lacs, & les vagues pouſſerent quelques Vaiſſeaux juſqu'à plus

de trois lieuës de distance en terre ferme. Cette inondation a fait perir un nombre infiny de peuples & de bestail, & plus de cinq mille corps ont esté trouvez sur le rivage depuis que les eaux se sont retirées. Lima estoit une Ville extrémement riche, mais fort sujette à ces trem-
— blemens de terre. Les Corderiers en ayant eu leur Egliſe à demy abattuë il y a quelques années, firent une queſte, & receurent en deux jours cent mille écus en argent comptant, ou en billers seurs.

ce qui fait voir combien elle enfermoit de richeſſes. Elle eſtoit devenuë la Capitale du Perou, au lieu de Cuſco qui l'eſtoit ſous les Incas, depuis que les Eſpagnols ſe ſont rendus Maiſtres du Pays. Les Incas l'avoient poſſedé ſouverainement pendant pluſieurs ſiecles. Ils ſe diſoient Enfans du Soleil, & commencerent à policer cet Etat, où auparavant il n'y avoit point de diſcipline. Le premier s'appella Manco Capac, & tous ſes Succeſſeurs prirent le ſurnom d'Inca, qui veut dire

Roy. Leurs Preſtres ou Philoſophes croyoient l'immortalité de l'ame, & aprés la mort le repos pour les gens de bien, & une peine pour les méchans. Leur dernier Roy nommé Atabalipa, qui avoit fait mourir plus de deux cens de ſes Freres, & s'eſtoit abandonné à toutes ſortes de violences, fut pris par François Pizarre, & Diego d'Almagro, Eſpagnols, qui en 1531. entreprirent la conquelte du Perou. Il leur donna pour ſe racheter autant d'or qu'ils en voulurent, mais cette rançon ne

le garantit pas d'une mort honteuſe. Ce grand & vaſte Pays avoit eſté découvert par Vaſco Nunez de Balboa, dés l'an 1513. & le premier Port qu'il reconnut fut Porto Vieio ſous l'Equinoctial.

Vous ſçavez ſans doute que Mr le Duc de Valentinois a épouſé Mademoiſelle d'Armagnac. La lecture du Contract de mariage ſe fit le 8. de ce mois dans le Cabinet du Roy, en preſence de Sa Majeſté, qui leur fit l'honneur de ſigner à ce Contract, ainſi que Monſeigneur le Dauphin,

Grimald. Lorraine

Madame la Dauphine, Monsieur & Madame, & les Princes & Princesses du Sang, aprés quoy Mr l'Evesque d'Orleans, premier Aumônier du Roy, fit la ceremonie des Fiançailles. On ne sçauroit voir plus de Personnes du premier rang qu'il y en eut ce jour-là ensemble. Mademoiselle d'Armagnac estoit en Mante, dont la queuë estoit portée par la Princesse sa Sœur. Elle est jeune & parfaitement belle. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, puis qu'elle est Fille de Madame

la Comteſſe d'Armagnac, autrefois Mademoiſelle de Villeroy, dont la beauté a fait tant de bruit. Mr le Comte d'Armagnac ſon Pere, Grand Ecuyer de France, eſt de la Maiſon de Lorraine, & Fils de Mr le Comte d'Harcourt, dont les grandes actions tiennent une place ſi glorieuſe dans l'Hiſtoire. Mr le Duc de Valentinois eſt Fils de Louis Grimaldi, Prince de Monaco, Duc de Valentinois, Pair de France, & de Catherine Charlote de Gramont, Fille d'Antoine, Duc

de Gramont, Pair & Maré-
chal de France, morte à Paris
en 1678. à l'âge de trente-
neuf ans. La Maiſon de Gri-
maldi, l'une des plus illuſtres
& des plus anciennes d'Italie,
juſtifie ſix cens ans de poſ-
ſeſſion de la Principauté de
Monaco, qui eſt ſituée en-
tre Nice & l'Etat de Genes.
Trois petites Places la com-
poſent, ſçavoir, Monaco,
Roca Bruna & Menton. La
Ville eſt de difficile accés.
Elle a ſon Chaſteau baſty ſur
un Rocher eſcarpé, battu
par les flots de la Mer, où eſt

ſon Port. Les Aſſemblées qui ont eſté faites pour les Fiançailles, & pour la ceremonie Nuptiale, onr deu eſtre fort nombreuſes, puis que les Parens des quatre grandes Maiſons dont je viens de vous perler, pourroient remplir une groſſe Cour. Le ſoir du jour que l'on fit les Fiançailles, Monſieur en traita les principaux, ainſi que les Fiancez, avec beaucoup de magnificence dans ſa belle Maiſon de S. Cloud.

Mr de Montmor, Intendant general de la Marine

au département de Normandie, a esté nommé par le Roy à l'Intendance generale des Galeres à Marseille. Elle est une des plus belles & des plus importantes du Royaume. On peut connoistre combien Sa Majesté est satisfaite de ses services, par la confiance qu'Elle prend en luy. Il succede en cet Employ à Mr Begon, qui va remplir l'Intendance de Rochefort, à la place de de Mr Arnout, qui se retire. Je vous ay déja parlé de Mr de Montmor; il est Frere de Mr l'Evesque de Perpignan.

gnan. Mr le Marquis de Seignelay profitant du voya- *Colbert*
ge de la Cour au Camp de Maintenon se rendit au Havre de Grace le 24. du mois passé pour en visiter le Port & l'Arsenal. Il en parut tres-content, ainsi que de tout ce qu'il vit sur cette coste. Ce Marquis en s'en revenant a esté voir les Places Maritines de basse Normandie & la Ville de Cherbourg, où le Roy fait faire de tres-beaux travaux.

Maximilien Henry de Baviere, Archevesque de Co-

logne, Evesque & Prince de Liege, de Hildesheim, & de Munster, Prince Electeur & Archichancelier de l'Empire pour l'Italie. Legar né du Saint Siege Apostolique, Prevost de Bertolsgade, &c. Marquis de Franchimon, Comte d'Emperen, mourut à Bon le 3. de ce mois. Il estoit né le 8. Octobre 1622. & succeda à son Oncle Ferdinand de Baviere, Archevesque de Cologne, mort en 1650. aprés avoir esté fait son Coadjuteur en 1643. Ce Prince avec la grandeur d'ame qui

eſt naturelle à l'illuſtre Maiſon de Baviere, s'appliquoit avec des ſoins tres-particuliers à ſatisfaire aux obligations de ſon état, & on luy a toujours veu donner dans tous ſes Dioceſes des marques de pieté capables d'edifier ſes Sujets, & de remplir dignement tous les devoirs d'un grand Prince & d'un grand Prelat. Cette pieté eſtoit en luy comme hereditaire, puis que ſon Ayeul Guillaume V. dit le Jeune, Duc de Baviere, fit une abdication volontaire de ſes Eſtats en 1579 pour ſe reti-

rer dans une Maiſon Reli-
gieuſe où il mourut en 1626.
Il avoit épouſé Renée de Lor-
raine, Fille de François Duc
de Lorraine, & de Chriſtine
de Danemarc, & il en eut
entre autres enfans, Maxi-
milien, Ferdinand & Albert.
Maximilien ayant ſoutenu
avantageuſement la Maiſon
d'Auſtriche en Allemagne,
en eut pour récompenſe en
1623. l'Electorat, & le haut
Palatinat dont on dépoüilla
Frideric V. éleu Roy de Bohe-
me en 1619. Il eut de Marie-
Anne d'Auſtriche, Fille de

l'Empereur Ferdinand II. Ferdinand-Marie-François-Ignace Wolfange, Duc de Baviere, Electeur de l'Empire mort en 1679. Ce dernier estoit le Pere de Monsieur l'Electeur de Baviere d'aujourd'huy, & de Madame la Dauphine. Quant à Ferdinand & Albert ses Freres, Ferdinand fut fait Archevesque de Cologne, Evesque de Liege, de Munster, &c. & Albert épousa Matilde Heritiere de Leuchtitemberg, & en eut François-Charles, Maximilien Henry, & Albert Sigismond, Evesque de

Freisingen & de Ratisbonne mort en 1685. Ce Maximilien-Henry est celuy qui vient de mourir Archevesque de Cologne. Il estoit fort versé dans la Philosophie des Anciens, & connoissoit parfaitement la Nature. Il s'attachoit quelquefois dans ses heures de loisir à y faire de nouvelles découvertes, & j'ay sceu par Mr de Waldor son Resident auprés de sa Majesté, qu'il en avoit fait de considerables. Six mois avant qu'il fust attaqué de la maladie dont il est mort, toûjours appliqué au

bien de ſes Sujets & à l'avantage de ſes Eſtats, il ſongea à laiſſer à ſon Egliſe de Cologne un Succeſſeur digne de luy, comme s'il euſt eu un preſſentiment de ſa fin prochaine, & pour cela il jetta les yeux ſur Mr le Cardinal Landgrave de Furſtemberg, Doyen de la meſme Egliſe. Il le demanda pour Coadjuteur à ſon Chapitre, qui en fit l'élection le 5. Janvier dernier dans toutes les formes les plus authentiques. Il s'agit preſentement de proceder à une nouvelle élection. Il y a

vingt quatre Capitulans dans le Chapitre de Cologne, ſçavoir ſeize Chanoines & huit Docteurs. Pour eſtre Coadjuteur il faut avoir les deux tiers des voix de ceux qui ſe trouvent au Chapitre le jour de l'élection ; & pour eſtre fait Archeveſque, il n'en faut qu'une au delà de la moitié, c'eſt à dire que ſi les vingt-quatre Capitulans s'y trouvoient, il en faudroit avoir treize. Le Chapitre a nommé M^r le Cardinal de Furſtemberg pour Adminiſtrateur de l'Archeveſché, & afin de luy

marquer l'eſtime qu'il fait de ſa perſonne, il ne luy a point donné d'Adjoint, quoy que l'on en donne tres-ſouvent en pareille occaſion. Maximilien Henry dont il faut remplir la place, eſtoit le troiſiéme Archeveſque de Cologne de la Maiſon de Baviere. Ferdinand ſon Oncle avoit ſuccedé à Erneſt de Baviere, Frere de Guillaume V. & cet Erneſt avoit eſté mis en la place de Gerard Truchſes de la Maiſon de Walpurg, qui s'eſtant laiſſé prendre aux charmes d'Agnés de Mansfeld, la tira du Mo-

naſtere de Girresheim, la tint à Broel, & intimidé par les Parens de cette Princeſſe, prit enfin le deſſein de l'épouſer. Comme il ne pouvoit le faire eſtant Catholique, il donna dans les erreurs de Luther, & voulut garder, quoy que marié, la dignité d'Electeur, mais il fut chaſſé malgré le ſecours que luy donna le Prince d'Orange qui le protegeoit, & mourut en Allemagne en 1589. abandonné de chacun, & accablé de malheurs.

Depuis que je vous ay parlé de l'établiſſement de l'Academie Royale d'Angers, dont je vous envoyay il y a quelques mois les Lettres Patentes du Roy avec les noms de tous les Academiciens, j'ay toûjours continué à vous entretenir de ce qui s'eſt paſſé dans cette celebre Compagnie, parce qu'elle n'a point ceſſé de travailler pour la gloire de Sa Majeſté, & de la France, & pour l'avantage des belles Lettres. Le quatorziéme du mois paſſé, elle fit la diſtribution des prix d'éloquence & de Poëſie qu'elle avoit propoſez quatre mois auparavant. M. de la Granche, Avocat au Parlement, fils de M. de la Granche Conſeiller & Secretaire du Roy, Preſident au Preſidial de Crépy en Valois,

remporta le prix de Prose, dont le sujet étoit, *les Sages Ordonnances du Roy pour la reformation de la justice, & l'établissement des Leçons publiques du Droit François dans les Universitez de son Royaume.* M. de Maumenet, Chanoine de Beaune, eut celuy de Poësie. On avoit prescrit pour sujet, *les sentimens de respect & d'admiration dont les peuples les plus éloignez ont donné des témoignages à Sa Majesté par de celebres Ambassades.* Ces prix estoient deux Medailles d'or du Roy, données par M. le Marquis de Nointel, Intendant de la Generalité de Tours. Je vous feray part de ces Ouvrages dans une autre Lettre, suivant ma coutume de vous envoyer toutes les pieces qui remportent les prix dans les Aca-

demies qu'il plaiſt au Roy d'établir.

Comme je connois l'intereſt que vous prenez en tout ce qui regarde la gloire de ce grand Prince, je me crois obligé de vous apprendre que M. de Callieres qui a eſté employé en pluſieurs Negociations importantes en Pologne, en Allemagne, & en Italie, vient de donner au public, un abregé de ſa vie, de ſes grandes actions, & de ſes qualitez perſonnelles, ſous le titre de *Panegyrique Hiſtorique du Roy*. Il l'a adreſſé à Mrs de l'Academie Françoiſe, & il y fut leu dans l'Aſſemblée du 12. de ce mois par M. l'Abbé Regnier. Tous ceux qui la compoſent luy donnerent de grands éloges, & aprés cette Lecture, l'Academie nomma Mrs les Abbez Regnier & de Lavau pour

aller chez M. de Callieres, à qui ils dirent *que la Compagnie les avoit chargez de venir le remercier de luy avoir dedié un ſi bel Ouvrage, de l'informer du grand applaudiſſement avec lequel il avoit eſté receu de toute l'Aſſemblée, & de l'aſſeurer qu'il ne pouvoit luy faire un preſent plus agreable tant pour la forme que pour la matiere.* Cet Ouvrage a eſté receu avec les meſmes applaudiſſemens à la Cour, & l'on y vit avec beaucoup de plaiſir la maniere nouvelle avec laquelle M. de Callieres y a ſceu faire le Tableau des actions Heroïques, & des grandes qualitez de Sa Majeſté.

Elles ſont ſi éclatantes & en ſi grand nombre que la beauté & l'abondance engagent une infinité de gens à les décrire, qui ſans

de ſi beaux ſujets ne mettroient peut-eſtre pas la main à la plume. Le beau ſexe ne peut là-deſſus retenir ſon zele, & l'Ouvrage que vous avez leu dans ma Lettre de Mars dernier, du *Triomphe du Roy ſur la Religion Proteſtante*, eſtoit de Madame de Pringy. Ie l'ay découvert depuis ce temps-là, & je vous l'apprens, non ſeulement parce que vous avez ſouhaité ſçavoir de qui il eſtoit, mais auſſi parce qu'il luy doit eſtre glorieux, que ſon eſprit & ſon zele pour le Roy ſoient connus de tout le monde, & qu'on doit toûjours plus admirer ce que font les Dames, principalement en Ouvrages d'éloquence.

Ces ſortes d'Ouvrages ne porteront pas ſeuls la vie du Roy juſqu'à la plus éloignée poſterité. Le

bronze & le burin contribueront à rendre immortel ſon nom Auguſte. Mille Figures le repreſenteront auſſi bien que ce qu'il a fait de grand; & entre les Eſtampes qui en parleront, celles de M. de Vandermeulen ſeront diſtinguées. On y voit toutes les Conqueſtes de ſa Majeſté gravées d'aprés les Tableaux qu'il a faits, & qu'il fait tous les jours pour le Chaſteau de Mar'y. Je vous ay parlé de ces Eſtampes à meſure qu'elles ont eſté gravées. Il en vient encore de donner deux au Public; l'une eſt le paſſage du Rhin qui repreſente la grandeur du Roy, & l'autre la priſe de Valenciennes qui fait voir la clemence de ce Prince. Elle paroiſt en ce que Sa Majeſté empeſcha que la Ville ne fuſt pillée, puis que

selon les loix de la Guerre, toute Place prise par assaut est abandonnée aux Assiegeans. Quant à la grandeur du Roy marquée par le passage du Rhin, elle éclate assez dans cette action, sans qu'il soit besoin d'en rien dire. Comme les Estampes de M. de Vandermeulen sont fort recherchées, parce que les Peuples des Nations les plus reculées qui n'entendent point les Langues de l'Europe ont des yeux ainsi que nous, & qu'ils peuvent mesme voir plus que l'Histoire ne leur montreroit, à cause des Villes & des Armées que ces Estampes representent. Le délit en est fort grand, & elles se vendent, non seulement aux Gobelins, mais encore chez M. Perou, Huissier de l'Academie de

Peinture & de Sculpture, chez M. Oudran, Graveur ordinaire du Roy, ruë Saint Jacques, chez M. Bonaret à l'Aigle dans la meſme ruë, & chez Vander-Bruggen, au grand Magaſin.

Vous avez ſans doute entendu parler de la belle action que vient de faire M. le Chevalier de Tourville. Je vous en envoye le détail tel que je l'ay receu de crainte de me tromper dans les termes de marine. Vous ſçavez que ces ſortes de relations ſont toûjours plus juſtes, lors qu'on les donne comme les envoyent les gens du mêtier. Je viens au fait. M. le Chevalier de Tourville, Lieutenant General des Armées Navales de ſa Majeſté, ſe trouvant en mer le 2. de ce mois ſur un Vaiſſeau nommé

le Content, de 64. pieces de Canon de 18. livres de calibre & au dessous, parce qu'il n'estoit armé que pour faire la guerre aux Algeriens, & de 375. hommes d'équipage, rencontra à 15. lieuës d'Alicante deux Vaisseaux commandez par Papachin, Vice Amiral d'Espagne, qui n'en portoit pas le Pavillon. Ce Chevalier estoit avec M. le Comte de Chasteau-Renault, aussi Lieutenant general, Commandant la Fregate *le Solide*, de 32. pieces de canon de douze & six livres de balle & de 230. hommes d'équipage, & avec M. le Comte d'Estrées, Chef d'Escadre, receu en survivance de la Charge de Vice-Amiral, Commandant *l'Emporté* de mesme grandeur force & équipage que *le Solide*. Le Vaisseau de Papachin

Rouvelet

avoit 66. pieces de canon de plus grosse Artillerie que celle du *Content*, sa premiere batterie estant de 36. & de 24. avec 500. hommes d'équipage, & l'autre Vaisseau estoit de 54. canons & de 300. hommes de l'Escadre de Flandre, que l'on sçait estre la mieux armée & particulierement le Vaisseau de Papachin. M. de Tourville ayant remarqué que l'un & l'autre avoïent leurs canons dehors & debouchez, mit son Pavillon d'union, qui est le signal de combat, pour avertir Mrs de Chasteaurenault & d'Estrées de se preparer, & s'estant placé à leur reste, il mit en panne à la portée du canon des Espagnols, d'où ayant envoyé sa Tartane à Papachin pour luy dire qu'il vouloit qu'il saluât le Pavillon de France, sinon qu'il le

combattroit, avec ordre au Patron de mettre ſon Enſeigne en berne, s'il refuſoit le ſalut. Papachin refuſa en diſant qu'il n'en avoit point d'ordre. Alors le Patron fit ſon ſignal, & dans le temps qu'il venoit rendre compte de ce refus, M. de Tourville qui eſtoit au vent des Eſpagnols, arriva ſur Papachin qui fit crier trois fois *vive le Roy* à ſon équipage. Il fit crier à ſon tour *vive le* Roy, & alla ſur Papachin, à petites voiles, ſans tirer aucun coup, l'ayant defendu. Ainſi il n'y eut que quelques coups de mouſquet que quelques Soldats tirerent malgré la défenſe qu'il en avoit faite, auſquels le Vice Admiral d'Eſpagne répondit de ſon Artillerie; mais M. de Tourville continuant à porter deſſous parce qu'il vouloit

l'aborder ſans tirer, l'approcha de ſi prés, quoy que Papachin fiſt tous ſes efforts pour eviter l'abordage, que les grenadiers du Vaiſſeau jettoient des grenades dans le temps qu'il commença à ſe ſervir de toute ſon Artillerie. Sa manœuvre fut ſi juſte qu'il l'aborda en le prolongeant, & demeura accroché avec luy prés d'une demy heure par la pouppe, d'où le hazard voulut qu'il ſe décrocha, ou plûtôt parce que toutes les manœuvres qui ſe tenoient enſemble furent coupées de coups de canon & de mouſquet. Alors il envoya dire à M. le Chevalier de la Rongere, un des Capitaines du Vaiſſeau qui eſtoit ſur le Chaſteau d'Avant, de paſſer à l'arriere avec les Grenadiers qui arriverent encore aſſez à temps pour

Pirates Barbes

jetter quelques grenades avec les autres Grenadiers qui estoient à poupe. Quoy que les deux Vaisseaux fussent entierement desagréez, le combat ne laissa pas de continuer encore prés de deux heures à la portée du pistolet. M. de Chasteaurenault qui dans le commencement avoit attaqué l'autre Vaisseau Espagnol avec M. le Comte d'Estrées, voyant qu'il ne faisoit plus guere de feu, & que Papachin se défendoit vigoureusement, revint à l'arriere de M. le Chevalier de Tourville & l'un & l'autre acheverent de le desemparer, & luy abatirent son grand mast. M. le Comte d'Estrées qui avoit continué de combattre l'autre Vaisseau à la portée du pistolet, envoya aprés une heure & demie de combat son Ca-

not à ce Vaisseau, dans lequel le Capitaine vint à son bord avec ses Officiers, & dans ce mesme temps M. de Tourville envoya un Officier à Papachin, qui luy dit de sa part qu'il ne cesseroit de le combattre qu'il n'eust salué. Ses drisses de huniers qui avoient esté coupées ayant esté repassées, il fit porter sur luy, & estant à bout touchant pour l'aborder une seconde fois, Papachin envoya dire par l'Officier qu'il luy avoit envoyé, qu'il le salueroit, mais que ce n'estoit que la force qui l'y contraignoit. Avant que de saluer; il fit assembler tous ceux de l'équipage & leur dit qu'ils voyoient bien qu'il estoit forcé de saluer, & tous ayant répondu qu'il ne pouvoit l'éviter, puisque l'autre Vaisseau s'estoit rendu il

salüa

salua de neufs coups de canon. M. de Tourville luy rendit le mesme salut, & luy envoya un Officier pour luy offrir tout ce qui estoit en son pouvoir. Ce combat ne s'est pas fait sans verser du sang de part & d'autre. M. de Tourville a esté blessé d'un éclat de canon au visage & d'un autre à la jambe, & a eu soixante six hommes hors de combat dont quinze, en y comprenant Mrs de Nocé & des Ecures, Gardes de la marine, ont esté tuez sur la place, sans quinze ou vingt qui n'ont reçeu que de legeres blessures. M. le Chevalier de la Rongere dont M. de Tourville se louë beaucoup, & M. de Venize Lieutenant, M. Brodeau Commissaire, Mrs de Raoussset, & de Mesieres, Sous-Brigadiers des Gardes, ont eu des

contuſions. On ne ſçait pas encore le nombre des morts & des bleſſez du Vaiſſeau de M. de Chaſteaurenault & de celuy de M. le Comte d'Eſtrées ; mais quoy qu'ils euſſent beſoin de venir ſe remaſter & agréer à Toulon, ils ont preferé à cauſe de la belle ſaiſon, d'aller ſe racommoder à Yvice le mieux qu'ils pourront, afin d'eſtre de l'expedition d'Alger. On ne peut pas s'eſtre mieux défendu qu'a fait Papachin. Chacun ſçait qu'il y a dix ans qu'il travaille à faire un tres-bon équipage, & qu'il eſt compoſé de Flamans, Hollandois, & autres Etrangers fort bons canonniers & bons matelots, & qu'il a de tres-bons Soldats. On ne doute pas qu'il n'ait perdu beaucoup de monde. Il a dit luy-meſme que les François

avoient mis hors de combat ou tué la plus grande partie de ſon équipage. Vous remarquerez que les deux Vaiſſeaux d'Eſpagne eſtoient plus forts que les trois de M. le Chevalier de Tourville, & que Papachin portoit des Troupes pour débarquer. On ne convient pas du lieu ; les uns diſent à Oran, & les autres en Italie, mais il eſt certain qu'il en portoit, ce qui luy eſtoit d'un grand avantage, puiſqu'il eſtoit ſoutenu de Troupes qu'il faloit combattre outre l'armement. Au ſſine pût-il voir ſans ſurpriſe que l'on oſât luy demander le Salut. Papachin eſt né â Villefranche dans le Comtat de Nice, & a eſté fort long-temps Corſaire Majorquin, aprés quoy il eſt entré au ſervice de Roy d'Eſpagne. Il eſt

tres-habile & tres-estimé dans son mestier, & l'on peut dire qu'il y est redoutable. Ainsi il est extrémement glorieux à M. de Tourville de l'avoir fait salüer, mais il n'est rien, de quelque nature qu'il puisse estre, dont les François ne viennent à bout sous le regne de Sa Majesté, tant on les choisit propres aux choses ausquelles on a dessein de les employer, & tant ils sont bien instruits de tout ce qu'ils doivent faire.

Monseigneur le Dauphin voulant prendre le divertissement de la Chasse aux environs de Vaujour, alla le 22. de ce mois coucher dans cette belle Maison, qui appartient à M. le Duc d'Aumont. Ce Duc se preparoit à le traiter suivant la magnificence qui luy est

ſi naturelle, mais Monſeigneur ne voulant pas qu'il fiſt aucune dépenſe, y envoya ſes Officiers. Comme il eſtoit jeuſne le lendemain parce que c'eſtoit la veille de la Feſte de Saint Iean, ce Prince défendit qu'on donnaſt à desjeuner à aucune perſonne de ſa ſuite, & demeura luy meſme ſans manger juſqu'à quatre heures qu'il revint de la chaſſe. Ie ne vous fais point remarquer ſa pieté ; ſes actions en diſent plus que ne feroient mes paroles.

M. le Comte du Paſſage, Ancien Lieutenant General des Camps & Armées du Roy, que ſon grand âge avoit obligé de ſe retirer du ſervice, eſt mort à Lyon le 8. de ce mois. Comme il n'avoit point d'enfans, il avoit dit à feu M.

le Mareſchal de Crequy avec qui il avoit lié une amitié fort étroite, qu'il le nommeroit ſon heritier, & quoy que ce Mareſchal ſoit mort avant luy, il a neanmoins laiſſé tout ſon bienà M. le Marquis de Blanchefort ſon ſecond Fils, qui dans un âge peu avancé fait voir beaucoup de ſageſſe.

Crevant. M. le Chevalier de Preuilly, Ancien Lieutenant General des Armées Navales, où il s'eſt ſouvent ſignalé, eſt mort d'une fiévre continuë, qui l'a emporté le ſeptiéme jour. Il eſtoit frere de M. le Mareſchal de Humieres qui a vû mourir cinq de ſes Cadets. M. de Preuilly devoit épouſer Mademoiſelle de Mouchy ſa Niece, à qui il a laiſſé beaucoup de bien. Ce mariage ſe devoit faire, parce que M.

le Mareſchal de Humieres n'ayant que des Filles, il n'y a plus perſonne qui puiſſe porter le nom de cette Maiſon.

Meſſire François de Goüy, Marquis de Cartigny, mourut au commencement du mois paſſé en ſon Chaſteau d'Arſy prés Compiegne, agé de 78. ans. Il avoit paſſé ſa jeuneſſe en differens emplois de l'Armée, & commandé la Compagnie des Genſdarmes de M. le Duc de Longueville. Depuis il avoit exercé la Charge de Grand Maiſtre des Eaux & Foreſts de France pendant prés de vingt années avec grande exactitude, & s'étoit retiré enſuite dans ſes Terres pour ne ſonger qu'à mourir. Il avoit épouſé Dame Anne Brodeau de Candé dont il eut pluſieurs enfans

Les trois aiſnez ont eſté tuez dans les Batailles de Sintheheim & de Senef en 1674. Les aiſnez de cette maiſon ſont preſentement M. l'Abbé de Cartigny, Docteur de Sorbonne & Grand Vicaire de l'Eveſché de Straſbourg, & M. le Comte d'Arſy, cy devant Capitaine au Regiment du Bordage. M. le Baron d'Arly, pere de M. le Marquis de Cartigny qui vient de mourir, aprés avoir ſervy fort long temps dans les Armées, fut fait Conſeiller d'Etat du temps du feu Roy. Il avoit épouſé Charlotte de Montmagny, Fille de Meſſire Charle Huault Seigneur de Montmagny, Meſay, & Goyencout, Maiſtre des Requeſtes, & Tante de Meſſire Louis Huault de Montmagny, aujourd'huy Conſeiller au Parlement de Paris en la

Premiere Chambre de Requeſtes. Ce Baron d'Arſy étoit fils de Michel de Goüy auſſi Baron d'Arſy, Chevalier des Ordres du Roy, & qui avoit eu l'honneur d'être ſous le Regne de Henry IV. Lieutenant de Roy de l'Iſle de France, & Gouverneur de la Fere, Chaûny, Ham, Clermont en Beauvoyſis, & Creſpy. Il avoit épouſé Francoiſe d'Halluin, de l'Illuſtre Maiſon d'Halluin Oüailly, dont il ne reſte plus que Madame la Ducheſſe d'Havré, femme de M. le Duc d'Havré & de Croy, Grand d'Eſpagne, Chevalier de la Toiſon d'or, & Chaſtelain de Mons en Hainault. La Maiſon de Goüy d'Arſy, qui eſt fort ancienne en Picardie, eſt ſortie de celle de Goüy en Flandre, dont les biens ſont entrez dans la Maiſon des

Comtes d'Egmont, parceque l'heritiere de la Branche ainée avoit épousé un Comte de ce Nom. Il y a prés de trois cens ans qu'elle s'eſt venuë établir en France où elle s'eſt alliée à la plus grande partie de ce qu'il y a de Maiſons du premier rang, ſans en excepter celles des Princes. Elle a auſſi des alliances tres-conſiderables en Flandres avec les Maiſons des Comtes d'Egmont, des Ducs d'Havré & d'Arſchot, des Comtes de Rache & de Boſſu.

La premiere des deux Enigmes avoit eſté faite ſur *le Soupir*. Elle a eſté expliquée par l'Amoureux banal de la rue du Bois de Troyes; l'aimable G. G. de la rue S. Denis de Poitiers; la chere Moitié du plus heureux des quatre Freres de la rue Cocatrix, la Simpathie des

Vieillards du Chaſteau d'or ; l'Eſcot, & le charmant Bijou du Charnier S. Innocent.

Ceux qui ont expliqué la ſeconde ſur *le Mulet*, qui en eſtoit le vray ſens, ſont Mrs Pichon de Roüen; Dupré des arcs ; l'Argus du College de Montargis ; la Compagnie des Muſiciens de la direction du S. E. Le faux Paſſionné de la porte de Paris rue Paſſante ; l'Amour violenté du cœur volant ; le Directeur du Godgar, le Fidelle du brave Saxon à l'Anagramme, *Gode e taci, amore vuole coſi* ; de la Lane; de Damas; Couſtures, Meſdemoiſelles d'Herbaut; de Guenand; Renaud & Molin de la rue des Lombards ; Les deux aimables Sœurs Chanteuſes de la porte de Buſſy; le General des Chevaliers de

l'Ordre des Eternels ; l'Amant de la belle Louiſon de Chartres ; la belle Epiciere du Cloiſtre Sainte Opportune ; la jolie Veuve des Loges de Vitré ; la belle Brune de l'Ours en peinture de la ruë de la Ferronnerie, & Liſette ſa Mignonne.

Voicy les noms de ceux qui ont expliqué l'une & l'autre dans leur vray ſens. Mrs Digeon de la fontaine des Blanc-manteaux ; Pain Commis de l'Extraordinaire des Guerres, & ſon Couſin Poſtiche ; David ; de Corbigny Directeur de la Societé gaillarde & réjoüiſſante ; du Montcaſſe de Montebourg ; l'Epinay Buret ; Durré Sous-Lieutenant au Regiment du Roy ; de Belleville Capitane des Coſtes de S. Briac, & Gouverneur de l'Iſle

Agot prés S. Malo ; du Rocher Chapelain du Pont-Briant : Boxel ; le Chevalier à l'Anagramme, *Ie ne veux plus aller à la Baſtide* ; la Mare Procureur Fiſcal : les ſix Mouſquetaires des Bois de Briſcon : des Hayes Maiſtre à danſer : l'Amant de l'aimable Vitreaiſe de S. Malo ; le Cavalier au poil & à la plume de Meaux ; le paſſionné ctu indifferent de la Comteſſe ; Bambloucprés de S. Euſtache, l'Hiſtorien du Vivien de la rue de l'Arbre-ſec, & ſon Camarade : le Chef des Mécontens de la rue Hautefeüille : le plus volage Oiſeau de la foreſt de la meſme rue : la plus Mécontent des Amis de le plus charmante voix : l'Amant declaré de ſon aimable Couſine de D. C. Felix Virgo né en Gemini du pays

de Nogent : le grand Coq aux cinquante-deux poules de Bonneval : le Curieux Genealogiſte de la rue Cocarrix: le plus proche Voiſin de la nouvelle Place Royale de Poitiers : l'Ordonnateur de velours à la Turque, amant de l'aimable dégrillée des quatre Fils ; le plus petit des Pages du Roy, & la Blondine ſa Sœur ; la Diane de Neüilly ſur Marne : le grand Alexandre du Cloiſtre S. Jacques: le Poiſſon Muſicien de la rue Marivaux ; le bel Eſprit du mouton de la rue Saint Louis ; le Solitaire fleury de la Societé d'Hym. d'Amar. d'Amyn. du Pelerin de la Fleurie ; Scaramouche & ſes Fils de Troyes: l'Amant ingenieux de l'aimable M. E. T. Firminy de la rue de Gêvre Maudebourg, le Rival de l'Amant à

Carroſſe de la rue du Batoir ; l'Amant content & malheureux de l'aimable Brunette de la rue Saint Denis : Dom Bredouillet de Padouë ; le Petit-fils de l'Aiſnée des trois Filles de la Veuve de la ruë Grenier S. Lazare : le Renoüeur des Inclinations diſloquées ; l'Amant fidelle & conſtant de la jolie Janneton, de la rue S. Jacques ; Meſdemoiſelles de la Haye de la rue du Puis du Deſnil de Rennes, les deux Sœurs du Port S. Landry : la belle Blonde de Rennes : la jeune Brune du Pelerin de S. Jacques ; l'Alliée du grand Prince heritier du Roy des Lombards : la charmante de la ruë S. Denis ; l'aimable dégrillée des quatre fils de la méme rue ; l'Inſenſible de la ruë du Mail ; la petite Perſonne impa-

tiente d'avoir ſa compagne ; la veuve ſans pareille de la ruë de Tournon ; la plus charmante voix de la ruë du Meurier ; M. L. L. la plus ſolitaire de la ruë S. Chriſtophle ; I. E. F. l'indiferente Beauté de la ruë des deux portes proche l'Hôtel de Bourgogne ; les deux Sœurs du Pavillon Royal ruë ſaint Martin ; les inſuportables Couſines ; la belle & aimable Solitaire de la Grange le Roy à l'Anagrame, *Tu merites ma grace* : la charmante Iouailliere de la rue Saint Honoré prés de l'Oratoire : la Societé Gaillarde & rejouïſſante de la rue Pierre Sarrazin : *La Societa Italiana della ſtrada Simone il Franco ;* la Teſte noire de l'Oratoire : la groſſe Comette &ſon bon amy.

Je vous envoye deux Enigmes nouvelles. La premiere eſt de M. Rault de Rouën, & la ſeconde de M Bandivey de Lyon.

ENIGME.

IE ſuis un tout nouveau venu,
Et depuis peu de temps connu ;
Ie veux chaſſer d'un Trône une Belle étrangere,
Qui ne doit plus y regner guere ;
Et ſi dans mon party j'avois toute la Cour,
C'en ſeroit fait au premier jour.
Mais pourtant ſi je ſemble extravagant, bizarre
Lors que j'y ſuis placé, je plais, & je m'y carre,

Et j'y cache de doux appas,
Que les yeux n'y dérobent pas.
I'eſpere qu'un nouveau caprice,
En me faiſant rendre juſtice,
Et finiſſant noſtre diſcord,
Renvoyra l'Etrangere avec les ven
du Nort.

AUTRE ENIGME.

IE n'ay qu'un ventre creux, u
dos aride & ſec,
Ma teſte faite en œuf, ſe courb
comme un bec.
On a beau fort ſouvent me charger d
cuiſine
Plus maigre qu'un harang je n'a
rien que l'échine.
On voit d'ordinaire engagé
Vn animal vivant & fort gros en
mon ventre.

Qu'il marche, qu'il ſorte ou qu'il rentre,
Ie ſuis toujours à jeun, jamais je n'ay mangé.
I'ay toutefois cet avantage
Qu'avec un ſi maigre corſage,
Faut-il ou vaincre ou terraſſer,
Avec peine de moy Mars pourroit ſe paſſer.
Souvent j'aide aux fuyards comme à ceux qui pourſuivent,
Ie les ſers tous également,
Et ſoit qu'ils meurent ou qu'ils vivent,
Quand tout agit, je ſuis ſans mouvement.

Quoy que le Printemps ſoit paſſé dans le temps que j'acheve cette Lettre, vous ne ſerez pas fachée d'en voir encore un Air de la compoſition de M. de Bacilly, Les paroles

luy ont eſté données par un homme Illuſtre, non ſeulement par ſa qualité, mais encore par ſon merite, qui luy à procuré les grand semplois qu'il exerce depuis ſi long-temps.

AIR NOUVEAU.

TRop heureux Roſſignols, dont les tendres accens
Solemniſent ſi bien le retour du Printemps,
Comme vous de langueurs je ſens mon ame atteinte,
Ie ne reſpirerois qu'amour,
I'en parlerois comme vous ſans contrainte,
Et ie chanterois nuit & iour
Si comme vous ſans ceſſe
Ie pouvois voir l'obiet de ma tendreſſe.

Trop heureux Rosignols dont les tendres accens solennisent si bien le tour du Printems cõme vous de lan=

urs Ie sens mon ame atteinte Ie ne res pi rerois quá moi a Ien parlerois mmevõ sans contrainte et Ie chanterois

iuit et jour si comme vous sans cesse je pouuois voir je pouuois voir l'obiet de a ten=dres=se

Dieu qui a beny juſqu'à preſent
us les deſſeins du Roy d'Angle-
re, vient de donner de nou-
lles marques de la protection
'il accorde à ſon Royaume, par
naiſſance d'un Fils ſi ardemment
uhaité de ſes Sujets. Toute l'Eu-
pe avoit les yeux attachez ſur la
oſſeſſe de la Reyne, & le 20. de
mois elle accoucha d'un Prince
e Galles. Vous ſçavez que c'eſt
nſi qu'on appelle tous les Fils
ſnez des Rois d'Angleterre, de-
uis que le Pays de Galles qui fai-
oit autrefois un Etat particulier en
pa e Occidentale du Royaume,
eſté ſoumis aux Anglois ſous-
Henry III. Edoüard Fils de ce
neſme Henry, eſt le premier qui
it pris le nom de Prince de Gal-
es.

Je vous envoye un Livre nouveau, intitulé, *Eloge des Perſonnes Illuſtres de l'ancien Teſtament*, que débite le S. Guerout. Il eſt fait pour donner une premiere teinture de l'Hiſtoire Sacrée à Monſeigneur le Duc de Bourgogne, & il ne peut eſtre que bon, puis qu'il eſt de M. Doujat, Doyen de l'Academie Françoiſe. Il touche ſuccintement les principales actions des perſonnes choiſies dont il parle, & comme ſon deſſein eſt de diſpoſer les jeunes Enfans à recevoir doucement les premieres ſemences de la Foy Chreſtienne, il a écrit en Vers, parce que la cadence meſurée inſinuë plus facilement les choſes dans l'eſprit, & les attache plus fortement à la memoire. Il fait l'abregé de cinquante Vies, & joint à chacune le Portrait de celuy dont il

nous donne l'éloge. Ce sont cinquante Portraits gravez ; il les a presque tous tirez du Promptuaire des Medailles, & il a voulu par là fournir à la jeunesse quelques idées qui en frappant l'imagination par les yeux, entrassent avec quelque agrément dans l'esprit, & adouciſſent la peine de l'attention par le plaisir innocent que cet âge cherche par tout. Voila une partie de ce qu'il dit dans sa Preface. On y trouve encore beaucoup de choses qui font connoistre l'utilité qu'on peut tirer de ce Livre.

A Paris ce 30. Iuin 1688.

LE LIBRAIRE AU LECTEUR.

L'Histoire des Troubles de Constantinople n'ayant pû estre ren-

fermée en moins de trois Volumes, le dernier qui contient le regne de Soliman III. sert de seconde Partie au Mercure de Iuin. I'avertis le Public qu'il n'aura de plusieurs mois aucune seconde Partie, & que l'Autheur qui a resolu de continuer l'Histoire Turque, n'en donnera des Volumes que de loin à loin, afin qu'ils soient plus remplis de choses curieuses & de grands évenemens.

Page 140. *I'adont* lisez *I'adoube.*

Dans le Mercure de May page 140 *il y a un Evesché*, lisez, *il y a eu un Evesché.*

Page 203. *le Iournal des Audiences*, lisez, *le Iournal du Palais.*

On a mis dans le mesme Mercure que M. le Mareschal de Gassion avoit esté tué à la Bataille de Lens

Lens en 1648. il fut bleſſé d'un coup de Mouſquet au Siege de cette Place en 1647 & mourut quajaurs aprés.

TABLE.

Prélude.
Morts. 14
La preſence d'eſprit. 23
Femme accouchée à Morlaix à l'âge de 58. ans. 27
Diſcours contre la Snperſtition populaire des iours heureux & malheureux. 32
Etats de Bourgogne tenus à Dijon. 119
Ouverture du Prix du Ieu de l'Arquebuſe dans la meſme Ville. 127
Traduction 132

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.

TABLE.

Loix du Ieu des Eſchets. 135

Ceremonie qni ſe fait tous les ans à Troyes avec un Diſcours de M. l'Abbé Romond. 172

Diſcours de M. l'Abbé du Iarry ſur la vraye Egliſe. 185

S'il eſt plus glorieux de fixer une Coquette ou de toucher une indiferente. Galanterie. 190

Ceremonies obſervées au tranſport du corps de feu M. l'Electeur de Brandebourg, de Poſtdam à Berlin 199

Hiſtoire. 207

Reddition d'Albe-Royale. 252

Voyage de M. de Seignelay. 288

Mort de M. l'Electeur de Cologne. 289

Prix diſtribuez à l'Academie d'Angers. 299

Panegyrique Hiſtorique du Roy par

TABLE.

M. de Caillieres. 301
Nouvelles Eſtampes de M. de Vandermeulen. 303
Salut rendu aux Vaiſſeaux du Roy par le Vice-Amiral d'Eſpagne. 306
Promenade de Monſeigneur le Dauphin à Vaujour. 316
Autres Morts. 317
Article des Enigmes. 322
Naiſſance du Prince de Galles. 333
Eloges des Perſonnes illuſtres de l'Ancien Teſtament. 334

CATALOGVE DES LIVRES nouveaux qui ſe débitent chez le Sieur Guerout, Court-neuve du Palais.

HIſtoire de Soliman III. 1. l. 10. ſ.

Eloges des Perſonnes Illuſtres de l'ancien Teſtament par M. Doujat,

Doyen de l'Academie Françoiſe. 1. l. 5. ſ.

Hiſtoire de Mahomet IV. dépoſſedé. 2. vol. 3. l.

Dialogues Satyriques & Moraux. 2. vol. 3. l.

Le Secretaire Turc ; contenant l'art d'exprimer ſes penſées ſans ſe voir, ſans ſe parler & ſans s'écrire, avec les circonſtances d'une avanture Turque, & une Relation tres-curieuſe de pluſieurs particularitez du Serrail, qui n'ont point encore eſté ſceuës. 1. l. 10. ſ.

Le Mary Jaloux. 1. l. 10. ſ.

L'Eſtat preſent de la Puiſſance Othomane. 1. l. 10. ſ.

Chevalerie ancienne & moderne, avec la maniere de faire la preuve pour tous les Ordres de Chevalerie 1. l. 10. ſ.

Poëſies Paſtorales de M. de Fontenelle, avec un Traité de la Nature de l'Eglogue, & une Digreſſion ſur les Anciens & les Modernes. 1. liv. 10. ſ.

Le Chevalier à la Mode, Comedie. 1. l. 10. ſ.

La Désolation des Joüeuses, Comedie. 15. ſ.

Entretiens ſur la pluralité des Mondes, de M. de Fontenelle, augmentez en pluſieurs endroits, avec un ſixiéme Soir qui n'a point encore paru, contenant les dernieres découvertes qui ont eſté faites dans le Ciel. 1. l. 10. ſ.

Réflexions ſur l'Acide & ſur l'Alkali. 1. liv. 10. ſ.

L'Art de laver, ou nouvelle maniere de peindre ſur le Papier, ſuivant le coloris des Deſſeins qu'on envoye à la Cour par M. Gautier de Niſmes. 1. l.

Traité des Fortifications enrichy de 23 Figures, contenant la Démonſtration & l'Examen de tout ce qui regarde l'Art de fortifier les Places tant regulieres, qu'irregulieres, ſuivant ce qui ſe pratique aujourd'huy, le tout d'une maniere abregée, & fort aiſée pour l'inſtruction de la Jeuneſſe. 1. liv. 10. ſ.

Eſſais de Morale & de Politique,

où il eſt traité des Devoirs de l'Homme conſideré comme particulier, & comme vivant en Societé. 2. vol. 2. l.

Le Cours du Danube & des Rivieres qui s'y déchargent, où ſe trouvent les Frontieres des Empires d'Allemagne & de Turquie.

Hiſtoire des Troubles de Hongrie, contenant tout ce qui s'y eſt paſſé de remarquable juſqu'à la fin de l'année 1686. 5. vol. in douze. 7. l. 10. ſ.

Dialogues des Morts. 2. vol. in-douze. 3. l.

Hiſtoires des Oracles. 1. liv. 10 ſ.

Lettres galantes de M. le Chevalier d Her... 2. vol. 3. l.

Les Malheurs de l'Amour, ou Eleonor d'Yvrée. 1 l. 10. ſ.

Ambaſſades de Monſ. le Comte de Guilleragues, & de M. Girardin, auprés du Grand Seigneur, avec pluſieurs Pieces curieuſes, tirées des Memoires de tous les Ambaſſadeurs de France à la Porte, &c. 1. l. 10. ſ.

Academie galante. 2. vol. 3. liv.

La Ducheſſe d'Eſtramene. 2. vol. 2. l.
Le Napolitain. 1. l.
Sentimens ſur les Lettres & ſur l'Hiſtoire, avec des Scrupules ſur le Stile. 1. l. 10. ſ.
Caracteres de l'Amour. 1. l. 10. ſ.
Le Grand Viſir Cara Muſtapha. 1. l. 10. ſ.
L'Illuſtre Genoiſe. 1. l. 10. ſ.
Le Seraskier. 1. l. 10. ſ.
Relation du Mariage de Mademoiſelle avec le Roy d'Eſpagne. 1. l. 10. ſ.
Relation du Mariage de Monſieur le Prince de Conty avec Mademoiſelle de Blois. 1. l. 10. ſ.
Relation du Mariage de Monſeigneur le Dauphin, avec la Princeſſe Anne-Chreſtienne-Victoire de Baviere. 1. l. 10. ſ.
Journal du Voyage du Roy à Luxembourg, contenant la deſcription des Places de la haute & baſſe Alſace, & de celles de la Province de la Sare & de Luxembourg. 1. liv. 10. ſ.
Deffaites des Armées Ottomanes

par les Armées Chreſtiennes en Hongrie, & dans la Morée, avec la priſe de pluſieurs Places ſur les Infidelles. 1. l.

Voyage du Chevalier Chardin en Perſe & aux Indes Orientales par la Mer noire & par la Colchide, enrichy de dix-huit grandes Figures. 2. vol. in douze. 4. l. 10. ſ.

Obſervations de M. Spon ſur les Fiévres & les Febrifuges. 1. l.

L'Arioſte moderne. 4. v. in 12. 6. l.

Diſcours Satyriques & Moraux en Vers. 1 1.

Fables nouvelles. . 1. l.

Epiſtres en Vers de M. Sabatier de l'Academie Royale d'Arles. 1. l.

Jugement de Pluton ſur les Dialogues des Morts. 1. l. 10 ſ.

Relation du Voyage du Roy en Flandre en 1680. 1. l. 10. ſ.

La Negociation du Mariage de Monſieur le Duc de Savoye avec l'Infante de Portugal. 1. l. 10. ſ.

Relation du Siege de Vienne. 1. l. 10 ſ.

Relation de ce qui s'eſt paſſé à Genes. 1. l. 10. ſ.

Relation du Siege de Luxembourg 1. l. 10. s.

Ambassade de Siam en France, divisée en 4. vol. 6. liv.

Le premier Volume a pour titre.

Voyage des Ambassadeurs de Siam en France, contenant la reception qui leur a esté faite dans les Villes où ils ont passé; leur entrée à Paris; les céremonies observées dans l'Audience qu'ils ont eue du Roy, & de la Maison Royale; les Complimens qu'ils ont faits; la description des lieux où ils ont esté; & ce qu'ils ont dit de remarquable sur tout ce qu'ils ont veu.

Le second Volume a pour titre.

Suite du Voyage des Ambassadeurs de Siam en France, contenant ce qui s'est passé à l'Audience de Madame la Dauphine, des Princesses du Sang, & de Messieurs de Croissy & de Segnelay, avec une description exacte des Chasteaux, appartemens, Jardins & Fontaines de Versailles, S. Germain,

Marly & Clagny, de la Machine de Marly, des Invalides, de l'Observatoire, de S. Cyr, & de ce que les Ambassadeurs ont veu dans tous les autres lieux où ils ont esté depuis la premiere relation, à quoy l'on joint le discours qu'ils ont fait au Roy.

Le troisiéme Volume a pour titre.

Troisiéme partie des Ambassadeurs de Siam en France, contenant la suite de la description de Versailles, celle des chevaux qui sont dans les deux Ecuries du Roy; ce qui s'est passé dans les visites qui leur ont esté renduës; les experiences de la pesanteur de l'air faites devant eux; la description des Galeries de Sceaux, & les receptions avec toutes les harangues qu'on leur a faites dans toutes les Villes de Flandre.

Le quatriéme Volume à pour titre.

Quatriéme & derniere partie du Voyage des Ambassadeurs de Siam en France, contenant la suite de leur

Voyage de Flandre, depuis Valenciennes jusqu'à Paris; la description des Villes où ils ont passé, & les harangues de tous les Corps, ce qu'ils ont veu à Paris depuis leur retour, avec une description de tous les lieux où ils ont esté, & de la Feste donnée par Monsieur à S. Cloud, leur Voyage à Versailles, leur Audience de Congé, & les dix-sept Audiences qu'ils eurent le même jour, avec tous les complimens qu'ils ont faits, la liste des presens qui leur ont esté donnez, ce qui s'est passé à leur départ, & les noms des personnes distinguées qui sont parties pour Siam.

Outre les Mercures d'onze années, à commencer en 1677. il y a trente-deux Extraordinaires, dans lesquels sont divers Traitez tres-curieux sur plusieurs matieres qui regardent les Sciences & les Arts.

Histoire du Siege de Bude. 1. l. 10. s.

Recueil d'Ouvrages faits à la loüange du Roy, sur l'extirpation de l'He-

reſie. 1. l. 10. ſ.
Relation des Prieres publiques qui ont eſté faites par toute la France, en actions de graces de la gueriſon du Roy. 1. l. 10. ſ.
Antiquitez de M. Spon, Ouvrage enrichy de pluſieurs Figures. 7. l.
Divers Ouvrages en Muſique de M. de Bacilly.

Avis pour placer les Figures.

L'Air qui commence par, *le Printemps commence à renaiſtre,* doit regarder la page *27.*

La Medaille doit regarder la page 189.

L'Air qui commence par, *Trop heureux Roſſignols,* doit regarder la page *332.*

BIBLIOTHEQUE ROYALE

14–20 274

275 276 277

286 287

294 295 292

317 319–322